

passage de la Marne — 13 mars

bataille de Salses — 16 mars

prise de Grado — 19 mars

LES COLLECTIONS 210

at de Toulon — 24 mars

de l'île de Corse — 23 mars

de Leybaen — 25 mars

en Sicile — 29 mars

au port de Marsala — 30 mars

à l'île de Lipari — 20 mars

de l'île de Pantelleria — 22 mars

à l'île de Sicile — 23 mars



ARISTOPHIL

26

l'île de Corse — 28 mars

PAGES D'HISTOIRE

LUNDI 18 NOVEMBRE 2019



à la baie —

à la côte —

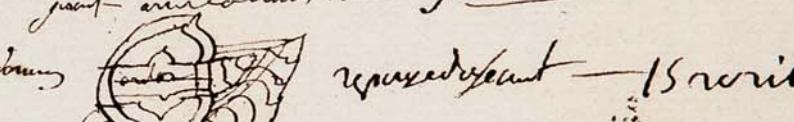
abord de l'île de Corse — 15 mars

à l'île de Pantelleria — 15 mars — Corse

frayeur — 15 mars

à l'île de Pantelleria — 15 mars — Corse

à l'île de Pantelleria — 15 mars



Dessin au crayon de fer
de Paris le Vendredi 7^e
(septembre 1777)

... et jeudi pour finir la fréquentation de la
maison de la reine à l'abbaye de la Cambre.
Dimanche matin de la Glorie à la bourse
des 13 juillet, et 3. la bourse pour laquelle il m'a
versé 10 francs et 50 centimes en francs belges à la Caisse
qui a grande hâte déjà arrivé à la Dame.

Les grandes œuvres commissariales réalisées de la fin
du XIX^e siècle et au début du siècle suivant sont : la
fondation de l'Institut national d'agriculture de
Bab el-Oued, et surtout la construction de la
gare, l'œuvre de son architecte le mieux connu de
l'époque, le jeune architecte égyptien Sayed El-
Achraf. La gare de Bab el-Oued fut inaugurée le 20
décembre 1883, et elle fut démolie en 1969.

III. Néron déclencha la Pénitence et l'abst. de la partie de l'Allemagne qui il a fait en gare de
rester dans la campagne qui venait. Il fut nommé, qu'il fut alors nommé. En considération que les Grisons qui
avaient été payés, la Suisse à Zurich, et la Bavière, et laissé capturé le 1^{er} Nov. 5. Capturé le
nouvel an, l'empereur l'envoya à l'armée de l'Allemagne, jusqu'à Giessen, le 1^{er} Janv. 1701. C'est à Giessen
qu'il fut nommé à la tête de l'armée.

Cependant il va falloir faire
quelque chose de plus
réellement efficace au
plus tôt possible.

六

I. Rivière Sénéca
l'Egypte au point le retour
1777 au Dauphiné — Répondre
— IV. Loupement qu'il y a
— V. Conversation de l. Cardinale
interrompue par le cardinal —
le cabinet de St. Sylvestre
— VIII. Siège de l'École —
le 14 Juin 1800 au même jour
Mourir.

I (29)
 Sur le 1er ordre
 III de 1/2 en 1/2
 — IV March
 1^{er} Ordre —
 Angleterre en 1/2
 — Lorraine 1/2 C
 Mission du cap
 Mars 1804 —
 Normandie —
 En campagne —
 — XI Corps
 Le 3^{me} Ordre
 Australie en
 XIII March
 Le 1^{er} Ordre
 XVI March
 Le 1^{er} Ordre
 Angleterre en 1/2

I Situation militaire de la République
 Vendée — III. Plan de Campagne — IV. Com
 II. Engag. (de Roi) — VI. Bataille de No
 III. Campagne (de Roi) — VIII. Marche a
 (de la Roi a la Suisse) — IX. Passage du L
 — XI. Observations.

l'immigration. Bien le cas
d'un humain. Et non les
autres. D'un canardier ?
La nouvelle
nouvelle l'île. On
jetera aussi après un
empêcher. Et l'île
lancer la forme. Et
jeter. T'insisterai-
pas cette complexité
contre à la forme
la religion. On appelle

PAGES D'HISTOIRE

CATALOGUE N°26

Du XV^e au XX^e siècle, de nouvelles pages d'histoire se tournent dans ce catalogue 26.

Charles VI le Bien-aimé est le premier dans ce défilé des rois de France. On notera le rare document de Charles VII sur la détrousse de ses troupes au Val de Liepvre en 1445, la lettre de Louise de Savoie pour la libération de François Ier (1525), la belle lettre d'Henri IV confirmant sa confiance en son cher Biron (1586), ou celle de Louis XIII sur l'occupation de la Lorraine (1635). On voit Louis XIV préparer le passage du Rhin en 1672, pleurer la mort du Dauphin en 1711, et travailler la même année avec son ministre Pontchartrain. Parmi les lettres plus intimes, la reine d'Espagne Élisabeth de Valois écrit à sa mère Catherine de Médicis au sujet d'un projet de mariage de son beau-fils Don Carlos en 1560 ; le Dauphin Louis de France, fils de Louis XV, dit son attachement à sa tante la comtesse de Toulouse, avec une touchante lettre de la toute petite enfance, alors que sa sœur Madame Sophie raconte son agonie.

La Révolution est notamment représentée par le récit du 9 Thermidor de la main de Barras, et l'Émigration à travers des correspondances du maréchal de Castries, du prince de Condé, ou de Charles X au sujet de l'expédition de Quiberon. L'épopée napoléonienne est évoquée à travers des lettres de l'Empereur, de ses deux épouses et de sa famille, de ses compagnons d'armes ou de captivité, de ses adversaires comme Wellington, et un ensemble d'intéressants manuscrits de Sainte-Hélène pour ses Mémoires.

Plus proches de nous, des pages de Victor Schoelcher (à Victor Hugo), Louise Michel, Jean Jaurès, Georges Clemenceau, Charles de Gaulle, jusqu'à une évocation du massacre d'Oradour.

En dehors du domaine français, quelques documents russes, de Catherine II à Molotov, avec notamment des lettres d'amour d'Alexandre II à Katia.

Signalons également quelques témoignages d'écrivains mêlés à l'histoire de leur temps : Saint-Simon sur le prochain mariage de Louis XV, Beaumarchais et l'affaire Kornmann, Lamartine avec une vibrante lettre ouverte sur la République en 1850, ou encore Louis Pergaud à Verdun quelques jours avant d'être tué en 1915.

Thierry Bodin

INFORMATIONS ET SERVICES POUR CETTE VENTE

SAS CLAUDE AGUTTES

CLAUDE AGUTTES

Président - Commissaire-priseur

RESPONSABLE DE LA VENTE SOPHIE PERRINE

Commissaire-priseur habilité

perrine@aguttes.com

Tél.: +33 (0)1 41 92 06 44

Assitée de

Maud Vignon

Tél.: +33 (0)1 47 45 91 59

EXPERTS POUR CETTE VENTE

MANUSCRITS ET AUTOGRAPHES

THIERRY BODIN

SYNDICAT FRANÇAIS DES EXPERTS
PROFESSIONNELS EN ŒUVRES D'ART

Tél.: +33 (0)1 45 48 25 31

lesautographes@wanadoo.fr

RENSEIGNEMENTS

QUITERIE BARIÉTY

Tél.: +33 (0)1 47 45 00 91

bariety@aguttes.com

FACTURATION ACHETEURS

Tél.: +33 (0)1 41 92 06 41

buyer@aguttes.com

RETRAIT DES ACHATS

QUITERIE BARIÉTY

Tél.: +33 (0)1 47 45 00 91

bariety@aguttes.com

(uniquement sur rendez-vous)

RELATIONS PRESSE

DROUOT

MATHILDE FENNEBRESQUE

Tél.: +33 (0)1 48 00 20 42

Mob.: +33 (0)6 35 03 49 87

mfennebresque@drouot.com

AGUTTES

LES COLLECTIONS



ARISTOPHIL

26

HISTOIRE PAGES D'HISTOIRE

LUNDI 18 NOVEMBRE 2019, 17H
DROUOT-RICHELIEU - SALLE 9



EXPOSITIONS PUBLIQUES

DROUOT RICHELIEU - 9 RUE DROUOT, 75009 PARIS - SALLE 9
VENDREDI 15 NOVEMBRE 11H-18H, SAMEDI 16 NOVEMBRE 11H-18H
LE MATIN DE LA VENTE DE 11H À 12H

COMMISSAIRES-PRISEURS CLAUDE AGUTTES - SOPHIE PERRINE

CATALOGUE ET RÉSULTATS VISIBLES SUR WWW.COLLECTIONS-ARISTOPHIL.COM
ENCHÉRISSEZ EN LIVE SUR

DROUOT
DIGITAL
Live

Important: Les conditions de vente sont visibles en fin de catalogue
Nous attirons votre attention sur les lots précédés de +, °, *, #, ~ pour lesquels
s'appliquent des conditions particulières décrites en fin de catalogue.



AGUTTES LYON-BROTTEAUX
13 bis, place Jules Ferry
69006 Lyon
Tél.: +33 (0)4 37 24 24 24

SAS AGUTTES (SVV 2002-209)
www.aguttes.com -

AGUTTES NEUILLY
164 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél.: +33 (0)1 47 45 55 55



Qui sommes-nous ?

Dans le cadre de deux décisions de justice, la Société de Ventes Aguttes a effectué les opérations logistiques de transfert, tri, inventaire et conservation des œuvres en provenance des Collections Aristophil. Elle a ensuite procédé à la restitution de ces œuvres à leurs propriétaires. Elle a également proposé une organisation et un plan stratégique pour les ventes des années à venir. Ainsi, une partie des Collections Aristophil sera dispersée de façon judiciaire (biens propres de la société Aristophil mise en liquidation), tandis qu'une autre partie sera vendue de façon volontaire (propriétaires uniques, ou copropriétaires indivis).

OVA: les Opérateurs de Ventes pour les Collections Aristophil

La dispersion des œuvres indivisaires a été confiée à quatre OVV: AGUTTES, ARTCURIAL, DROUOT ESTIMATIONS et ADER-NORDMANN

AGUTTES reste le coordinateur des ventes des indivisions et assurera également les ventes des lots judiciaires et des biens appartenant à des propriétaires uniques.

La maison Aguttes est l'opérateur pour cette vente

Fondée par Claude Aguttes, commissaire-priseur, installée depuis plus de 20 ans à Neuilly-sur-Seine, la maison Aguttes organise ses ventes sur deux autres sites – Drouot (Paris) et Lyon. Elle se distingue aujourd’hui comme un acteur majeur sur le marché de l’art et des enchères. Son indépendance, son esprit de famille resté intact et sa capacité à atteindre régulièrement des records nationaux mais aussi mondiaux font toute son originalité.

CATÉGORIE DES VENTES

Les ventes des Collections Aristophil ont plusieurs provenances et se regroupent dans deux types de vente:

1 - Ventes volontaires autorisées par une réquisition du propriétaire ou par le TGI s'il s'agit d'une indivision; les frais acheteurs seront de 30% TTC (25% HT). Il s'agit des lots non précédés par un signe particulier.

2 - Ventes judiciaires ordonnées par le Tribunal de Commerce; les frais acheteurs seront de 14,40% TTC (12%HT).

signalés par le signe +.

La vente de ces lots est soumise à l'autorisation, devant intervenir préalablement à la vente, du Tribunal de Commerce de Paris.

SOMMAIRE



ÉDITORIAL	P. 1
INFORMATIONS ET SERVICES POUR CETTE VENTE	P. 2-3
OPÉRATEURS DE VENTES POUR LES COLLECTIONS ARISTOPHIL	P. 4
LES COLLECTIONS ARISTOPHIL EN QUELQUES MOTS	P. 6
GLOSSAIRE	P. 9
 PAGES D'HISTOIRE	 P. 10
 ORDRE D'ACHAT	 P. 73
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	P. 74

LES COLLECTIONS ARISTOPHIL

EN QUELQUES MOTS

Importance

C'est aujourd'hui la plus belle collection de manuscrits et autographes au monde compte tenu de la rareté et des origines illustres des œuvres qui la composent.

Nombre

Plus de 130 000 œuvres constituent le fonds Aristophil. L'ensemble de la collection a été trié, inventorié, authentifié, classé et conservé dans des conditions optimales, en ligne avec les normes de la BNF.

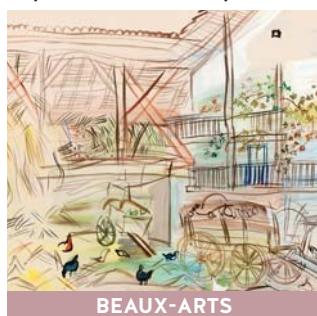
Supports

On trouve dans les Collections Aristophil une grande variété d'œuvres. Dessins, peintures, photographies, lithographies, manuscrits anciens, chartes, incunables, livres et manuscrits, partitions, éditions rares, lettres, autographes, philatélie, objets d'art, d'archéologie, objets et souvenirs, documents se côtoient et forment un ensemble tout à la fois hétéroclite et cohérent tant il couvre l'ensemble des moyens d'expression qu'inventa l'Homme depuis les origines jusqu'à nos jours

Thèmes

Les Collections Aristophil couvrent toutes les périodes de l'histoire de l'Antiquité au XX^e siècle. Afin de dépasser la répartition par nature juridique, par type de support ou encore la seule chronologie, il a été retenu de disperser ces collections sous la forme de ventes thématiques permettant proposer des ventes intéressantes et renouvelées mois après mois, propres à susciter l'intérêt des collectionneurs du monde entier.

Sept familles thématiques



BEAUX-ARTS



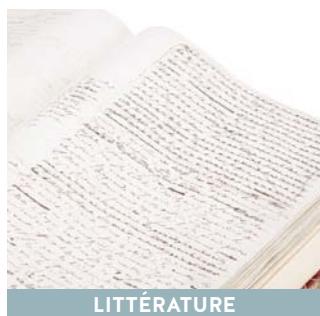
HISTOIRE POSTALE



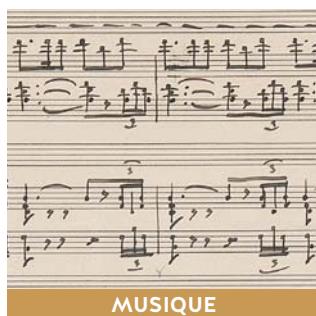
HISTOIRE



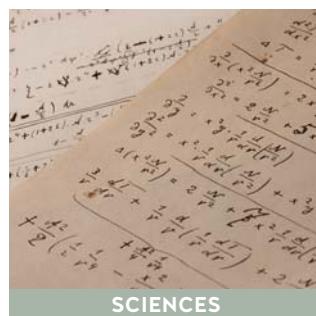
ORIGINE(S)



LITTÉRATURE



MUSIQUE



SCIENCES



GARDE



IMPERIALE.



Chasseur

10^e Régiment

a

1^{er} Bataillon.



Voltigeur.

peint le 29 Mars 1814 -

Machera mes en machez soi

J. le Rempereur a mon arme
apres De vous donner De
mon Nouvel Je suis arrivé
a Paris en bonne santé
et je désire que vous soyez
comme fait mon
compliment à tout mes parent

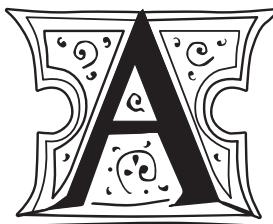
... special que ce que
... comme témoin de notre part avec cérém
... dea fiançailles et dea épousailles qui se favo
... face d'Eglise entre notre de petit fils le Da
... et la Da. Princesse Marie e Antoinette Da
... Jeanne à la Cour de notre frère et Cousin
... l'Empereur dea Romaine et de Notre D.
... et Cousine l'Impératrice douairière e Reine
... Hongrie et de Bohème. Ces tel est notre plaisir
... En témoin de quoi nous avons fait mettre notre
... à cea de prestance. Donné à Versailles
... le vingt cinq Jour du Mois de Mars l'an de
... mil Sept Cent Soixante et Dix et de Notre
... Cinquante Cinquante D. J.

illis

Par le Roi

Le Roi de France





ARISTOPHIL

26

HISTOIRE PAGES D'HISTOIRE

LUNDI 18 NOVEMBRE 2019, 17H



GLOSSAIRE

Lettre autographe signée (L.A.S.) : la lettre est entièrement écrite par son signataire. Celui-ci peut signer de son prénom, de ses initiales ou de son nom.

Pièce autographe signée (P.A.S.) : il s'agit de documents qui ne sont pas des lettres. Par exemple : une attestation, une ordonnance médicale, un recu, etc.

Lettre signée (L.S.) : ce terme est utilisé pour désigner une lettre simplement signée. Le corps du texte peut être dactylographié ou écrit par une autre personne.

La pièce signée (P.S.) est un document simplement signé. Le corps du texte peut être dactylographié ou écrit par une autre personne.

Une lettre autographe (L.A.) est une lettre entièrement écrite par une personne, mais non signée. Il était d'usage au XVIII^e siècle entre gens de la noblesse, de ne pas signer les lettres, le destinataire reconnaissant l'écriture, savait à qui il avait affaire. Madame de Pompadour, Marie-Antoinette, pour ne citer que les plus célèbres, ont ainsi envoyé des lettres autographes non signées.

Une pièce autographe (P.A.) est un document entièrement écrit de la main d'une personne, mais non signé. Ce terme désigne très souvent des brouillons, des manuscrits ou des annotations en marge d'un document.

Un manuscrit peut être entièrement « autographe » ou « autographe signé » ou dactylographié avec des « corrections autographes ».



1301

1301

ALEXANDRE I^{ER} (1777-1825) Tsar de Russie.

L.S. « Alexandre », Saint-Pétersbourg 14 octobre 1802, à FERDINAND I^{er}, Roi de Naples et de Sicile ; contresignée par le comte Alexandre VORONTSOV (1741-1805), ministre des Affaires étrangères ; 2 pages grand in-fol., enveloppe avec grand sceau aux armes sous papier ; en russe.

3 500 / 4 000 €

Belle lettre de félicitations à l'occasion de deux mariages des enfants de Ferdinand : celui de son fils le prince François (1777-1830, le futur François I^{er} roi des Deux-Siciles, veuf de Marie-Clémentine d'Autriche) avec l'Infante d'Espagne Marie-Isabelle (1789-1848), et celui de sa fille la princesse Marie-Antoinette (1784-1806) avec Ferdinand, prince des Asturias (1784-1866, le futur roi d'Espagne Fernando ou Ferdinand VII).

1302

ALEXANDRE II (1818-1881) Tsar de Russie.

4 L.A., « S.P. » [Saint-Pétersbourg] 1/13-5/17 janvier 1868, à Catherine DOLGOROUKI (Katia) ; 22 pages in-8 ; en français.

6 000 / 7 000 €

Belles lettres d'amour fou à Katia.

Cet ensemble regroupe quatre lettres de la correspondance amoureuse du Tsar Alexandre II à Catherine (Katia) Dolgorouki (1847-1922), témoins de cette extraordinaire histoire d'amour. Leur liaison débute en 1866. Elle avait dix-huit ans, lui quarante-sept. En 1870, l'installation de Katia dans une chambre du Palais d'Hiver, au-dessus des appartements impériaux où résidait la Tsarine Marie Alexandrovna, fit un énorme scandale à la Cour. En 1872, elle lui donnait un fils, Georges, puis deux filles, Olga et Catherine. La Tsarine, depuis longtemps souffrante, mourut le 3 juin 1880, et quarante jours seulement après sa disparition, Alexandre fit de Catherine son épouse morganatique, lui conférant le titre de Princesse Yurievskaya. La vie légitime du couple fut de

courte durée, car le Tsar fut victime d'un attentat à la bombe le 13 mars 1881. Ramené mortellement blessé au palais, il agonisait quelques heures plus tard dans les bras de Katia. Devenue veuve, la princesse Yurievskaya s'exila en France à Nice, où elle mourut en 1922, emportant avec elle sa précieuse correspondance que le nouveau Tsar Alexandre III avait tenté de récupérer pour la détruire. Les lettres sont numérotées, et portent la date et l'heure, comme un journal de conversation. Elles sont rédigées principalement en français, avec quelques phrases en russe généralement dans l'alphabet latin, et un vocabulaire secret (comme les bingerles désignant leurs ébats érotiques). Par mesure de sécurité, elles ne comportent pas le nom de Catherine et ne sont pas signées. La formule finale en russe : « Mbou na bcerda » (à toi pour toujours), tient lieu de signature.

1^{er}/13 janvier 1868, Lundi 9 h ½ du matin-mardi 2/14 janvier, 9 h ½ du matin, « N° 1 » (10 pages). Ses vœux sont interrompus par l'arrivée d'une adorable lettre de son ange adoré, qu'il a dévorée avec bonheur ; ils ne forment plus qu'un seul être. « Je suis heureux que notre bingerle de l'autre soir ne t'ait pas fait de mal et que tu aies éprouvé la même jouissance inouïe, que toi tu sais toujours me donner, mais tu comprends que je n'aime pas à jouir seul et que par contre elle redouble pour moi quand je vois et je sens que tu la partages avec l'être qui t'appartient et qui ne respire que par toi »... À 4 h. de l'après-midi il raconte ses émotions en apercevant Katia sur le pont, et en échangeant un regard sur la Fotenka (il n'a pu ensuite retenir ses larmes à la messe) ; à 11 h. du soir il récapitule la suite : dîner avec les enfants, lecture du *Drame intime*, sortie à l'Opéra pour le premier acte de *Norma* (qu'il aime beaucoup par souvenir de jeunesse), thé, travail tout en pensant à l'être chéri : « je me sens tellement absorbé par mon adoration pour toi et j'éprouve une telle rage de me retrouver dans tes bras que je ne sais que devenir »... Il s'est consolé hier de son absence en passant en revue tous ses portraits et en relisant sa lettre de Naples, du jour de l'an 1867 ; leurs prières sont les mêmes ; « je sens, tous les jours davantage, que nous ne pouvons plus vivre l'un sans l'autre et la vie ne nous est chère que parce que nous voudrions la consacrer complètement l'un à l'autre. Je dois avouer que je ne me sens plus bon à rien [...] et je plus qu'une seule idée en tête – c'est *toi* et voudrais pouvoir te donner devant Dieu et les hommes le nom que je te donne dans mon cœur, depuis le 1 de juillet 1866, jour où je t'en ai fait cadeau et cela pour toujours. Tu dois comprendre, cher Ange, l'effet qu'a produit sur moi ton rêve d'avant-hier, où tu m'avais vu me couchant dans ton lit. Oh ! ce que j'aurais donné pour que cela puisse être un jour la réalité »... La confiance de Katia a fait d'elle sa *conscience*... « Dieu soit loué que notre bingerle de l'autre soir, ne t'ait pas fait de mal, car il faut avouer que nous avons été bien déraisonnables. Quant à la faiblesse que tu éprouves c'est ordinairement le cas après le m.d.t. et puis malheureusement tes insomnies ont dû y contribuer aussi et hier par-dessus le marché encore cet ennuyeux bal »... Il prévoit une nouvelle rage d'être déraisonnable, demain... Le lendemain il doit assister à la messe pour les 18 ans de son fils Alexis ; il anticipe avec joie la délicieuse surprise qu'elle lui prépare : « je ne puis penser à rien d'autre qu'à notre bingerle, que nous adorons et qui fait notre bonheur [...] je me sens aimé comme moi je t'aime, avec passion, rage et folie »...

Mardi 2/14 janvier 1868, 11 h ½ du soir « N° 2 ». Son âme déborde d'amour et de tendresse : « je me sens tout imprégné de bonheur, après notre délicieuse soirée, où nous avons joui l'un de l'autre, et à deux reprises, comme des fous. Tu as vu et senti *toi-même* ce qui se passait en moi, pendant nos bingerles, comme je l'ai aussi vu dans l'expression de tes adorables yeux et dans tous les mouvements de ton adorable corps. Comment puis-je après cela ne pas être fou de tout ton être et ne pas me sentir heureux de m'être donné à *toi* corps et âme. Oh ! que j'aime aussi nos bonnes causeries après, quand tu t'établis sur moi et que je te tiens dans mes bras, et que cela me fait du bien quand je t'entends rire de si bon cœur, de toutes les idées drôles qui nous viennent en tête. Pendant ces chers moments nous

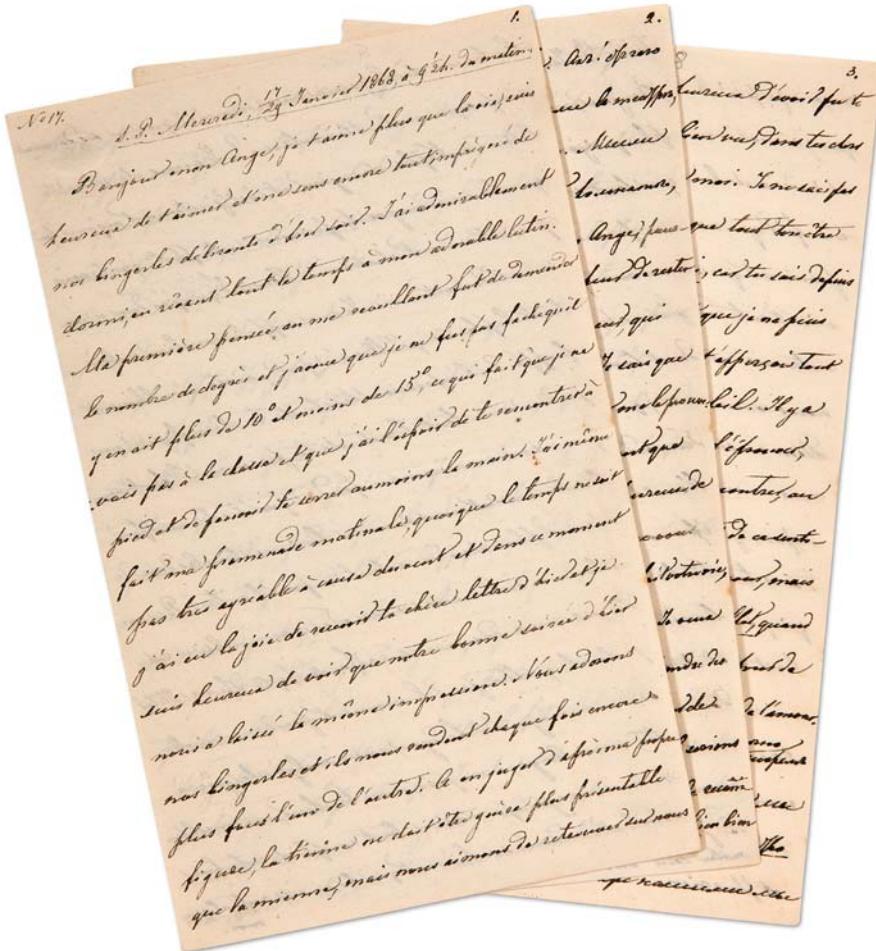


1302

pouvons vraiment dire que l'univers entier disparaît pour nous et que nous ne pensons qu'à nous deux et à notre amour, qui est devenu notre vie »... Sa lettre a dû dissiper ses idées de mauvaise volonté, à propos de leur rencontre manquée, ce matin, et de son retard involontaire après dîner. Demain, selon la température, « nous nous rencontrerons ou bien à pied, ou bien en traîneau. Jeudi, si je ne vais pas à la chasse, en traîneau, ainsi que vendredi et le soir à 6 h dans notre cher nid. – Je vais me coucher en te répétant le cri de mon cœur, c.-à-d. du tien : que je t'aime plus que la vie »...

Mercredi 3/15 janvier 1868, 9 h 1/2 du matin-6 h 3/4 du soir « N° 3 ». « Oh ! merci, merci, du fond de mon âme, pour toutes tes bonnes paroles et encore une fois pour la délicieuse surprise, que tu m'avais préparé dans notre cher nid et tout le bonheur que tu m'as donné et dont je me sens encore tout imprégné. C'est bien moi qui me sens fou de tout ton être et heureux d'avoir pu te faire partager la jouissance inouïe que ton contacte me fait toujours éprouver. Rappelles-toi seulement de l'expression de mes yeux et mon bonheur d'en voir le reflet dans les tiens pendant que nous étions un. Il y a vraiment de quoi devenir fou, de devoir la plus grande jouissance, qui existe dans cette vie, à l'être aimé et de l'éprouver en commun, c'est pour cela que nous adorons nos bingerles et que nous sommes heureux de nous être donnés l'un à l'autre et de ne former plus qu'un être de corps et d'âme. La seule chose qui nous manque, c'est de pouvoir nous donner devant Dieu et les hommes le nom que nous nous donnons tous les deux dans nos coeurs. J'espère qu'il ne nous refusera pas ce bonheur dans l'avenir »... L'après-midi, il a le bonheur de la rencontrer en traîneau, en route au ballet, et avant de se rendre à l'Institut Nicolas ; le soir, il se défend contre le reproche d'être allé au théâtre au lieu d'avoir cherché à la voir... « N'oublies pas que toute ma vie est en toi et pense un peu à nos bons moments d'hier pour te redonner du courage »...

Vendredi 5/17 janvier 1868, 11 h 1/2 du soir « N° 5 ». Il est « tout imprégné » de leur chère soirée, qui a passé trop vite : « ce qu'il m'en coûte quand vient l'horrible moment où nous devons nous séparer, tandis que nous voudrions ne jamais nous quitter. Oh ! que Dieu ait pitié de nous et nous accorde un jour ce bonheur, car nous sentons tous les jours davantage que nous ne pouvons plus vivre l'un sans l'autre. Tu as vu, cher Ange, tout le bonheur que tu as su de nouveau me donner et combien j'ai été surtout heureux quant à la fin je suis parvenu à te faire partager la jouissance inouïe, que tu sais toujours me faire éprouver. Je regrette seulement de n'avoir plus eu le temps de te contenter, comme je l'aurais voulu et d'avoir dû te quitter au beau milieu de notre 2^d bingerle. Et j'étais à peine remonté que mon fils Serge est venu me chercher pour le thé, pour lequel ma sœur nous a fait la surprise de venir. Heureusement encore que tout s'est passé bien et sans aucune explication. J'espère que le bracelet, que je t'ai donné ce soir et que nous embrassâmes ensemble, pendant notre bingerle, te rappellera nos moments de délire de bonheur »... Cependant il s'interroge sur ses moments de mauvaise humeur, et ses accusations de manquer de bonne volonté lorsqu'ils ont du guignon pour se rencontrer à la promenade : « Au point où nous en sommes et nous connaissant à fond, il me semble qu'il serait temps que tu saches à quoi t'en tenir et ne pas me faire de la peine et me blesser même par ton manque de confiance, qui dans le fond n'existe pas en toi, mais que tu fais semblant de me montrer rien que par caprice. [...] Je m'aperçois de nouveau que notre bingerle, qui nous fait toujours oublier l'univers entier, m'a derechef fait oublier de te parler de l'affaire que je voudrais t'arranger selon tes désirs »... Il espère la voir le lendemain soir à la noce : « j'ai soif de te voir aussi dans le monde, pour jouir et être fier de mon bien, comme je l'ai éprouvé à Paris »...



1303

ALEXANDRE II (1818-1881) Tsar de Russie.

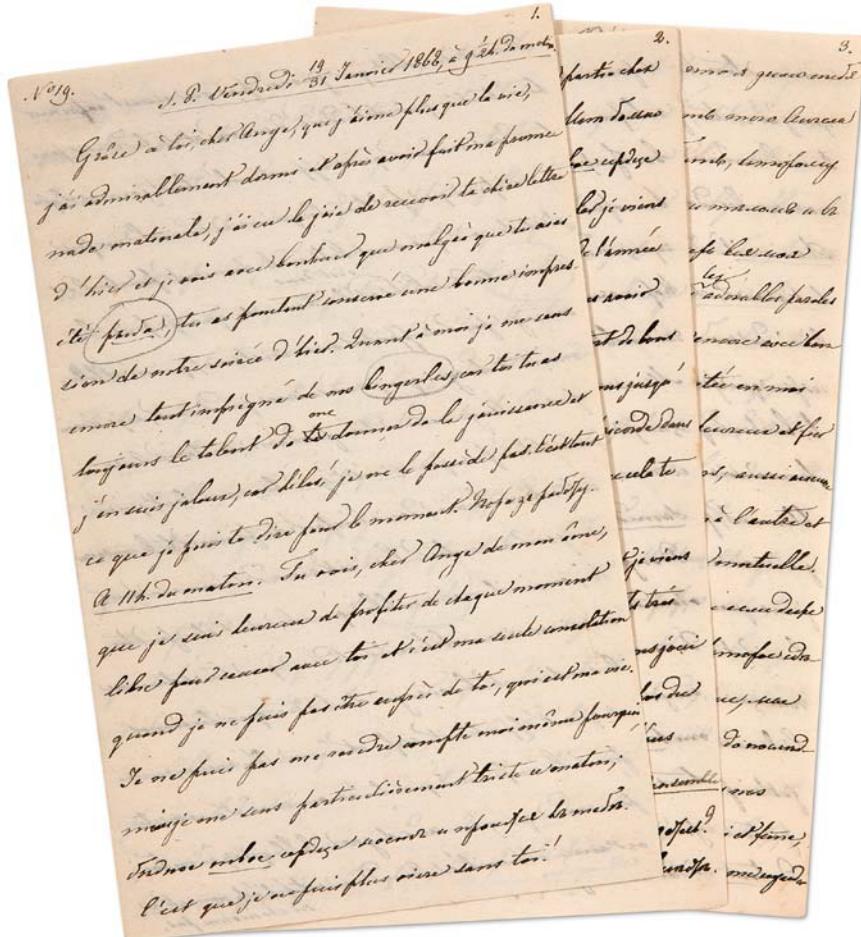
L.A., S.P. [Saint-Pétersbourg] 17/29 et 18/30 janvier 1868,
à Catherine DOLGOROUKI, « KATIA » ; 10 pages in-8
à son chiffre couronné ; en français avec quelques mots
en russe en alphabet latin.

2 500 / 3 000 €

Très belle et longue lettre d'amour fou à Katia, évoquant leurs bingerles (ébats érotiques).

Mercredi à 9 h. 1/2 du matin. Leur soirée d'hier leur a laissé la même impression : « Nous adorons nos bingerles et ils nous rendent chaque fois encore plus fous l'un de l'autre. À en juger d'après ma propre figure, la tienne ne doit être guère plus présentable que la mienne, mais nous aimons de retrouver sur nous les traces de la jouissance inouïe que nous nous donnons réciproquement »... 4 h. après midi. « Il faut être des fous comme nous pour promener par un temps comme aujourd'hui, rien que pour pouvoir causer un instant et nous serrer la main et je sens que nous en avons été également heureux et étions sur le point d'oublier tout et de nous jeter dans nos bras »... Il commente ce dilemme en russe, puis raconte des visites : « tranquillise-toi, cela s'est passé sans embrassades, dont je ne me soucie nullement, comme je l'ai dit tantôt. Oh ! que cela m'a fait plaisir, ce que tu m'as dit à ce propos toi-même : que tu savais que les autres femmes n'existaient plus pour moi. [...] Le sentiment

d'être devenu ta propriété de corps et d'âme, fait mon bonheur et j'en suis fier et jaloux pour toi, car je ne me regarde plus que comme ton bien, dont toi seule tu peux disposer à ta guise »... Il déplore qu'ils ne soient pas toujours ensemble. « Oh ! si nous avions le bonheur de nous coucher ensemble je ne crois pas que nous le serions restés et nous n'aurions pas pu nous empêcher de recommencer nos bingerles que nous adorons »... Jeudi à 11 h. du matin. « Tout ce que tu me dis à propos de la visite de Morag Delgi est bien ce que j'ai éprouvé. C'est toi seule que j'aurais voulu voir jour et nuit dans ma chambre, et nous aurions passé notre temps juste comme tu me l'écris. [...] Et nous aurions certes pu nous appliquer tout ce que tu dis des oiseaux inseparables »... Il promet de lui raconter à ce propos un incident de son enfance, pour lequel il fut bien grondé. « Oui nous savons comprendre, par l'expression de nos yeux, ce qui se passe dans nos coeurs et sommes heureux de nous sentir si complètement absorbés l'un par l'autre. Oh ! avec quelle impatience j'attends le moment de notre rencontre à la promenade [...] et puis celui où nous nous retrouverons dans notre cher nid, pour oublier tout et jouir de nos bingerles comme des fous »... 3 h. « Dès que je t'apperçois tout change en moi et je me sens inondé de soleil. Il y a déjà deux ans de cela que j'ai commencé à l'éprouver, chaque fois que j'avais le bonheur de te rencontrer, [...] mais je ne l'ai véritablement compris que le 1 Juillet, quand tu me prouvas, que ce que je n'avais pris que pour de la sympathie de ta part pour moi, était aussi de l'amour »... Il avoue à son adorable lutin qu'il a de nouveau la rage de faire bingerle : « quand je me retrouve avec toi il me semble que je n'ai que 20 ans »...



1304

ALEXANDRE II (1818-1881) Tsar de Russie.

L.A., S.P. [Saint-Pétersbourg] 19/31 janvier et 20 janvier/1^{er} février 1868, à Catherine DOLGOROUKI, « KATIA » ; 12 pages in-8 à son chiffre couronné ; en français avec quelques mots en russe en alphabet latin.

2 500 / 3 000 €

Très belle et longue lettre d'amour fou à Katia, évoquant leurs bingerles (ébats érotiques).

Vendredi 9 h. 1/2 du matin. Grâce à son ange qu'il aime plus que la vie, il a admirablement dormi et se sent encore « tout imprégné de nos bingerles »... 11 h. du matin. « Il me semble que je n'ai pas su assez t'exprimer hier, tout ce qui débordait d'amour et de tendresse pour toi, dans ce cœur qui t'appartient à tout jamais et qui ne respire que par toi. [...] Oh ! merci, merci pour la confiance que tu as en moi et ma vie te prouvera que j'en suis digne. Celle que j'ai en toi est aussi illimité. Que Dieu ait pitié de nous et ne nous abandonne pas »... 3 h. 1/2 après midi. Elle était tellement ravissante tout à l'heure lorsqu'ils se rencontrèrent qu'il eut toutes les peines du monde à ne pas se jeter à son cou... Il raconte une conversation qu'il a eue avec la sœur de Katia, qui lui parla de leurs bingerles : « Il faut avouer que nous sommes deux fous qui ne pensent qu'à jouir de toutes les façons de

notre amour »... 9 h. du soir. « Nous eumes quelques personnes à dîner, ce qui m'embête et m'ennuie au-delà de toute expression »... Au moins peut-il causer par écrit avec son adorable lutin, dont il est plus amoureux que jamais ; il rend grâces à Dieu de les avoir réunis... Minuit. Il évoque leur bain qu'ils n'ont pu s'empêcher de prendre ensemble, et de jouir dans l'eau... Samedi 9 h 1/2 du matin. « Je suis devenu ta vie et toi tu es la mienne »... 1 h. 3/4 après midi. Après une matinée particulièrement laborieuse, la seule chose qui le ranime « c'est l'espoir de te rencontrer bientôt en traîneau et de nous retrouver ce soir dans notre cher nid et je dois t'avouer, cher Ange, que j'éprouve de nouveau la rage de nos bingerles »... Il a rencontré sa sœur au Jardin d'Été : « tu l'avais chargée de me dire que je devais deviner moi-même la signification de bingerle. Elle prétend le savoir, mais n'a pas voulu me le dire, tout en riant comme une folle. J'avoue que je serais curieux de savoir le sens qu'elle donne à cette expression que nous aimons tant et encore plus la chose elle-même »... Suivent quelques interjections en russe... « Tu sais, cher Ange, que dans nos coeurs nous sommes depuis plus d'un an mari et femme, aussi je ne cesserai, jusqu'à mon dernier soupir, de me regarder comme ton bien »... Minuit. Elle l'a fait jouir doublement, en partageant avec lui le délice du bonheur qu'il éprouvait. « Mais au nom du Ciel ne te fâches pas pour la franchise avec laquelle je t'ai parlé ce soir. J'aurais peut-être mieux fait de ne pas te le dire, mais c'est devenu un tel besoin pour moi de tout te dire, que je ne sais plus rien te cacher [...]. Tu dois comprendre que ma position est souvent bien délicate et que je dois malheureusement bien souvent jouer la comédie pour ne pas éveiller des soupçons »...



1305

1305

ALEXANDRE II (1818-1881) Tsar de Russie.

L.A., S.P. [Saint-Pétersbourg] 21 janvier/2 février, 22 janvier/3 février et 23 janvier/4 février 1868, à Catherine DOLGOROUKI, « KATIA » ; 15 pages et demie in-8 à son chiffre couronné ; en français avec quelques mots en russe en alphabet latin.

2 500 / 3 000 €

Longue lettre d'amour, où il tente de calmer une crise de jalousie de Katia.

Dimanche 9 h. du matin. Leurs bingerles [terme désignant leurs ébats érotiques] délires les ont fait jouir comme des fous hier soir... 3 h. 1/2 après midi. Il ne veut pas qu'elle se laisse aller à des idées noires. « Le moment de nous arracher l'un à l'autre nous sera certes pénible, mais Dieu aura pitié de nous comme l'année passée »... Minuit 1/2 : « Tous les détails de notre délicieuse soirée d'hier me hantent sans cesse [...]. Nos figures en portent de jolies traces aujourd'hui, mais nous en sommes très contents et il me semble que nous éprouvons la même rage de recommencer, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver si nous puissions nous coucher ensemble dans ce moment. Hélas ! nous devrons patienter jusqu'à demain. Malheureusement on a changé d'Opéra et comme on veut y aller, je ne pourrais pas rester à la maison, comme je l'avais espéré »... Lundi 9 h. 1/2 du matin. « Ah ! oui, – tu as bien raison de dire que rien au monde ne peut se comparer au bonheur et à la jouissance que l'on éprouve réciproquement de l'être aimé. Ceci doit t'expliquer le sentiment de jalousie dont je t'ai parlé, car je n'aime pas à jouir seul. Je vois que nos rencontres d'hier nous ont laissé la même impression et que tu as su lire dans mes yeux, comme moi dans les tiens, ce qui débordait dans nos coeurs, qui n'en forment qu'un depuis bien longtemps »... 4 h. après midi. Récit de ses tristes adieux « à notre sœur », qui porte désormais certaine bague d'Alexandre... Il se rappelle avec nostalgie leurs promenades en voiture à Paris, « au bois. Les 10 jours, que nous y avons passé ensemble, me paraissent comme un rêve de bonheur et il faut avouer que nous avons su en jouir comme des fous »... 10 h. 1/2 du soir : « pourquoi me faire des scènes dès que je te parle de celle que j'aimais jadis et qui m'est devenue plus qu'indifférente, et comment ne veux-tu pas comprendre qu'après une intimité de plus de 12 ans, on puisse rompre toute espèce de rapport, non pas d'amitié même, mais de simple

politesse. Toi qui est devenue ma conscience, comment peux-tu croire que je puisse jouer la comédie avec toi [...] l'arrivée prochaine, de la certaine personne, est un véritable cauchemar pour moi et la perspective de me retrouver en tête à tête avec elle une corvée et une punition » ; il tâchera de l'éviter autant que possible, car depuis qu'il est devenu son bien, « le reste et surtout les femmes, sans aucune exception, n'existent plus pour moi. L'obligation de voir du monde et de faire des visites, m'est devenue odieuse et tout ce que j'aurais voulu c'est de disparaître avec toi, pour qu'on nous oublie et que je puisse me consacrer à toi seule »... Mardi 9 h 1/2 du matin. Sa lettre l'a rendu encore plus triste : « dans ta jalousie injuste tu te crées des choses qui n'existent que dans ton imagination. [...] Tu es ma joie, mon bonheur, ma consolation, mon courage et je suis heureux, heureux, heureux, entends-tu d'être complètement absorbé par toi »...

1306

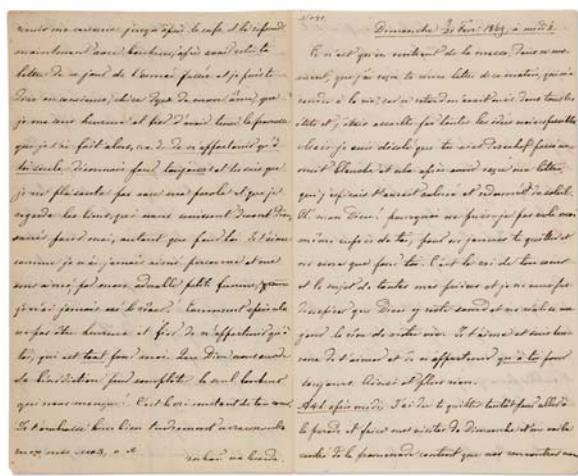
ALEXANDRE II (1818-1881) Tsar de Russie.

L.A., 9-10/21-22 février 1869, à Catherine DOLGOROUKI, « KATIA » ; 4 pages in-8 ; en français avec quelques mots en russe en alphabet latin.

1 500 / 2 000 €

Lettre d'amour à sa maîtresse.

Dimanche 3/21 février midi 1/2. « Ce n'est qu'en rentrant de la messe, dans ce moment, que j'ai reçu ta chère lettre de ce matin, qui m'a rendu à la vie, car ce retard m'avait mis dans tous les états et j'étais assailli par toutes les idées noires possibles. Mais je suis désolé que tu aies derechef passé une nuit blanche et cela après avoir reçu ma lettre, que j'espérais t'aurait calmé et redonné du soleil. Oh ! mon Dieu ! pourquoi ne puis-je pas volé moi-même auprès de toi, pour ne jamais te quitter et ne vivre que pour toi. C'est le cri de ton cœur et le sujet de toutes mes prières et je ne veux pas désespérer que Dieu y reste sourd et ne réalise un jour le rêve de notre vie. Je t'aime et suis heureux de t'aimer et de n'appartenir qu'à toi pour toujours aimer et plus rien ». À 4 h. après midi. Il rentre de la parade, de ses visites du dimanche et de la promenade où il a pu croiser la voiture de Katia : « J'ai encore d'ennuyeuses paperasses àachever et veux ensuite me reposer, avec l'espoir de me retrouver avant 8 h. dans tes bras ». À minuit 1/2 h. Il rentre du spectacle, où il a manqué s'endormir : « je me sens tout imprégné de notre bonne soirée et [...] malgré la fatigue que j'éprouvais, j'ai pourtant joui jusqu'au délire, de nos bingerles. N'oublie pas ce que je t'ai dit tantôt : que je me sens heureux et fier et relevé à mes propres yeux de n'appartenir, depuis un an demain, qu'à toi



1306

seule. Tu sais maintenant que tout se concentre, pour ton mari, *en toi*, son adorable petite femme devant Dieu et que tout le reste n'existe plus pour lui. [...] Que Dieu nous vienne en aide et nous accorde un jour le seul bonheur qui nous manque et dont l'espoir est la seule chose qui nous rattache à la vie. J'espère donc avoir la chance de nous rencontrer demain matin à l'endroit convenu et nous retrouver le soir dans notre cher nid, où se concentre notre véritable vie »...

1307

BARRAS Paul (1755-1829) homme politique, conventionnel (Var), membre du Directoire.

MANUSCRIT autographe sur le NEUF-THERMIDOR ;
2 pages grand in-fol. sur papier de registre.

4 000 / 5 000 €

Intéressantes notes de Barras pour ses *Mémoires*, sur la chute de Robespierre et la nomination de Barras comme Commandant général de la Force armée de Paris.

Ces notes sont jetées de premier jet sur le papier d'un registre, sans souci chronologique, dans l'attente d'une rédaction définitive. « Robespierre et ses complices furent condamnés et conduits par des charrettes à lechaufaud, les rues étoient encombrées de toutes parts, toutes les croisées étoient occupées des applaudissemens des mouchoirs blancs qu'on agitait, ressemblaient à une fête, on y joignoit des invectives, BAILLI, PETION et autres qu'on avoit ensencé subissant les memes insultes »...

Les comités avaient repris leur puissance. « Il s'leva une cabale contre les thermidoriens qu'on appelloit les sauveurs quelques semaines auparavant. Nous luttions contre deux factions également funestes à la liberté. En attendant les comités avoient doublé le nombre des charreées qui conduisirent à l'échafaud amis et ennemis.

Robespierre conduit en prison en fut retiré et conduit à la commune qui faisoit sonner le tocsin battre la g^{le} et s'etoit déclaré en insurrection contre la convention. Les comités instruits qu'on déliberoit de concert avec les mis hors la loi, qu'une force armée marchoit contre la convention, ne prirent aucune mesure, mais proposèrent une transaction à Robespierre qu'il refusa. Les Sections étoient en armes lagitation extrême. Les comités disoient nous sommes perdus. Plusieurs étoient pendant la nuit étendus sur des matelats par terre, beaucoup de députés furent les presser de sortir de cette inaction coupable, que la convention attendoit un rapport. Ces comités me proposoient de me nommer g^{al} en chef. Je m'y refusai. On annonça qu'HANRIOT arrivoit au Carroussel les membres des comités se sauverent alors à la convention. Tant de lacheté me revolta tellement que je leur dis, Robespierre à trop de mepris pour vous, il rejette vos propositions criminelles, je vais à la convention elle seule sauvera la patrie, elle étoit calme peu de membres étoient absens à l'exception de quelques uns qui livreroient en brumaire la republique à Bonaparte et qu'il nomma préfets et conseillers d'état.

Enfin le danger imminent rend à la convention toute son énergie, les députés se lèvent en masse pour que je sois nommé ^{g^{al}} en chef, en secrivant cest Barras qui doit sauver la république, jallois monter a la tribune, mais à ces touchantes marques destime et de confiance, je dus me sacrifier au salut de tous, j'acceptai et pris des mesures en consequence ».... Etc.

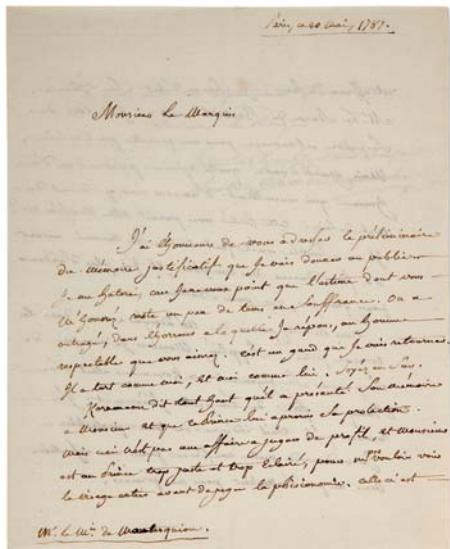
On joint un exemplaire du *Bulletin des lois* (n° 30), comportant le texte de 8 lois du 9 au 10 thermidor, dont celle nommant Barras commandant général de la force armée de Paris.

PROVENANCE

Ancienne collection Patrice HENNESSY (1958, n° 242).



1307



1310

1308

BEAUMARNAIS Eugène de
(1781-1824) fils de l'Impératrice
Joséphine, Vice-Roi d'Italie.

L.S. « Eugène Napoléon », Monza
7 septembre 1807, à LAVALLETTE ;
½ page in-4.

200 / 300 €

Recommandation au Directeur des Postes
en faveur de la veuve CARTIER : « elle désire
obtenir une direction dans l'intérieur de
l'Empire français. Tu connais les services
de feu son mari [...]. Je verrais avec plaisir
qu'elle obtint un sort qui fixe ses destinées »...

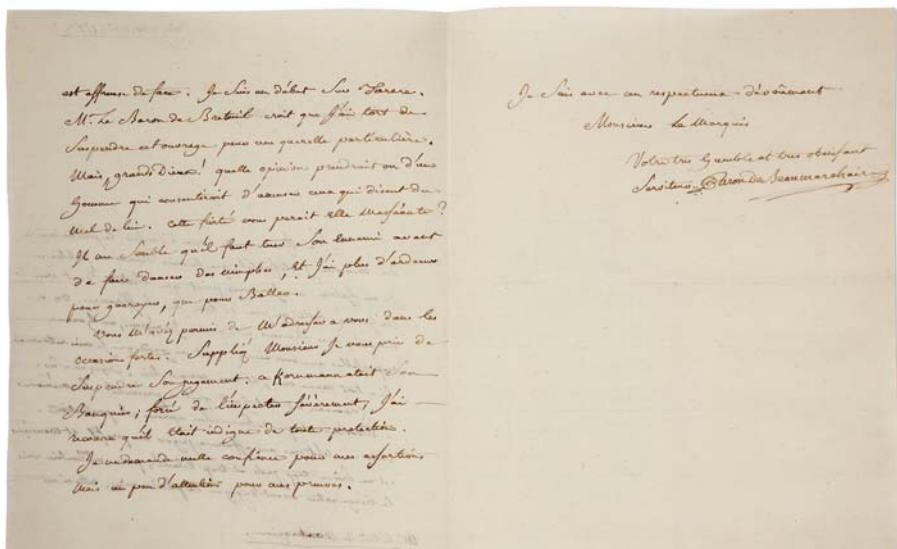
1309

BEAUMARNAIS Eugène de
(1781-1824) fils de l'Impératrice
Joséphine, Vice-Roi d'Italie.

L.S. « Eugène Napoléon », Milan
15859 février 1810, au maréchal
MACDONALD, duc de TARENTE ;
demi-page in-4.

150 / 200 €

En gage d'amitié, il lui envoie son portrait : « je désire qu'il me rappelle partout à votre souvenir & que vous ayiez autant de plaisir à le recevoir que j'en éprouve à vous donner ce témoignage de mon estime et de mon affection pour vous. Je n'oublierai jamais les sentimens que vous m'avez montré. J'y compterai toujours & vous pouvez compter également sur ceux que vous m'avez inspiré »...



Je suis avec ces respects et dévouement
Monsieur le Marquis

Volonté favorable et très obéissant
Saritene Caron de Beaumarchais

1310

**BEAUMARNAIS Pierre-Augustin
Caron de** (1732-1799) écrivain, auteur
dramatique.

L.A.S. « Caron de Beaumarchais »,
Paris 20 mai 1787, à Anne-Pierre
de Montesquiou-Fezensac,
marquis de MONTESQUIOU; 2 pages
et quart in-4.

1 500 / 2 000 €

**Intéressante lettre sur l'affaire Kornmann,
scandale des années 1780 qui fit couler
beaucoup d'encre.**

[Beaumarchais, qui avait défendu l'épouse adultère de KORNMANN, internée par suite d'une lettre de cachet, multiplia des mémoires contre le mari et son défenseur M^e Bergasse. Cette lettre, s'indignant de l'éventuelle protection du mari par Monsieur, frère du Roi (dont Montesquiou est Premier Écuyer), semble présenter son Mémoire pour la dame Kornmann contre le sieur Guillaume Kornmann, son époux. (Au sujet d'une accusation de séduction intentée par son mari contre Beaumarchais.), 1787. Notons que son opéra Tarare, musique de Salieri, sera créé à l'Académie royale le 8 juin suivant.]

Beaumarchais adresse à Montesquiou « le préliminaire du mémoire justificatif » qu'il va publier. « On a outragé, dans l'horreur à laquelle je répons, un homme respectable que vous aimez. C'est un gand que je vais retourner. Il a tort comme moi, et moi comme lui, soyez en sûr. Kornmann dit tout haut qu'il a présenté son mémoire à Monsieur et que ce Prince lui a promis sa protection. Mais

ceci n'est pas une affaire à juger de profil, et Monsieur est un Prince trop juste et trop éclairé, pour ne pas vouloir voir le visage entier avant de juger la phisionomie. Celle-ci est affreuse de face. Je suis en débat sur Tarare. M^e le Baron de BRETEUIL croit que j'ai tort de suspendre cet ouvrage pour une querelle particulière. Mais, grands Dieux ! Quelle opinion prendroit on d'un homme qui consentiroit d'amuser ceux qui disent du mal de lui. Cette fierté vous paroit elle messéante ? Il me semble qu'il faut tuer son ennemi avant de faire danser des nimphe, et j'ai plus d'ardeur pour guerroyer, que pour baller. Vous m'avez permis de m'adresser à vous dans les occasions fortes. Suppliez Monsieur je vous prie de suspendre son jugement. Ce Kornmann etoit son banquier ; forcé de l'inspecter sévèrement, j'ai reconnu qu'il était indigne de toute protection. Je ne demande nulle confiance pour mes assertions mais un peu d'attention pour mes preuves »...

1311

**BERRY Marie-Caroline, duchesse
de** (1798-1870) mère
du comte de Chambord, elle tenta,
en 1832, de soulever la Vendée.

3 P.A.S. ou L.A.S., mars-mai 1832, [au général baron CLOUET] ; 3 pages in-8
ou in-12 (la première en mauvais état).

1 500 / 2 000 €

Rares documents sur sa tentative de soulèvement légitimiste. Ces lettres étaient probablement écrites à l'encre sympathique (deux à l'encre bleue, la première abimée par le réactif).

Massa 6 mars 1832 : « Ayant toute confiance dans la sagesse et le dévouement du général Bⁿ CLUET nous le chargeons de s'assurer des bonnes dispositions des troupes de faire connoître notre volonté de récompenser tous les services rendus à la France par ceux qui contribueroient de leurs efforts à hâter le rétablissement de l'autorité légitime d'Henri V et l'autorissons au besoin à promettre en notre nom un grade »...

15 mai 1832 : « Que mes amis se rassurent ; je suis en France et bientôt dans la Vendée. C'est de la que vous parviendront mes ordres définitifs [...]. Il n'y a eu qu'erreur et méprises dans le midi je suis satisfaite de ses dispositions. Il tiendra ses promesses, mes fidèles provinces de l'Ouest ne manquent jamais les leurs. Dans peu toute la France sera appellée à conquérir son ancienne dignité et son ancien bonheur. Faites avertir Tregomin Pontfarchi et Cadoudal »...

Vendée 18 mai 1832 : « je n'ai pas plus la volonté que le pouvoir de révoquer les ordres donnés par toute la France, j'y ai été déterminé par l'espoir que m'ont donné vos dernières dépêches et celles de nos autres amis. L'état du Midi dont j'ai eu des nouvelles depuis mon départ, ne me laisse pas de doutes sur sa participation puissante. Ne négligez aucun moyen de persuasion près du militaire, contre lequel il ne faudra agir qu'à la dernière extrémité »... Elle signe : « Marie Caroline Régente de France ».

1312

BERTRAND Henri (1773-1844) général, Grand-Maréchal du Palais, fidèle compagnon de Napoléon à Elbe et Sainte-Hélène.

L.A.S. « Bertrand », près Gotha 26 octobre [1813], à sa femme Fanny BERTRAND (née Dillon) ; 2 pages in-8 (marge gauche un peu brunie).

150 / 200 €

« Tu crois que je n'ai pas même fait couper mes cheveux, tu te trompes chère Fanny, avant de partir de Sprottau et cela est bien suffisant, mais ne diminue pas ma tonsure, je n'en suis cependant pas encore à prendre perruque »... Il évoque leur fils Napoléon et diverses affaires domestiques, lui adresse une lettre du général Morand et d'Auguste, dont il est « fort content, comme de tous mes gens à peu près »... Il a vu « hier le duc de Bassano [MARET] que je n'avais pas vu depuis 3 ans, j'ai eu beaucoup de plaisir à le retrouver, pendant la campagne comme en Illyrie il m'avait écrit quelques mots bien aimables. Le

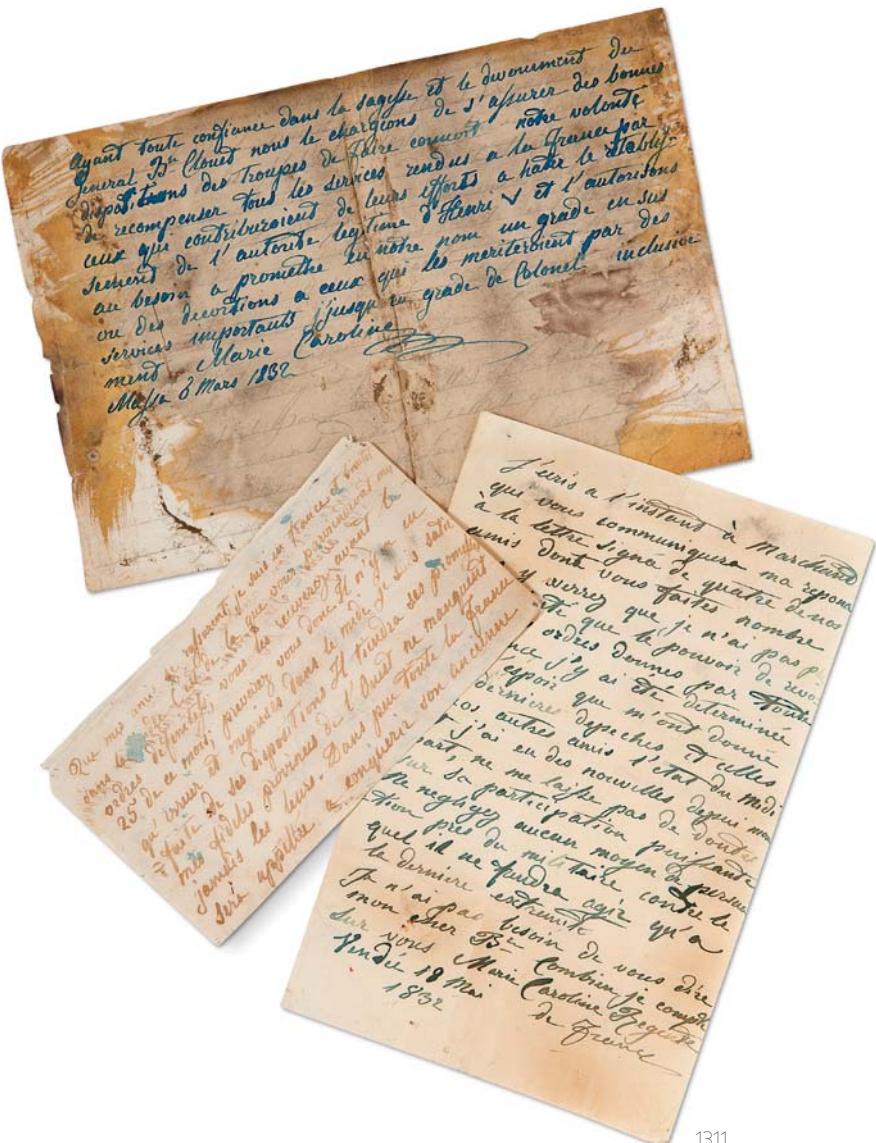
duc de Vicence [CAULAINCOURT] m'a promis de t'aller voir. Le duc de Plaisance [LEBRUN] te donnera aussi de mes nouvelles »... Général BERTRAND, *Lettres à Fanny* (éd. S. de la Vaissière-Orfila), p. 345.

1313

BERTRAND Henri (1773-1844) général, Grand-Maréchal du Palais, fidèle compagnon de Napoléon à Elbe et Sainte-Hélène.

P.A., [vers le 20 janvier 1814] ; demi-page in-fol. (côte d'inventaire notarial, papier bruni, cachet de la collection Crawford).

200 / 250 €



En faveur du père de la nourrice du Roi de Rome, Marie ACHARD, née Molliex-Gozé [elle avait été recrutée par le général Bertrand lui-même].

« Le père de la nourrice du Roi de Rome demande la première place qui vaquera d'huissier au Conseil d'État. Il y en a d'agés. Il a été valet de chambre sommelier de M^{me} de Marsan depuis 1774 époque où elle cessa d'être gouvernante des enfans de France et quitta le pavillon qui porte son nom jusqu'en 1792 où il émigra. Il écrit un peu san ortographe »...

Je vous envoi une partie de la lettre que j'avais
écrite à votre mère pour vous faire savoir, et
qui bien permise de la transcrire de tout
les sentiments que vous me transmettez dans
votre occasion. Croyez que lorsque quel
que man est à la force pour aider l'autre
au renouvellement des années comme dans
l'heure cette situation n'est pas sans émotions
et de plus affectueuse.

Et avec des sentiments sincère et une affectu-
ité pour elle et ses enfants je vous prie de faire
bien plaisir.

1314

1315

Cher fils, écrit à l'heure où j'espérais
de toi. Je sais à moins que le mal que
j'entends de servir démontre que tu es
à l'opposé de ce que nous avons
d'ordinaire. Mais je suis humain & voilà
ce que je sens. Quelques heures avant
l'heure où j'écris je fus dans la ville
de Paris, dans la gare de l'Est, dans la
place de l'Opéra. J'étais assis dans un
siège avec une femme de ma taille, et nous
nous étions assis à une table à tout le moins
dans un restaurant. C'est une chose
que je ne pourrai jamais oublier.

« mais il est venu me voir lui même avec l'Imperatrice avant hier, et je l'ai trouvé en assez bonne santé même mieux qu'à l'ordinaire, et autant que j'ai pu le juger, loin d'être abattu, et rempli de confiance sur le bon succès de ses affaires »... Elle a été émue par l'affection avec laquelle il a parlé de sa sœur souffrante, et elle est sûre que la lettre qu'il lui a écrite « contribuera plus que toute autre chose à votre rétablissement »... Le Roi de Rome se porte bien, et la Reine d'Espagne a donné de bonnes nouvelles de la santé de Joseph et de leurs enfants. La Reine de Westphalie est partie au château de Compiègne, où Jérôme devait la rejoindre. Elle n'a pas encore vu Louis : « quoiqu'il soit arrivé jusques à Pont, j'ai éprouvé le mortel chagrin de ne l'avoir ni vu ni embrassé [...] Il me manda qu'il arrivoit à Paris, mais son devoir et son attachement pour son frère et pour la France l'appelloient dans cette critique circonstance, et me demandoit de loger chez moi en simple particulier et sans la moindre étiquette avec son fils, s'il étoit possible ». Elle n'a pu aller rejoindre Louis à Pont comme il le souhaitait ; du reste, l'Archichancelier conseilla à Louis d'y attendre la réponse de l'Empereur, ce qui lui fit changer d'avis : « il se decida à partir pour Mayence directement, et partit en effet. Mais l'Empereur est revenu et il n'est pas avec lui, de manière que j'ai lieu de croire qu'il est de nouveau retourné en Suisse. Il ne m'a d'ailleurs pas encore donné de ses nouvelles depuis son départ de Pont. Cette circonstance, ma chère fille m'a rendu malade »... Elle suppose que Pauline a fréquemment des nouvelles de son oncle. Quant à Élisa et Caroline, elles se disent parfaitement tranquilles, et Murat doit être à Naples à l'heure qu'il est. Elle termine en réitérant des conseils de prudence : « dans le cas de mouvements dans le Piémont, vous ne devez pas hésiter à quitter Nice, et à vous retirer à Toulon, ou encore mieux à Aix, si vous ne vous trouviez pas en état de vous rendre à Lyon chez votre oncle et de là à Paris, car dans l'état actuel des choses vous ne pouvez être mieux aucune part qu'au sein de votre famille »...

1314

BONAPARTE Letizia (1750-1836) mère de Napoléon.

L.S. « vostre affma Madre », Paris 8 janvier 1811, à son cher fils [son gendre Félix BACCIOCHI] ; 1 page in4.

700 / 800 €

« Je suis bien persuadée de la sincérité de tous les sentimens que vous me témoignés [...] Croyez que les vœux que je forme de mon côté pour votre bonheur au renouvellement des années comme dans le reste du tems sont des plus sincères et des plus affectueux. C'est avec ces sentimens que je vous embrasse avec ELISA et vos enfans »...

1315

BONAPARTE Letizia (1750-1836) mère de Napoléon.

L.S. « Vostra affma Madre », Paris 16 novembre 1813, à sa fille PAULINE BORGHESE ; 7 pages in-4.

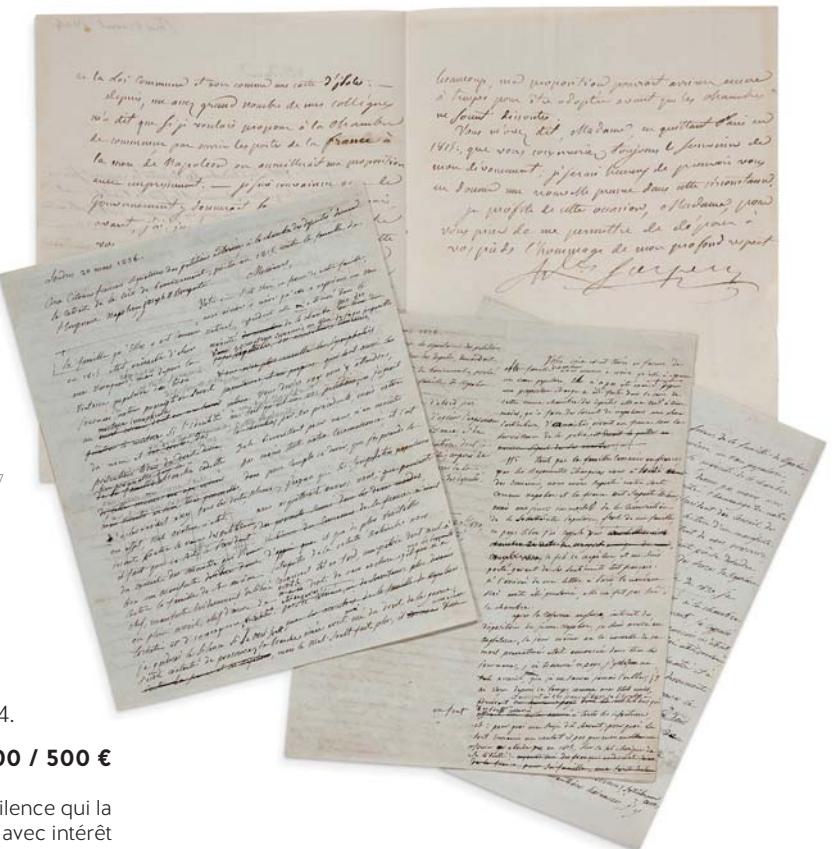
1 200 / 1 500 €

Très longue lettre à sa fille Pauline, passant en revue la situation de chacun de ses enfants, alors que la Grande Armée évacue l'Allemagne.

Elle a éprouvé bien du mal « dans cette triste circonstance : mais je suis heureuse de pouvoir vous dire dans ce moment que les choses ne sont pas aussi désespérées que nous l'avons craint d'abord. L'Empereur est arrivé à Paris en parfaite santé [...], après avoir laissé son armée à l'abri des insultes de l'ennemi ; et s'occupe avec son activité et tous ces moyens à se mettre en état de pouvoir nouvellement se montrer encore terrible à tous ses ennemis, s'ils ne veulent pas d'une paix honorable ».... Madame Mère garde la chambre depuis une huitaine de jours, et n'a pu aller voir son fils,

PROVENANCE

PROVENANCE
Ancienne collection CRAWFORD (cachet *Bibliotheca Lindesiana*).



1317

1316

BONAPARTE Elisa (1777-1820)
sœur de Napoléon, Princesse de Lucques
et Piombino, Grande Duchesse de Toscane.

L.A.S. « Elisa », Marlia 17 septembre 1807,
à Hector d'AUBUSSON de La Feuillade ; 1 page in-4.

400 / 500 €

Elle a reçu sa lettre alors qu'elle se plaignait de son long silence qui la privait des nouvelles de Toscane ; elle l'assure qu'elle lira avec intérêt ses rapports. « Je n'ai point douté que vous ne partagiez la joie de tout serviteur de S.M. de ses prodiges »...

1317

BONAPARTE Joseph (1768-1844) frère aîné de Napoléon,
Roi de Naples puis d'Espagne.

TROIS MANUSCRITS autographes, Londres 20 mars 1834 ;
10 pages et quart in-4.

800 / 1 000 €

Intéressant et important ensemble en réponse aux Français signataires de pétitions demandant l'abrogation de la loi d'exil frappant sa famille.

[La monarchie de Juillet avait maintenu la proscription de la famille de Napoléon, tout en abandonnant les sanctions pénales prévues par la loi de 1816. Joseph et Lucien convinrent cependant de combattre le bannissement de leur famille, et malgré la mort du duc de Reichstadt, survenue en 1832, ils publièrent en commun, le 7 juillet 1833, un appel au peuple. Le 22 février suivant, un débat s'engagea à la Chambre, à laquelle était arrivé un grand nombre de registres de signatures : les pétitionnaires réclamaient l'abrogation de la loi d'exil, le retour des cendres de Napoléon et de son fils, la restitution du portrait de l'Empereur sur les croix de la Légion d'honneur, etc. La Chambre vota alors le retour des cendres de Napoléon, et fit entendre une forte minorité en faveur de l'abrogation de la loi d'exil. Le gouvernement proposa le 10 mars une mesure conciliante, prévoyant des permis de séjour pour les parents et alliés des Bonaparte, mais ce projet, dont la discussion fut deux fois reportée, ne fut jamais débattu car Joseph le repoussa par des lettres ouvertes au maréchal Soult, président du Conseil, à la Chambre et aux pétitionnaires. C'est de la préparation de cette dernière qu'il s'agit ici, dans ses trois versions successives, abondamment raturées et corrigées.]

Aux Citoiens français signataires des pétitions... Joseph les remercie, et déplore que leur « vœu national » ait trouvé dans la Chambre une majorité d'^{accusateurs} ennemis, au lieu de juges impassibles »... Il trouve « la branche cadette » et son gouvernement inconséquents, et il exprime son ressentiment envers le maréchal SOULT, président du Conseil, pour avoir accusé les frères exilés de Napoléon de ne pas se défendre des intrigues des factions à l'étranger... Il se livre à des réflexions sur les pays qui l'ont accueilli : l'Angleterre, « dont les loix offrent un sûr asile à toutes les infortunes », et l'Amérique, où vivent « les peuples les plus dignes d'envie » et des citoyens éclairés... À Messieurs les signataires des pétitions... Joseph développe l'historique de sa position : sa constante défense du « jeune Napoléon » [le duc de REICHSTADT], l'adaptation de sa situation dynastique à l'évolution de la société française... « Si Napoléon vivoit aujourd'hui, il penseroit comme nous, il ne reconnoitroit en France d'autre souverain que le peuple françois, d'autre gouvernement que celui qu'il plairoit à la nation de se donner »... Il rature un long passage justificatif de la dictature commandée par la plus absolue des nécessités, la défense et l'indépendance nationales... « Napoléon n'est pas connu. Quatre ans de paix l'eussent fait apprécier à sa juste valeur »...

Messieurs... Joseph adopte un ton plus mesuré pour dénoncer une nouvelle proposition faite à la Chambre : « elle ne tendroit à rien moins qu'à faire des parents de Napoléon, en France, une classe d'amnisties de la police, oh ! honte dont je ne croiois pas notre siècle possible !! Dans quelle âme de boue une telle pensée a-t-elle pris naissance ? La branche aînée ramenée en France par les bayonnettes étrangères nous avoit traité en francs ennemis, nous devrions les remercier aujourd'hui de n'avoir pas conçu l'espoir de nous avilir à nos propres yeux »... Ce manuscrit est resté inachevé.

On joint une L.A.S. de Charles SAPEY, député, ancien membre du Corps législatif et ancien secrétaire de Lucien, à Madame Mère, Paris 8 avril 1834, à propos du projet d'abroger la loi d'exil (3 p. in-4). Plus 2 imprimés.



1319

1318

BONAPARTE Jérôme (1784-1860)
frère de Napoléon, il fut Roi de Westphalie.

20 L.A.S. « Jérôme », 1836-1840, à sa fille, la PRINCESSE MATHILDE ; 37 pages in-8 ou in-4 (quelques-unes à son chiffre), quelques adresses (quelques petites déchirures).

600 / 800 €

Affectueuse correspondance du père à sa fille, dans les années précédant l'union de Mathilde avec le prince Demidoff. Les lettres sont écrites de Londres, Stuttgart, Canale, Trieste, Rome, Bologne, Splugel, Hechingen, Mannheim, Mayence, Cologne...

En voyage en Angleterre, il va envoyer son fils Napoléon « faire le voyage des manufactures, avec le ministre de Wurtemberg, pendant que je resterai avec mon frère à la campagne » (Londres 28 octobre 1836)... Il évoque des déplacements en Italie, donne des nouvelles du cardinal FESCH en fin de vie (et de son testament), d'autres membres de la famille Bonaparte, ou leurs alliés : Jérôme, Lucien, Napoleone, Zénaïde, le prince Bacciochi, la princesse Stéphanie de Beauharnais... Il la met en garde contre son oncle LUCIEN, prince de Musignano : « que ma fille évite tout contact avec lui, le voie le moins possible, & se tienne éloignée de toute discussion en gardant plutôt le silence & en se retirant si cela est nécessaire » (Rome 19 mars 1839, à « Nana », Mme de Reding, gouvernante de Mathilde)... « Je suis fâché que ta tante Caroline, ne comprenne pas que te laissant chez Julie, je ne pouvais te permettre d'aller nulle part sans elle ; d'ailleurs ses enfans se

conduisent toujours si mal avec moi, qu'en conscience je ne dois avoir aucun scrupule sur un pareil sujet ! » (23 mars 1839)... En 1840, il commence à faire allusion à des projets de mariage, en des termes voilés : « sois persuadée que ton père fera tout ce qu'il est humainement possible de faire, et si je ne réussissais pas c'est que cela serait impossible, et alors j'obtiendrais de ma bien-aimée fille la même résignation que je mets moi-même !!! » (Bologne 19 janvier 1840)... Il n'a de nouvelles ni de l'Anglais, ni du Brave, et le Roi a démontré que toute demande de son côté et celui de la Russie serait inutile. « Je suis bien plus étonné que le Pointu ne m'ait pas répondu [...] tout me prouve que j'avois bien jugé, et que l'anglais ne reviendra que si l'on tient vis-à-vis de lui une conduite digne, s'il en était autrement il ne meriterait que le plus souverain mepris surtout de la part de la chère Espagnole [...] Du reste ma bien-aimée petite fille malré tout cela je ne néglige et ne négligerai RIEN de tout ce qu'il est possible de faire » ; il est encore question du Soldat et de l'Inconstant (Stuttgart 27 janvier)... Il ne négligera absolument rien « de tout ce qui peut satisfaire tes désirs ; mais chère enfant, il ne faut pas te perdre et par conséquent me donner la mort pour une chose qui dépend de la volonté d'un autre : d'autant que cet autre ne seroit qu'un misérable à mépriser s'il voulait faire un marché de ce qui doit lui assurer bonheur, & honneur !!! » (28 janvier)... « Je te recommande par-dessus tout de dire à ton amie l'Espagnole de ne pas se laisser deviner : car ce serait le moyen de tout perdre, & j'ai vu que l'anglaise fait l'impossible pour connaître les sentiments qu'elle inspire - pour pouvoir espérer un succès il faut être maître de son secret » (Mayence 30 janvier)... « Si tout ce que tu m'écris dans ta lettre est vrai tu peux regarder la chose

comme allant selon tes désirs, puisque non seulement je n'ai pas créé d'obstacle ; mais me suis imposé tous les sacrifices qui étoient humainement possibles !!! »... Il rend compte des progrès de l'affaire entre le Brave et l'Anglaise (Londres 10 février)... Etc.

1319

BONAPARTE Jérôme (1784-1860)
frère de Napoléon, il fut Roi de Westphalie.

20 L.A.S. « Jérôme », Florence et Monte Catini 1846, à sa fille, la PRINCESSE MATHILDE ; 35 pages in-8.

800 / 1 000 €

Bel ensemble en grande partie consacré à la séparation de Mathilde de son mari, le prince Anatole Demidoff.

Orloff a assuré Jérôme que Demidoff part demain pour Pétersbourg... Il entend des choses contradictoires sur les intentions de Mathilde, et l'exhorte à ne rien faire à la légère : « j'envisage avec effroi de te voir à 26 ans seule sans soutien naturel, et si dans un pareil abandon quelqu'un venait à te manquer, quel serait le bras qui te soutiendroit ? [...] un bras étranger, & alors ma fille chérie ne serait-elle pas compromise ??? Tu ne connais pas les hommes »... Il la met en garde contre M. Bacciochi, très intéressé, et la conjure de brûler la lettre (18 juillet)... Il annonce la mort de son frère Louis, et évoquees dispositions testamentaires du défunt (26 juillet)... Jérôme a réclamé la copie des lettres de Mathilde au Tsar et à Orloff, car DEMIDOFF est capable de calomnies et des « procédés les plus infâmes [...] cet homme est capable de tout, si une fois tu romps avec lui. !!! » (10 août)... Il a reçu une lettre d'Anatole et ne sait quelle attitude adopter : « Je suppose bien que ton mari a quelque connaissance de la démarche que tu as faite en Russie, et que c'est la raison de son retour précipité, ainsi prépare-toi à tout » (17 août)... Il n'y a plus à revenir en arrière, et « dans le cas où la décision de l'Empereur ne fut pas telle que tu la désires, et que tu persistasses dans ta résolution [...] tu dois te retirer chez ton frère, et ensemble vous rendre à Stuttgart où j'irois te rejoindre [...] car les premiers moments tu dois être auprès de ton père, afin que la calomnie ne puisse pas t'attendre ! » (25 août)... Le silence de la Russie l'afflige, et l'offre du chargé d'affaires de la recevoir n'y change rien ; il approuve la lettre de Mathilde à l'Empereur mais non celle à Orloff ; qu'elle ne se fasse pas d'illusion : « tu ne peux pour les premiers tems rester à Paris sans risquer ta réputation & tout ton avenir », elle devrait se réfugier auprès de son père ou de son oncle, Guillaume de Wurtemberg, « s'imposer des privations &

vivre retirée, sans cela tu te perdras ; car tu peux bien penser que M^r D... une fois perdu l'espoir de te réavoir fera de tout [...]. Ton oncle Paul à cause de son intérieur n'est pas un refuge possible » (12 septembre)... La conduite de Mathilde doit être irréprochable, et encore, il ne voit comment un séjour à l'Abbaye aux Bois pourrait la mettre « à l'abri d'une réclamation légale de ton mari qui te ferait intimider par la justice l'ordre de rejoindre la maison conjugale, car en France il n'existe plus de maison qui soient fermée à la Loi ! » (16 septembre)... Il rapporte ce que le prince Gregori Wolkonsky lui a appris : ignorance du monde à Saint-Pétersbourg, approbation tacite de l'Empereur, signature d'un arrangement : « Demidoff te reconnaissait à sa mort cinq millions à prendre sur sa fortune dont tu pouvais disposer à ton gré, ainsi que les propriétés qui sont à l'étranger & tes diamants [...] : Orloff alors lui a demandé et en cas de séparation quel seroit le sort de la Princesse ? . A cette question il a paru abasourdi » (18 septembre)... « Je suis inquiet du retard de la décision de Russie. Dieu veuille qu'elle ne se fera pas attendre !!! Je crains tout de la méchanceté de M^r D. » (17 octobre)... Le retard d'un règlement l'inquiète toujours, « D. ayant bien des moyens de corrompre, & ayant affaire à des gens qui en grande partie sont plus que corruptibles !! Enfin j'espère dans la justice & la bienveillance de l'Empereur pour toi » (22 octobre)... Il voudrait des preuves de la Sanction Impériale, et sa fille à l'abri de la calomnie... « Je n'en puis croire mes yeux en lisant que M^r Félix a osé te proposer de te placer auprès de lui », car il a sous les yeux « les preuves de son infamie, qui est telle que M^r Dx est un modèle d'honneur & de délicatesse, en comparaison »... Mais les deux sont peut-être complices ; qu'elle brûle cette lettre (31 octobre)... Il s'attend à de mauvais traits de la part de M. Dx, « car il est capable lui & son agent secret M^r Bac. de toutes les mauvaises actions »... Il faut faire porter aux Chambres l'affaire de sa pension : « je suis certain qu'officieusement Lord Normanby t'aidera, & M^r Thiers pourra diriger tes démarches »... Il voudrait des nouvelles de ceux qui lui sont restés attachés : Vatry, l'amiral Mackau (12 décembre)...

1320

BONAPARTE Marie-Clotilde de SAVOIE, Princesse NAPOLEON
(1843-1911) fille de Victor-Emmanuel II d'Italie, épouse du Prince Napoléon.

L.A.S. « Marie Clotilde », Moncalieri 21 juillet 1891, [à la maréchale de MAC MAHON] ; 2 pages in-8 (deuil).

100 / 120 €

Après le décès de son mari le Prince Napoléon (31 mars 1891).

Elle remercie la maréchale de la part qu'elle prend à sa profonde douleur, et lui est très reconnaissante d'avoir pensé à elle dans ses prières : « Notre Seigneur, dans sa bonté, nous a accordé de grandes grâces par les bénédictions dont Il a daigné entourer les derniers jours de mon mari. Qu'il en soit béni et remercié »...

1321

[BOUTOURLIN Dimitri Petrovitch, comte (1790-1849) général, homme politique et historien russe].

MANUSCRIT, Tableau de la Campagne d'Automne de 1813 en Allemagne.

Par un officier Russe ; volume in-folio de [1 f]-272 pages, reliure maroquin vert à grain long, dos lisse orné, roulettes dorées encadrant les plats, coupes et bordures intérieures décorées, tranches dorées (reliure de l'époque; dos et plat sup. décollés).

1 500 / 2 000 €

Belle copie manuscrite à l'encre brune, très lisible, exécutée au début du XIX^e siècle.

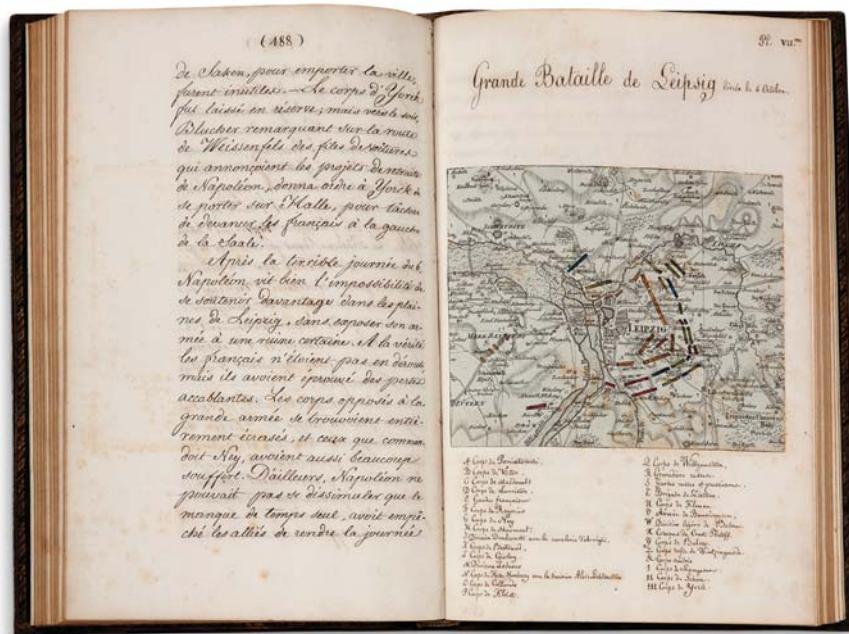
Elle est **ornée de 8 cartes** gravées contrecollées hors texte sur lesquelles on a ajouté à la plume et à la gouache le placement des armées lors des batailles ; les titres et les légendes sont également manuscrits : batailles de la Katzbach (14 août), Dresde (15 août), Kulm (18 août), Gross-Beeren (11 août), Dennewitz (25 août), Wachau et Moekern (4 octobre), Leipzig (6 octobre), Hanau (18 octobre).

Cette relation de première main de la campagne d'Allemagne à l'automne 1813, depuis la rupture de l'armistice jusqu'au passage du Rhin par l'armée française, fut publiée en 1817 par le grand stratège suisse, un temps au service de Napoléon, Antoine-Henri de JOMINI.

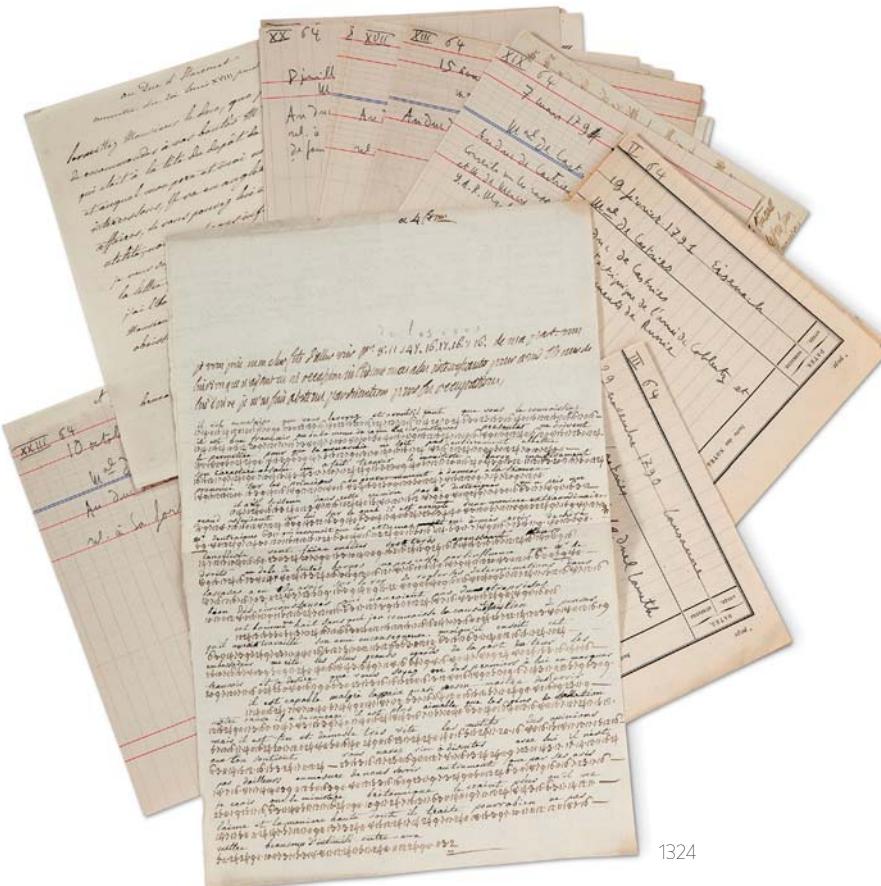
Le comte Boutourlin fut l'un des aides de camp de l'empereur de Russie au moment des campagnes napoléoniennes.

PROVENANCE

Bibliothèque impériale de Dominique de VILLEPIN (19 mars 2008, n° 94 ; ex-libris).



1321



1324

1322

CAMBACÉRÈS Jean-Jacques Régis de (1753-1824) jurisconsulte et homme politique.

MANUSCRIT autographe, [1794 ?] ; 3 pages in-4.

600 / 800 €

Intéressante consultation sur les enfants naturels.

Cambacérès pose cette question : « Une jeune femme qui vient de faire divorce avec son mari, a depuis cette époque fait un enfant ; celui qui est le père refuse de le reconnaître. Y a t'il des moyens de le contraindre à cette reconnaissance ? et comment peut on assurer l'état de cet enfant ». Dans sa réponse, Cambacérès examine l'état de la législation en vigueur. Il précise qu'au moment où on allait s'occuper à la Convention des droits des enfants naturels, ce travail a été suspendu par la rédaction du Code civil. Il parle de la loi du 12 brumaire qu'il a fait voter, des possibilités des enfants naturels de prétendre à la succession de leurs parents...

On joint le Projet de décret sur les enfants nés hors le mariage, présenté par Cambacérès à la Convention nationale.

1323

CARTE.

Tableau géographique de la navigation intérieure du territoire républicain français : offrant le cours soit, de ses fleuves, rivières et ruisseaux ; soit de ses canaux, tant exécutés que projetés, dans ses 86 départements, par le citoyen DUPAIN-TRIEL, 1795 ; grande carte gravée à l'encre bistre, entoilée sur toile saumon (environ 114 x 136 cm), cachet encré rouge Dépôt général de la Guerre, étui cartonné titré au dos.

1 000 / 1 500 €

En marge de cette carte de Jean-Louis Dupain-Triel (1722-1805 ?), figure un *Etat actuel et général de la navigation intérieure de la France*, distribué, par ordre alphabétique, en ses 83 départements, précisant les noms des rivières et canaux navigables, les lieux où ils commencent à porter bateaux (eaux hautes et basses), leurs débouchés, leur longueur, la grandeur et la charge des bateaux, etc. En carton, « Département de l'île de la Corse ».

1324

CASTRIES Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, maréchal de (1727-1801).

13 L.A. dont une chiffrée, 1790-1798, à son fils le duc de CASTRIES ; 30 pages la plupart in4, une adresse.

2 500 / 3 000 €

Très intéressante correspondance d'émigration à son fils.

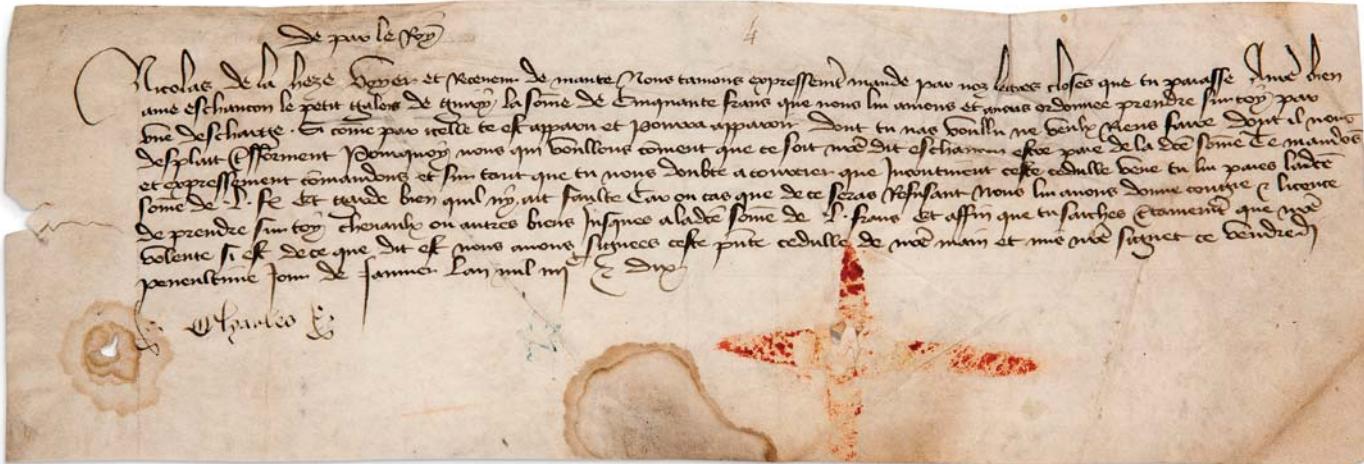
[Le maréchal de Castries s'illustra dans de nombreuses campagnes militaires ; il devint ministre de la Marine en 1780 et fut nommé maréchal de France en 1783 ; il démissionna en 1787. Il émigra dès les débuts de la Révolution, se battit dans l'armée des Princes et dirigea le cabinet de Louis XVIII. Son fils Armand-Charles-Augustin, duc de Castries (1756-1842) fit la campagne d'Amérique. Député de la noblesse en 1789, il défendit les prérogatives du Roi et provoqua en duel Charles de Lameth ; ce duel ayant déclenché une émeute et le pillage de l'hôtel de Castries, il émigra.]

Lausanne 29 novembre 1790, il approuve le duel de son fils contre Charles de LAMETH et lui reconnaît toutes les qualités d'un brave gentilhomme avant de lui faire part de l'opinion favorable de nombreuses personnes dont Mme de Tarente ou M. de Chauvigny ; l'affaire fera « époque dans l'histoire de la tyrannie des factieux de l'Assemblée. [...] Les bruits de Paris sont affreux, contre la reyne particulièrement, on parle de lui enlever M^r le dauphin. On a bien attendu pour prendre un parti aux Tuileries »...

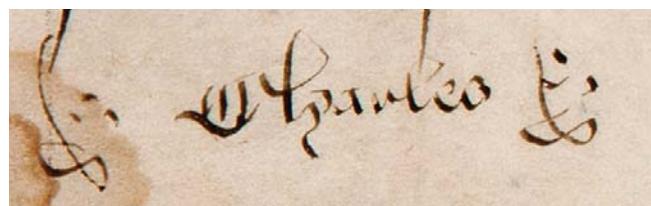
Eisenach 19 février 1791, sur la tactique de l'armée de Coblenz et les événements de Russie... 2 décembre 1791, sur de nombreuses personnalités émigrées et servant dans l'armée des Princes, des bruits qui ont couru sur Mme de RICHELIEU, le désarmement anglais qui confirmerait un plan de neutralité... 11 décembre 1791, à propos du Conseil des Princes à Coblenz, il parle longuement de la demande que lui a faite le comte d'ARDOIS « ou d'accepter le commandement de la Gendarmerie ou de me désister [...] je n'ai pas hésité de me désister de tout, plustost que de voir ce corps s'aventurer et produire un scandale à Coblenz »...

4 février 1792, longue lettre chiffrée contenant des instructions sur la conduite à tenir avec M. de LACAZE, ambassadeur espagnol qui subit l'influence de M. d'ENTRAIGUES... 7 mars 1794, longue note sur les rapports à entretenir avec M. de MERCY et Lord ELGIN, sur l'attitude de l'Angleterre, sur l'admission en Espagne du comte d'ARDOIS...

Vérone 15 août 1795, donnant des détails sur l'armée... Eisenach 9 octobre 1795, longue lettre racontant la mort de sa belle-fille la duchesse, fille du duc de Guines. Les deux lettres suivantes concernent un legs de la



1327



Détail de la signature

duchesse. En 1797, il s'installe chez le duc de BRUNSWICK à Wolfenbuttel d'où il entretient son fils d'affaires pécunier et familiales, décrivant en détail l'état de sa fortune (10 octobre 1798)...

On joint une L.A.S. du duc de CASTRIES, Bruxelles 21 janvier 1794, au duc d'HARCOURT, recommandant M. d'Hamecourt qui se rend en Angleterre pour ses affaires.

PROVENANCE

Archives du maréchal et du duc de Castries (27 mars 2001, n° 17).

1325

CATHERINE II (1729-1796) Impératrice de Russie.

L.A.S. « Caterine », Krasnoïe 15 mai 1764, au maréchal comte MUNNICH ; demi-page in4.

1 000 / 1 200 €

Elle a reçu sa lettre du 14 mai : « Je suis bien aise que vous soyés content, je la suis aussi. Je me porte bien je m'en vais cet après diné à Peterhof »...

1326

CATHERINE DE MÉDICIS (1519-1589) Reine de France.

L.S. « Caterine », Trédition 23 mai 1570, à Raymond de FOURQUEVAUX, ambassadeur en Espagne ; 1 page in-fol. (léger manque de papier sans toucher le texte et petite fente à un pli).

1 200 / 1 500 €

Catherine envoie cette lettre par MUSSET, l'un des valets de chambre de Charles IX, qui expliquera oralement à Fourquevaux les raisons de son voyage en Espagne. Pour sa part, elle désire qu'il lui fasse « scavoir par cedit porteur en quel estat et disposition se trouve le Roy catholique monsieur mon bon filz [PHILIPPE II] de la malladie duquel nous avons eu quelques nouvelles ici, et aussy comme se portent les petites Infantes mes filles ne pouvant recepvoir plus daise que dentendre de leurs bonnes nouvelles »... [Les petites infantes sont Isabelle et Catherine, filles de Philippe II et d'Elisabeth de Valois, petites-filles de Catherine de Médicis. La Reine mère séjournait alors au château de Trédition, ancienne propriété des ducs de Bretagne, où elle ne fut qu'une seule fois deux semaines durant.]

1327

CHARLES VI le Bien-Aimé (1368-1422) Roi de France.

P.S. « Charles », 30 janvier 1410 ; vélin oblong in4 (10,5 x 31,5 cm), trace de cachet (tache ; portrait gravé joint).

7 000 / 8 000 €

Rare pièce signée, concernant son échanson.

Ordre à Nicolas de LA HEZE, voyer et receveur de Mantes, de payer cinquante francs à « nostre bien amé eschançon le petit Galois de GUIRY », comme il le lui avait déjà ordonné, « dont tu nas voullu ne veulx rien faire dont il nous desplait ». Le Roi réitère son ordre de payer les cinquante livres à son échanson : « Car ou cas que de te seras refusant nous lui avons donné congé et licence de prendre sur toy chevaux ou autres biens jusques à ladite somme »...

PROVENANCE

Ancienne collection de FLERS, vente Souverains et Princes de France, 27 mars 2007, n° 11.



1328

1328

CHARLES VII (1403-1461) Roi de France.

L.S. « Charles », Nancy en Lorraine 4 avril [1445], au marquis Charles de BAUDE [BADEN] ; contresignée par Miles CHALIGAUT ; vélin oblong infol. (20,5 x 41 cm), adresse au dos (trace de montage ; portraits gravés joints).

6 000 / 7 000 €

Rare et important document historique après la détrousse de l'armée du Dauphin Louis au Val de Lièpvre et le vol de l'artillerie royale.

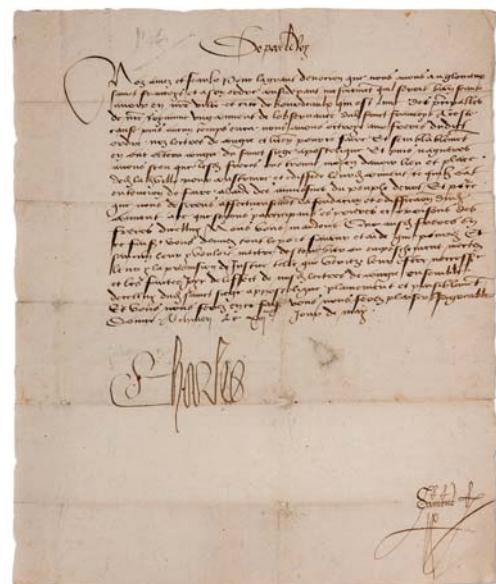
[Pour débarrasser la France des bandes armées, devenues inutiles après la paix de Tours avec l'Angleterre, Charles VII avait envoyé à l'automne 1444 son fils le Dauphin (futur LOUIS XI) à la tête d'une armée de routiers ou « Écorcheurs » combattre les Confédérés helvétiques qui menaçaient en Allemagne et en Alsace les intérêts de l'Empereur d'Autriche, et mener une expédition contre Bâle ; en novembre, le Dauphin avait mis son artillerie en dépôt chez le marquis de Bade, au château de Sainte-Croix-aux-Mines. Au printemps 1445, ayant décidé d'évacuer l'Alsace, l'armée du Dauphin se dirige vers la Lorraine, quand une colonne est sauvagement attaquée et détroussée dans le Val de Lièpvre, à Musloch, le 20 mars, par des Alsaciens qui se vengent ainsi des terribles exactions qu'ils avaient dû subir. Forts de leur succès, ils s'emparent du château de Sainte-Croix et de l'artillerie française.]

Charles VII a appris « que dans la destrousse qui a esté derennierement faicté sur noz gens au pas du Lievre en eux retournant du pais danois il y a eu plusieurs de voz gens et subgietz de voz terres et seigneuries qui ont esté et sen sont ventez et encors se ventent par chacun jour, à faire ladite destrousse et à tuer prendre et detrousser nos diz gens et butiner tous leurs chevaux harnoys et autres biens Et en oultre non contens de ce ont vodiz gens et subgietz ou autres par leur aide confort et consentement pris et detenu nostre artillerie qui avoit esté baillée en garde et depost de vostre ville de Saincte Croix ou autrement en ont disposé ainsi que bon leur a semblé Desquelles choses fort nous merveillons attendu que nous navions avecques vous aucun debat ou question ne vous avecques nous ». De plus le Bailli de Vaulge [Vosges] avait assuré que l'artillerie « povoit estre amenée jusques en ladite ville de Saincte Croix que elle y seroit aussi seurement comme en ceste ville de Nancey Et en oultre pour ce que estions disponez de envoyer six ou sept cens combatans pour

garder ledit pas de Lievre jusques ace que nosdits gens qui venoient dudit pais danois feussent passez seurement Nous fust pareillement dit par vostredit bailli quil nen estoit ja besoing et que ce eust esté peine perdue Car ledit pas estoit telement rompu quil nestoit pas possible quil y peussent passer »... Or « par vos diz gens mesmes et subgietz a esté faite ladite destrousse ». Le Roi envoie donc vers le marquis le chevalier Antoine BAYET et Jaquemin de BRUGIÈRES, « secrétaire de beau frère le Roy de Sicile » [RENÉ I^{er} d'Anjou] pour lui faire ses remontrances, et exiger la restitution de l'artillerie « en lestat quelle estoit au temps quelle fut mise audit lieu de Saincte Croix, et avecques ce reparez ou faites reparer les pertes dommages et investz que nosdiz gens ont eues et soustenuz », et que soient punis ceux qui en sont coupables, de façon que « linjure qui surce nous a esté faicté » soit réparée de « maniere que nostre honneur y soit gardé »...

PROVENANCE

Anciennes collections du baron de TRÉMONT (1852, n° 280), puis de FLERS, vente Souverains et Princes de France, 27 mars 2007, n° 15.



1329

1329

CHARLES VIII (1470-1498) Roi de France.

L.S. « Charles », Chinon 13 mai [1488 ou 1489], aux conseillers de la cour de parlement à Bordeaux ; contresignée par Samont (?) ; 1 page in-4, adresse au verso.

1 500 / 2 000 €

En faveur de la construction d'un couvent de Franciscains à Bordeaux.

« Pour la grant devotion que nous avons au glorieux Saint Francois et a son ordre, considerant mesmement quil seroit bienseant avoir en nostre ville et cité de Bourdeaulx qui est lune des principalles de nostre Royaume ung couvent de lobservance dud. Saint Francois [...] nous avons octroyé aux freres dudit ordre noz lettres de congé et licence pour ce faire. Et semblablement en ont obtenu congé du Saint Siege apostolique. Et puis naguères avons sceu que lesd. freres ont trouvé moyen davorr lieu et place dedans lad. ville pour construire et edifier leur dit couvent ce quilz ont entencion de faire a laide des ausmosnes du peuple devot ». Désirant la fondation et édification de ce couvent, il mande aux conseillers de favoriser ces frères franciscains dans leur entreprise... »

1330

CHARLES IX (1550-1574) Roi de France.

L.S. « Charles », Blois 5 février 1563 (1564), à Charles de Bourbon, Prince de LA ROCHE-SUR-YON, gouverneur et lieutenant général au pays de Dauphiné ; contresignée par Florimond ROBERTET ; 1 page infol., adresse au verso avec sceau aux armes sous papier (petites réparations aux plis ; portrait gravé joint).

500 / 700 €

Il lui envoie des lettres patentes « pour le sysissement en nostre main des biens appartenans à ceulx qui portent les armes contre moy, mon auctorité et voulloir, affin destablir au regime et gouvernement diceulx mes receveurs ordinaires des lieux et les deniers provenans des fruitz et revenuz desdits biens estre par eux mis es mains des receveurs generaulx de leurs charges pour men ayder à supporter la despence que je suis contraint de faire en ceste occasion de guerre »...

PROVENANCE

Ancienne collection de FLERS, vente Souverains et Princes de France, 27 mars 2007, n° 46.

1331

CHARLES IX (1550-1574) Roi de France.

L.S. « Vostre bon frere Charles », Orléans 24 novembre 1568, à son frère le duc d'Anjou et de Bourbonnoys [le futur HENRI III] ; 1 page in-fol., adresse (pièce doublée).

1 000 / 1 500 €

Belle et curieuse lettre à son frère le futur Henri III.

Il a reçu sa lettre concernant le service du S. de Breche. « Touttefoys ayant à respondre a ung puissant ennemy qui vient du costé de la Picardye et jai faict rassembler le plus de forces que je pourray pour luy faire teste », il prie son frère de « commander aud. Sr de Breche et aux autres gentilshommes de mad maison et archiers de ma garde qui se pourroient retrouver pres de vous quilz viennent incontinent a Meleun ou je machemineray demain »...

Le **compliment** autographe « Vostre bon frere » est orné de curieuses floritures à l'encre.

PROVENANCE

Ancienne collection L.-A. BARBET (15-16 novembre 1932, n° 56).

1332

CHARLES X (1757-1836) Roi de France.

L.A.S. « Charles Philippe », Edimbourg 13 janvier 1796, à Joseph, comte de PUISAYE ; 2 pages in-4.

600 / 800 €

Relative à la réorganisation de l'armée de Bretagne, à la suite de l'expédition de Quiberon (23 juin-21 juillet 1795).

Il a été informé en détail de la démarche qu'une partie des officiers de l'armée de Bretagne ont faite à son égard, et il a reçu les deux lettres de Puisaye. « Soiés bien sur que je suis très loin de rien prejuger de défavorable sur votre fidélité et votre conduite, et que je désire vivement être dans le cas de vous rendre une justice complète. Mais cette malheureuse affaire a eu trop d'éclat, pour qu'il ne soit pas nécessaire quelle soit entièrement éclaircie. Le C^{te} de MOUSTIERS que j'ai revetu au nom du Roi du titre de Commissaire de S.M. auprès des Royalistes de la Bretagne et pais adjacents, est muni de pouvoirs suffisants pour terminer cette affaire, avec autant de justice que d'impartialité. En attendant, j'ai pensé que le bien du service du Roi exigeoit absolument que je vous appelle auprès de ma personne, pour me rendre un compte exact de l'état des choses en Bretagne, et pour me mettre ainsi à portée de régler d'une manière positive, la conduite que je dois tenir, et celle que je dois prescrire aux armées Royalistes, pour hater ma prompte réunion à ces françois aussi fidèles qu'intrepides, et pour executer tout ce qui cooperera le rétablissement du Roi mon frere sur son Trone »... Il l'invite à donner connaissance de cette lettre au Conseil général, et à remettre au prince de ROHAN, commandant pendant l'absence de Puisaye, tout ce dont il devrait être instruit ; « le C^{te} de Moustiers se chargera d'obtenir du commandant de la marine anglaise, un batiment qui puisse vous porter promptement et sûrement dans les ports d'Angleterre »...



1331



1334

1334

CLEMENCEAU Georges (1841-1929)
homme d'État.

MANUSCRIT autographe, **Méditations électorales**, [début 1901] ; 9 pages in4, qqs ratures et corrections.

1 000 / 1 200 €

Bel article politique, « une longue année avant la consultation des électeurs », où Clemenceau expose les enjeux de cette année électorale. On pourrait croire que le gouvernement républicain et les oppositions monarchistes vont s'avancer et « déployer leurs forces en terrain découvert. Mais comme, au fond, rien n'a changé en France depuis trente ans et plus, comme il n'y a aucune indication sérieuse que les choses soient en voie de changement, comme les thèmes de toutes les oppositions, cléricale, césarienne, royale, sont depuis longtemps connus de tout le monde, et comme nos gouvernements enfin ont eu jusqu'ici pour éternelle politique de promettre et de ne pas tenir, [...] le statu quo sera maintenu ».... Une seule question passionne tous les camps, il s'agit de la forme du gouvernement... « Le nationalisme est le nom générique de tous les mécontentements. Tout le monde ne peut pas être Président de la République, et c'est un grand malheur [...]. Il a naturellement le concours de tous les ennemis de la République, mais, comme il n'a de chances de succès qu'à la condition de détacher des voix républicaines, il se dit républicain ».... Quant aux cléricaux, Clemenceau dénonce leur influence dans le gouvernement : « Par timidité d'esprit, par faiblesse de caractère le parti républicain a reculé devant les solutions de liberté. Il a ajourné la dénonciation du concordat [...], il a pris position contre la liberté d'enseigner, [...] il a laissé submerger la société civile par le flot montant des moinerries. Maintenant il faut se défendre, ou périr, et l'on se demande où sont les moyens de salut ».... Il déplore tout le temps perdu en immobilisme jusqu'aux élections, car le gouvernement fera tout pour éviter que des mesures contre les congrégations coïncident avec la consultation du suffrage universel : « Est-ce là ce que le parti républicain appelle une politique d'action ? ».... Clemenceau déplore le regain de nationalisme, « qui est la conséquence naturelle de la solution d'iniquité donnée par MM. WALDECK-ROUSSEAU et MILLERAND à l'affaire DREYFUS », mais il ne croit pourtant pas que les ennemis de la République soient plus à craindre qu'autrefois : « Ce n'est pas le Père du Lac qui remplacera demain M. LOUBET à l'Élysée ». Heureusement, « L'organisation d'un parti socialiste d'action a fait pénétrer les racines de l'idée républicaine jusqu'au plus profond des couches populaires ». Déroulède perd des entrailles vertueuses ».

1333

CLEMENCEAU Georges (1841-1929)
homme d'État.

MANUSCRIT autographe, **Notes de voyage. Carlsbad**, [1896 ?] ; 8 pages in-4 (découpées et numérotées au crayon bleu pour impression, et remontées sur cartes).

400 / 500 €

Récit de voyage dans l'Orient-Express et évocation de la ville thermale de Carlsbad (Karlovy Vary).

[Chaque été, de 1891 à 1913, Clemenceau allait faire sa cure thermale à Carlsbad (Karlovy Vary, en République Tchèque), célèbre pour ses eaux minérales et ses sources thermales. Le manuscrit présente des ratures et corrections.]

Clemenceau conte avec humour son voyage par l'Orient-Express vers la Bohême, et la traversée du cœur de l'Europe, se livrant à une féroce attaque contre les Allemands et les horribles paysages traversés ; tout change à l'arrivée en Autriche : « L'amabilité souriante de l'Autrichien nous fait accueillir [...] Carlsbad, « c'est le Vichy de l'Europe orientale. Russes, Polonais, Allemands, Danubiens, Grecs et Turcs, accourent en troupes serrées pour demander au Sprudel la guérison [...] Le Sprudel est un gros jet d'eau chaude qui jaillit à plusieurs mètres. [...] les hommes viennent en foule demander à ce génie de la terre l'heureuse santé que Lourdes n'accorde qu'à de trop rares élus ». Clemenceau vante les promenades dans les environs pittoresques, et évoque la vie calme et réglée du curiste... Il conclut : « Roulez gaiement vers votre bois, ô parisiens dévergondés. Le Carlsbadien pudique s'endort paisiblement bercé par l'harmonieux gargouillement d'un petit Sprudel intérieur qui chatouille honnêtement des entrailles vertueuses ».

des voix avec sa « République plébiscitaire », tandis que les partis socialiste et radical ont un vaste champ de réformes devant eux...

1335

CLEMENCEAU Georges (1841-1929)
homme politique.

MANUSCRIT autographe, **L'Ingratitude humaine**, [7 mars 1914] ; 4 pages et demie in-4 au dos de papier à en-tête Sénat.

1 000 / 1 200 €

Manuscrit complet, avec quelques ratures et corrections, d'un article de polémique paru à la « une » de *L'Homme libre* du 7 mars 1914, en réponse à un article du *Temps de la veille*, M. Briand prisonnier, d'où il ressort qu'Aristide BRIAND, ancien président du Conseil désormais sans portefeuille, envisage de lâcher la Fédération des gauches, pour s'entendre avec le député THOMSON, en prévision des prochaines élections législatives, et dans l'espérance d'un retour au pouvoir. Clemenceau ne doute pas de la véracité des propos rapportés ; il ironise sur « l'union des républicains » dont Briand serait partisan, alors qu'il « a fondé un groupe toute exprès, aux encouragements de la droite, pour se porter du côté de l'alliance démocratique, qui n'a plus de limites à droite, selon M. MAGINOT lui-même, tandis que dans son discours de St Étienne il a commencé par se séparer assez brutalement des radicaux. Cette opération de combat a été continuée au Havre et à la tribune de la Chambre où j'ai remarqué que M. Briand nous apportait la concorde à coups de bâton. Et parce que l'opération n'a pas réussi, parce que toute la majorité républicaine, (sauf la Fédération soudée à la droite) s'est prononcée contre M. Briand « embêté » de et par M. BARTHOU, on nous parle d'un rendez-vous pour une embrassade en grande musique. Et vos amis de Rome, les amenez-vous avec vous pour cette fête. Je crains qu'ils ne soient moins faciles à contenter que leurs bons camarades de gauche. Ils sont bien capables de demander quelque faveur et nous n'avons rien que la liberté commune à leur donner »...

1336

CONDÉ Louis-Joseph de Bourbon, prince de (1736-1818) chef de l'armée des Émigrés.

L.A.S. « Louis Joseph de Bourbon », Meningen 2 août 1796, à un maréchal ; 1 page in-4.

200 / 300 €



1335

« Je suis très faché, M. le M^{al}, que les circonstances ne vous aient pas permis de venir nous joindre, mais je me suis bien douté que les funestes evenemens de tout genre, qui se sont succédés depuis six semaines, nous priveroient du plaisir de vous voir ; c'est une consolation pour les bons serviteurs du Roy, de vous savoir auprès de S.M. à qui dans ce triste moment, vos conseils ne sont pas moins utiles qu'ils ne l'eussent été à l'armée. Nous avons toujours reculé (par ordre) depuis 15 jours, sans apercevoir un ennemi, et je ne crois pas qu'il y en ait encore un seul, en ce moment, à la rive droite du Danube ; les Autrichiens sont encore dans Constance ; le G^{al} Wolff qu'on avoit porté à Bregenz, retourne du côté de Buchorn ; il paroît qu'on s'occupe moins du Tyrol, ou l'on nous menacoit de nous enfourner, et qu'on cherche à se tenir en mesure de l'Archiduc, dont nous ne sommes séparés que par le Danube ; j'ignore ou est l'armée qui lui est opposée »...

1337

CONDÉ Louis-Joseph de Bourbon, prince de (1736-1818) chef de l'armée des Émigrés.

L.S. « Louis Joseph de Bourbon », Pordenone 16 mai 1800, à l'abbé de SAINT-SERNIN ; demi-page petit in-4.

100 / 150 €

« Je profite de l'offre que M. l'abbé de S' Sernin a bien voulu me faire, et je le prie de remettre cette lettre à l'abbé Labdan, precepteur du P^{ce} Royal à Palerme ; j'espere que M. l'abbé de S' Sernin ne doute pas de ma parfaite estime et de mes sentiments pour lui »...



1339

de HARLAY (1666, au sujet d'une maladie contagieuse près d'Amiens, et des maisons du Pont au change), Joseph JOACHIM (sur le programme qu'il va diriger au Festival de Kiel), Anatole de LA FORGE (réaction au coup d'État en décembre 1851, et sur le procès Ranc en 1873), Clément LAURIER (4 à Philippe Gille), Henri LAVEDAN (manuscrit Les Départs), Émile LITTRÉ (au Dr Landouzy), LOUIS XV (5 bulletins de santé impr. sur sa dernière maladie, 1774), Princesse MATHILDE, Pierre d'ORLÉANS-BRAGANCE, Henriette POINCARÉ, Jehan RICTUS (longue lettre littéraire, 1930), Jean-Baptiste Roche (3, 1910-1914, à en-tête de l'Ecole supérieure d'Aéronautique).

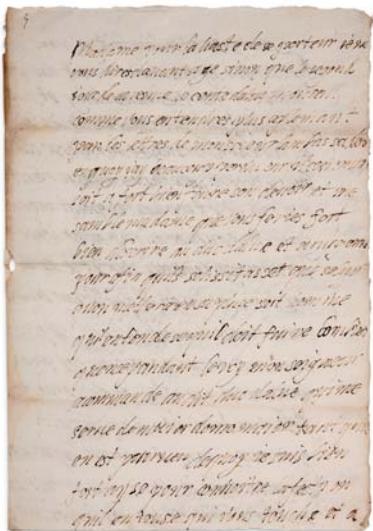
1339

DIVERS.

40 lettres ou pièces, la plupart L.A.S. ; plusieurs sont adressées à l'acteur Émile DRAIN (1890-1966, qui incarna maintes fois Napoléon).

1 000 / 1 200 €

Jane Barbuteau, Edgar Bérillon, Berthe Bovy, Auguste Brieux, Jacques Brindejont-Offenbach (4), Victor Capoul, Edmée Favart, Franc-Nohain, Félix Galipaux, Jeanne Lapauze, Jean Lombard, Marcel Millet, Jean Noté, François Porché, Pierre Roy, André Théhive (5 à Michel de Saint-Pierre), Gustave Thibon (5 à Michel de Saint-Pierre), Delphine Ugalde, Louis Ulbach, Paul Valéry, Paul Verlaine (reçu de Vanier pour une pièce d'Invectives, 1891), Louise de Vilmorin.



1340

1340

ÉLISABETH DE VALOIS (1545-1568)

Reine d'Espagne ; fille d'Henri II et Catherine de Médicis, mariée à Philippe II d'Espagne, elle mourut en couches à 23 ans.

L.A.S. « Elizabeth », [février 1560], à sa mère, CATHERINE DE MEDICIS ; 3 pages in-fol., adresse « A la Royne » (entaille due à l'ouverture, sans perte de texte).

2 500 / 3 000 €

Belle et rare lettre au sujet de la mort du comte d'Albe, et d'un projet de mariage du fils de Philippe II, Don Carlos.

« Madame pour la haste de se porteur je ne vous dires davantage sinon que le segond jour de caresme le conte d'Alve [le comte d'ALBE d'Aliste, beau-frère du duc d'Albe] mourrut comme vous entendres plus aplement par les lettres de monsieur l'ambassadeur en quoy jay beaucoup perdu car il commansoit a fort bien faire son devoir et me samble madame que vous feries fort bien descrire au duc d'Alve et a Ruy Gomes pour afin quils solissitassent que seluy quon mettera en sa place soit homme qui entende se quil doit faire combien quen separtant le roy mon seigneur commande au dit duc d'Alve [Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Albe, qui avait conclu son mariage avec Philippe II d'Espagne en 1559] qui me serve de maior domo maior tant quil en est pourveu dequoy je suis bien fort ayse »... Elle l'invite à lui toucher un mot de leur contentement... Elle a reçu une lettre de la Reine de Bohême [sa belle-sœur, MARIE D'AUTRICHE] : « elle voudroit avoir autant de part au prince comme j'avois au roy, monseigneur et que le tuy aydasse pour sa fille [Anne d'Autriche

(1549-1580), que Philippe II épousera en quatrièmes noces en 1570] et en escrivist une autre a la princesse disant le mesme laquelle et me montoist et disoit que se fust san son prejudice je luy fis le mesme et elle me respondist quelle man assuroit j'en parlés au roy lui disant comme la royne de Boesme mavoit escrit et quelle esceptoit une condission et que jen esceptois deux qui estoit premierement le particulier de ma seur et puis seluy de princesse il me respondist que son fils estoit si jeune et en tel estat quil y avoist temps pour tout sy esse quil na plus la fievre quarte »...

PROVENANCE

Chartrier du château de Villebon (25 mars 1992, n° 56). Publ. : *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine* (1841, p. 815).

1341

FOUCHÉ Joseph (1759-1820) ministre de la Police.

L.A.S. « Le président du gouvernement de la France signé le duc d'Otrante » (brouillon), 27 juin 1815, à S.E. le duc de WELLINGTON, général en chef de l'armée anglaise ; 2 pages in-fol. avec ratures et corrections (bors un effrangés, fente au pli réparée au dos, petit manque à un coin inférieur sans perte de texte).

1 000 / 1 500 €

Importante lettre au vainqueur de Waterloo, écrite comme président de l'éphémère commission de gouvernement (dite aussi « Commission Napoléon II »), instituée le 23 juin 1815 au lendemain de l'abdication de l'Empereur. [Elle se séparera le 7 juillet 1815, lorsque les troupes prussiennes occupent Paris ; le 8, Louis XVIII rentrera dans la capitale.]

1341

« Milord, vous venez d'agrandir votre nom par de nouvelles victoires remportées sur les Français. C'est donc par vous surtout que les Français sont connus et appréciés. Vous voterez pour leurs droits au milieu des puissances de l'Europe.

Dans ce conseil de Souverains votre crédit et votre influence ne peuvent pas être moindres que votre gloire.

Les vœux des nations qui ne calomnient ni ne flattent ont fait connaître votre caractère. Dans toutes vos conquêtes votre droit des gens a été la justice, et votre politique a parue la voix de votre conscience.

Vous trouverez les demandes que nous vous ferons par nos plénipotentiaires conformes à la justice la plus rigoureuse.

La nation française veut vivre sous un monarque, elle veut aussi que le monarque règne sous l'empire des loix.

La République nous a fait connaître tout ce qu'ont de funeste les excès de la Liberté, l'empire tout ce qu'a de funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable est de trouver à égale distance de ces excès l'indépendance l'ordre et la paix de l'Europe. Tous les regards en France sont fixés sur la Constitution de l'Angleterre, nous ne prétendons pas être plus libre qu'elle, nous ne consentirons pas à l'être moins.

Les Représentans du peuple français travaillent à son pacte social. Les pouvoirs seront séparés, mais non divisés, c'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur harmonie.

Dès que le traité aura reçu la signature du Souverain qui sera appellé à gouverner la France ce Souverain recevra le sceptre et la couronne des mains de la Nation.

Dans l'état actuel des Lumières de l'Europe un des plus grands malheurs du genre humain ce sont les divisions de la France et de l'Angleterre. Unissons nous pour le bonheur du monde.

Milord, nul homme en ce moment ne peut aussi puissamment que vous concourir à mettre l'humanité toute entière sous un meilleur génie et dans une meilleure position »...

1342

FOUCHÉ Joseph (1759-1820) ministre de la Police.

L.A.S. « le chevalier de La Roche S^t André » (brouillon), Francfort 1^{er} juin [1817 ?], à l'éditeur du *Pamphlétaire*, à Londres ; 4 pages in-4 avec ratures et corrections.

1 500 / 2 000 €

Lettre de polémique sous pseudonyme, prenant sa propre défense comme récidive proscrit, et annonçant la publication de ses Mémoires.



1342



1343

« Je n'hésite point de répondre au noble désir que vous manifestez d'imprimer dans votre journal une réponse aux calomnies qui sont écrites contre le duc d'Otrante. Je vais vous dire ce que je sais de cet homme célèbre : j'ai fait mes études avec lui, la Révolution nous a séparés, il est entré dans les affaires publiques et moi dans le parti de l'émigration. J'ai correspondu constamment avec lui jusqu'au moment où il a été assez puissant pour me faire rentrer dans ma patrie »... Fouché a toujours tenu un journal intime, qu'il a fait lire au chevalier : « ces notes précieuses forment aujourd'hui la base de ses mémoires qui seront imprimées, le public les jugera. J'ai vu, avec plaisir, que si mon illustre ami avoit fait des fautes il savoit les reconnoître et les reparer, que son ame n'avoit fléchi que sous la nécessité des temps. Je voudrois que ses notes fussent publiées telles que je les ai lues [...]. Je regrette de n'avoir pas la supériorité de son esprit pour rendre toutes les explications auxquelles elles ont donné lieu. Je n'ai jamais fait un meilleur cours de morale et de politique »... Cependant tous les partis en France se sont déchaînés contre le duc d'Otrante, malgré ses longs services : « c'est lui qu'on accuse. On le blâme de tout ce qu'il a fait et plus encore de ce qu'il n'a pas fait. Aux yeux des uns la capitulation de Paris est une trahison, quoique cette capitulation soit le résultat des délibérations d'un conseil des premiers hommes du jour, on ne l'impute qu'à lui seul. Loin de lui savoir gré d'avoir empêché le pays de bruler inutilement, d'avoir préservé Paris de la destruction, de s'être dévoué au premier choc de la Révolution pour sauver des victimes, on ne rougit pas de l'accuser d'avoir livré la France aux étrangers [...]. Aux yeux d'un autre parti la modération du duc d'Otrante est considérée comme perfidie, ses courageux conseils d'amnistie comme un triomphe pour les bonapartistes. Les rapports qu'il a publiés

pour donner au roi une force d'opinion contre ceux qui sous prétexte de mieux défendre le trône envahissaient son autorité sont présentés comme des manifestes d'une ambition personnelle. [...] Les factions ne pardonneront jamais au duc d'Otrante »... Enfin il dénonce la « fable atroce » que *Le Pamphlétaire* a publiée sur la mort du capitaine Weigt. « Quel intérêt le g^r français avoit-il de se défaire d'un personnage si peu dangereux ? Le caractère moral du ministère du duc d'Otrante suffiroit pour détruire toutes les imputations insensées et sans preuves de la malveillance. C'est une chose déplorable qu'il faille du courage, aujourd'hui, pour rendre justice à son administration »...

1343

FRANÇOIS I^{ER} (1494-1547) Roi de France.

7 L.S. « Francys », Rouen janvier et Saint-Germain-en-Laye février [1522 ?], au Premier Président Jean de SELVE ; contresignées par Florimond ROBERTET (la 1^{re} par Nicolas de NEUFVILLE, la 6^e par Robert GEDOYN) ; 1 page in-4 ou in-fol. chaque, adresses.

5 000 / 6 000 €

Rouen 17 janvier. Il est averti « que soubz umbre de quelque prest que ma liberallement faict maistre Charles de LOUVIERS, et que contre verité on a mis en avant que cestoit pour lachapt de l'office de mon conseiller clerc en ma court de parlement » ; il demande qu'en vertu des lettres de don on reçoive Louviers dans son office.

Saint-Germain-en-Laye 5 février. Il veut que soient délivrées sans délai au Sieur de BOISY [Claude GOUFFIER] les lettres d'assiette qu'il

lui a baillées « pour recompense des **deniers et vaisele dor que jay prins de feu mon cousin le grant maistre** son père ».

9 février. Il demande de hâter la publication de ses lettres en forme d'édit « par lesquelles je exemte separe et eclipse de la **jurisdiction de mon prevost de Paris et lieutenant civil** toutes les causes matières et proces pour le faict de la conservation dont il souloit et avoit accoustumé de congoistre comme conservateur desdits priviléges, et cree ung baily lieutenant et autres officiers pour doresnavant en congoistre »...

9 février. Il presse « la publication de **ledit de lerection des vingt conseilliers que jay advisé de mettre en ma court de parlement** », afin de pouvoir nommer les personnages qui occuperont ces offices.

10 février. Il demande la publication immédiate de son édit de création de vingt conseillers au Parlement.

24 février. Il presse la tenue du procès « entre le viconte et seigneur de MONTFORT prochain parent de mon cousin le duc de Gueldres, et Yolande de LUXEMBOURG et ses consors en matière de partage »...

28 février. Il convoque Selve et quatre conseillers de la cour du Parlement, avec les pièces et sacs du procès, afin de l'informer « du proces pendant en madite court entre maistres Seraphin et Jehan du TILLET frères, pour raison du greffe civil dicelle »...

[Le Président Jean de SELVE (1475-1529) magistrat et diplomate. Premier Président des Parlements de Rouen puis de Bordeaux, Vice-Chancelier de Milan, puis Premier Président du Parlement de Paris, il fut chargé d'importantes missions diplomatiques en Angleterre pour la négociation de la paix et en Espagne pour la libération de François I^{er}.]

PROVENANCE

Archives Jean de SELVE (vente 15 mai 2013, n° 60).

1344

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

Note autographe signée en tête « Le L^t Colonel de Gaulle » (à la 3^e personne), [vers décembre 1937] ; 2 pages petit in-4.

2 000 / 3 000 €

Mémorandum sur son éventuelle promotion au grade de colonel, à l'intention du sénateur Paul-Boncour.

« Le L^t Colonel de Gaulle, du Secrétariat du Conseil Supérieur de la Défense Nationale, est proposé pour le grade de Colonel (le Tableau d'avancement sera signé vers le 20 décembre par le Ministre de la Guerre.) En raison de ses conditions d'ancienneté (promu 1^{er} colonel en décembre 1933) et d'âge (né le 22 novembre 1890), le L^t Colonel de Gaulle ne saurait être inscrit cette année sans une décision particulière du Ministre de la Guerre. Des décisions de cet ordre ont été prises les années précédentes en faveur d'officiers placés dans des conditions identiques. M. Paul-Boncour, à des titres multiples et évidents, notamment comme Président de la Commission d'Études de la Défense Nationale, pourrait, - s'il le jugeait à propos, - attirer l'attention de M. Fabry, personnellement, sur l'intéressé. Dans ce cas, il serait nécessaire que la démarche fût pressante et très urgente. » En bas, il a noté au crayon : « (ne pas se dessaisir de l'original de ce papier) ».

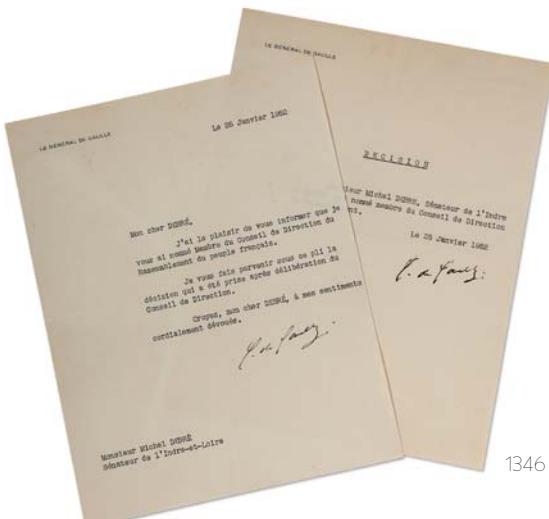
1345

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

L.S. « C. de Gaulle », 3 août 1950, au général INGOLD à Niamey (Niger) ; 1 page in-4 dactyl. à son en-tête *Le Général de Gaulle* (bord droit lég. rogné avec perte de la dernière lettre des fins de lignes).

400 / 500 €

Il remercie son cher Ingold pour son aimable lettre : « J'ai été heureux d'avoir de vos nouvelles et d'apprendre les bons résultats que vous avez déj[à] acquis dans l'accomplissement de votre mission. Quan[t] à l'avenir dont vous vous inquiétez, je suis certai[n] qu'il vous donnera encore la possibilité de servir utilement le pays »...



1346

Le L^t Colonel de Gaulle,
du Secrétariat du Conseil Supérieur de la
Défense Nationale
est proposé pour le grade de Colonel
(le Tableau d'avancement sera signé
vers le 20 Décembre par le Ministre de la
Guerre.)
En raison de ses conditions d'ancienneté
(Promu 1^{er} Colonel en Décembre 1933) et d'âge
(né le 22 Novembre 1890), le L^t Colonel
de Gaulle ne saurait être inscrit cette
année sans une décision particulière
du Ministre de la Guerre.
Des décisions de cet ordre ont été prises
les années précédentes en faveur d'officiers
placés dans des conditions identiques.

1344

1346

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

L.S. et P.S. « C. de Gaulle », 25 janvier 1952, à Michel DEBRÉ ; 2 pages in-4 à son en-tête *Le Général de Gaulle*, dactylographiées.

1 000 / 1 500 €

Nomination de Michel Debré à la direction du R.P.F. [Le Général, bien qu'ayant longtemps refusé de fonder un parti, s'était déclaré inquiet de la situation internationale et de l'avenir de la France ; il avait donc créé le Rassemblement du Peuple Français (R.P.F.) en avril 1947.]

« Mon cher Debré, J'ai le plaisir de vous informer que je vous ai nommé Membre du Conseil de Direction du Rassemblement du peuple français ». Il lui envoie la décision « qui a été prise après délibération du Conseil de direction »...

« DÉCISION. Monsieur Miche DEBRÉ, Sénateur de l'Indre et Loire, est nommé membre du Conseil de Direction du Rassemblement. »

1347

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

L.A.S. « C. de Gaulle », [Colombey-les-deux-églises] 22 juillet 1952, à Gérard INGOLD ; 1 page et demie in-8 à son en-tête *Le Général de Gaulle*, enveloppe autographe timbrée.

600 / 800 €

« Ravi d'apprendre la naissance de votre fils Charles. Je vous adresse, ainsi qu'à Madame Ingold, mes bien vives félicitations, aux quelles ma femme tient à joindre les siennes. Madame votre mère et le Général doivent être très contents »...



1149

1348

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

L.S., 31 mars 1959, à Marcel Luc-VERBON ; 1 page in-4 dactylographiée à son en-tête *Le Général de Gaulle* (trous de classeur).

500 / 600 €

Il le félicite pour son intéressante étude : « Si vous avez eu connaissance des mesures adoptées par le Gouvernement, en vue de stimuler la recherche scientifique française, vous n'ignorez pas l'importance que j'attache à cette question. Votre intéressante étude, sur les éléments géographiques, physiques, sociaux, qui influent sur le développement de cette recherche scientifique, a donc retenu toute mon attention »...

1349

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

L.A.S. « C. de Gaulle », 14 juillet 1959, au Révérend Père Xavier de BEAULAINCOURT, à Quarr Abbey, à Ryde (Isle of Wight) ; 4 pages in-8 à son en-tête *Le Général de Gaulle*, enveloppe autographe timbrée.

1 500 / 2 000 €

Belle lettre sur sa mission à la tête de la France. [De Gaulle et son grand ami s'étaient rencontrés au collège des Jésuites de Vaugirard et se tutoyaient.]

« Rien tu le sais, ne peut m'être plus précieux que ton approbation. D'abord, à cause du caractère religieux de ta personne, ensuite en raison de la profonde estime et de la très grande amitié que je te porte depuis soixante ans ! La tâche est dure, pour moi, à tous

égards. Je me fais l'effet d'un instrument. Puisse la Puissance de Dieu l'avoir ainsi voulu ! En tous cas, prie pour moi, mon cher Xavier »... Son neveu est toujours en service auprès de lui et il s'en félicite, « car il travaille parfaitement bien avec une discrétion que j'apprécie infiniment ». De Gaulle donne des nouvelles de sa famille : son fils Philippe, « capitaine de corvette, se porte très bien, ainsi que les siens [...]. Ma fille Élisabeth est son mari le Colonel de Boissieu, sont en Algérie. Ma femme partage toutes mes épreuves et obligations »...

On joint une carte de visite autographe au même, le remerciant pour son aimable attention.

1350

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

L.S. « C. de Gaulle », Paris 7 septembre 1959, au général INGOLD, Chancelier de l'Ordre de la Libération ; 1 page in-4 dactylographiée à son en-tête *Le Général de Gaulle*.

300 / 350 €

Il le remercie son « cher Ingold » de lui avoir adressé « ce tirage à part des pages que vous venez de consacrer à évoquer le ralliement des territoires d'Outre-Mer. Je les ai lues avec intérêt et j'ai été touché de la dédicace que vous y avez ajoutée »...

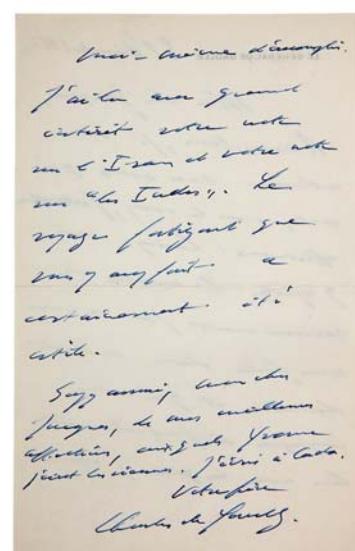
1351

GAULLE Charles de (1890-1970) général, Président de la République.

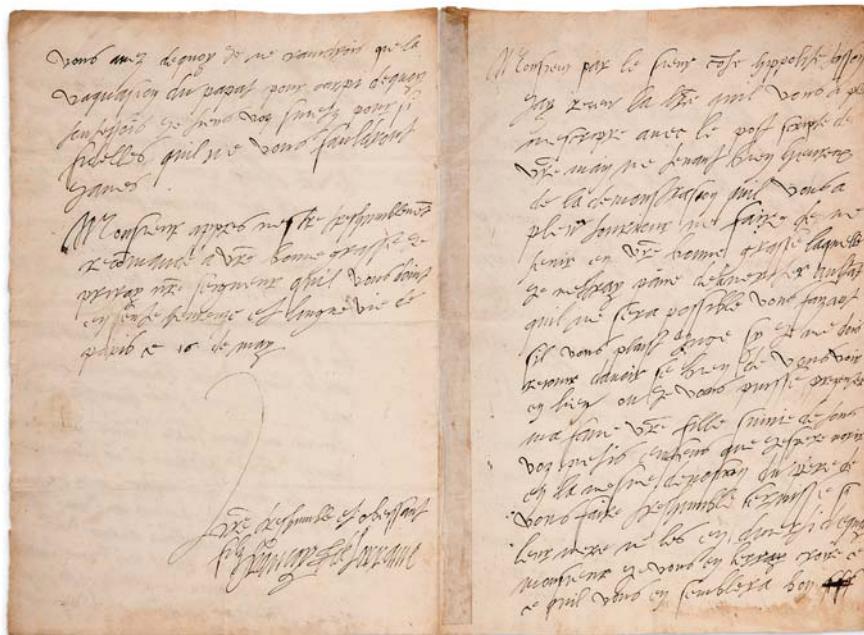
L.A.S. « Charles de Gaulle », 31 décembre 1963, à son beau-frère Jacques VENDROUX ; 2 pages in-8, à son en-tête *Le Général de Gaulle*.

800 / 1 000 €

Il lui adresse ses vœux « fraternellement affectueux », et y ajoute « beaucoup de remerciements pour ce que vous faites dans maints domaines et qui se conjugue si parfaitement bien avec ce que j'essaie moi-même d'accomplir. J'ai lu avec grand intérêt votre note sur l'Iran et votre note sur « les Indes ». Le voyage fatigant que vous y avez fait a certainement été utile »...



1151



1353

1352

GUISE Charles de Lorraine, cardinal de (1524-1574) cardinal, ministre de François II et Charles IX.

4 L.S. « C. Car^{al} de Lorraine » avec compliments autographes, dont deux signées aussi par François de Lorraine duc de GUISE (1519-1563) « Francoys de Lor^{ne} », août-octobre 1560, à Sébastien de L'AUBESPINE, évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne ; 7 pages in-fol., adresses, 2 sceaux aux armes sous papier.

1 000 / 1 300 €

Intéressante correspondance diplomatique.

Fontainebleau 3 août. Le Grand-Prieur de France doit « bien tost passer en la coste d'Espagne avecques ung nombre de gallaires que le Roy faict passer en la mer de Ponant » ; il faut l'avertir de l'accord signé avec les Anglais, pour qu'il n'entreprene rien contre leur navires. **On joint** une L.S. du cardinal de Lorraine au Grand-Prieur, même date, lui interdisant d'offenser les navires anglais.

Saint-Germain en Laye 18 septembre. Le cardinal et le duc de Guise se plaignent de la défiance du Roi d'Espagne à l'égard de François II et de sa mère ; il « semble que lon vueille nous tailler noz pas, et faire noz bornes pour reffroidir noz amys, et nous enfermer dedans les limites de ce royaume, qui a eu par le passé toujours les bras si

longs, et les rayons sen sont estanduz si avant, que nous mourrions de reglect sil fallot que nostre maistre feust moindre que ses predecesseurs »... Annonce du voyage de l'évêque de Rennes en Allemagne pour rencontrer l'Empereur et parler du concile... Envoi d'oiseaux pour la Reine d'Espagne... - Le cardinal de Lorraine explique les motifs de sa politique, qui mécontente le Pape et ses ministres : « je serois bien ayse, que luy et les autres princes, prinssent ung peu plus a cuer le besoing que a la chrestienté de leur ayde, et que lon ne samusast pas a consulter de la medecine quant on veoyt que le patient a la mort entre les dentz ». Il attend la venue en France de don Antonio... Saint-Germain en Laye 4 octobre. Après la mission de don Antonio, le cardinal insiste sur la nécessité d'un concile pour mettre fin aux « desordres, seditions, et rebellions, et tout pour le fait de la religion [...] et que chascun depose ses passions particulières pour lavancement et accomplissement dun si bon et si saintc euvre »... Il évoque la réaction de la Reine d'Angleterre [ELIZABETH] à « la belle resolution quont prins les escoissois, dont elle se treuve en peyne, car elle veoit bien que le Roy ny la Royne [François II et Marie Stuart] ne les advoueront jamais de ce quiz ont faict et que vivant de ceste facon ilz ne seront jamais conseillez de leur ratifier le traicté quil a faict avecques eux »... Il annonce la prochaine arrivée du roi de Navarre et du prince de Condé...

PROVENANCE

Chartrier de Villebon (vente 25 mars 1992, n° 44).

1353

GUISE François de Lorraine, duc de (1519-1563) lieutenant général de France, il défendit la France contre Charles-Quint et prit la tête des armées catholiques pendant les guerres de religion ; il fut assassiné devant Orléans.

L.A.S. « Francoys de Lorraine », Paris 16 mai [1556, à son beau-père Hercule II d'ESTE, duc de FERRARE (1508-1560)] ; 4 pages in-fol.

2 000 / 3 000 €

Longue et importante lettre à la veille de la nouvelle campagne d'Italie.

Il assure longuement le duc de ses sentiments d'affection et de dévouement et de ceux de sa femme, fille du duc [Anne d'Este, épousée en 1548]. Puis il tente de le dissuader de son projet de voyage en France : « il me semble que vre voyage de dessa ne vous est seulement utile mais necessaire pour plusyeurs reson [...] et nia que unque chose principalle dequoy monsieur vre filz [Alphonse II (1533-1597)] ma fame et moy serons en grande peine si entreprenez le voyage cest que pour la longuer du chemin assez mauves et en temps des chaleurs et pour navoir de long tamps porté ung seul travail vous fassiez tort a vre santé que nous dezirons estre aultant et plus conservée que les nres mesmes et que noz vies [...] et quant a la sureté de vre estat durant vre absence il eust esté fort bon que mond. Sgr vre filz i fust demoré mais nen ayant seu vre voulonté quapres la publiquasion du tournoy ou sa magesté la nommé avec lui lung des tenens qui lui a prié ne labandoner il na peu partir suivant vre comandement »... Guise est certain cependant que le duc saura tenir en son état « lorde et sureté necessaire avant vre partement comme a choze qui vous importe de tout et dequoy ne pouvez estre trop jaloux considerant mesmes quez voysins vous avez dequoy je ne craindrois que la vaquasion du Papat pour Carpi dequoy toutefois je tiens voz sujetz pour si fidelles quil ne vous fauldront james »...

[Deux mois plus tard, la guerre ayant repris entre les Espagnols et le Pape Paul IV, Henri II confiera le commandement de la nouvelle expédition en Italie au duc de Guise, et associera le duc de Ferrare à la ligue avec le Pape.]

PROVENANCE

Ancienne collection L.-A. BARBET (15-16 novembre 1932, n° 116).

1354

GUISE Henri I^{er} de Lorraine, duc de

(1550-1588) dit *le Balafré*, chef de la Ligue, un des instigateurs de la Saint-Barthélemy et adversaire des protestants, assassiné sur ordre d'Henri III.

L.A.S. « Henry de Lorraine », « Challons » [Châlons-en-Champagne] 28 [mars ou avril 1588], au duc de BELLIEVRE ; 1 page in-fol., adresse.

1 000 / 1 200 €

Rare lettre du chef de la Ligue, s'inquiétant du sort réservé aux prisonniers en Picardie, quelques mois avant son assassinat.

Il vient de recevoir une lettre de Picardie « par laquelle on me mande que depuis l'arrivee du Cap[itaire] BONNOUVRIER à Boulon le 1^{er} a fait syner par force certains papiers aus prisonniers qui y sont lesquels y rapporte, et les a tou rudement resserrez, chose bien differente à ce que le s^r ZAMET nous dit il y a catre jours. Je nem ay point voulu rien mander au Roy ny a la Reyne, seulement vous en faire ce mot pour vous supplier dy faire des soldats traictet fort mal ceux du pais comme silz estoient ennemis. Voila Monsieur ce que lon mescrit »... [Henri de Guise est alors à Châlons, ville traditionnelle catholique liée à la Ligue, en sa qualité de gouverneur de Champagne, et observe avec méfiance les avancées des troupes d'Henri III en avril 1588 sur la Picardie, où son autorité est sans cesse bafouée par le capitaine Bonouvrier, officier aux ordres de son plus important rival, le duc d'Épernon, favori du roi. Le duc de Guise s'adresse ici au duc de Bellièvre, dépêché par Henri III en Champagne avec Zamet pour tenter de régler les rivalités entre les ducs de Guise et d'Épernon. Menaçant de reprendre le contrôle sur Paris, Henri de Guise sera assassiné sur ordre du roi le 23 décembre de cette année 1588.]



1356

1355

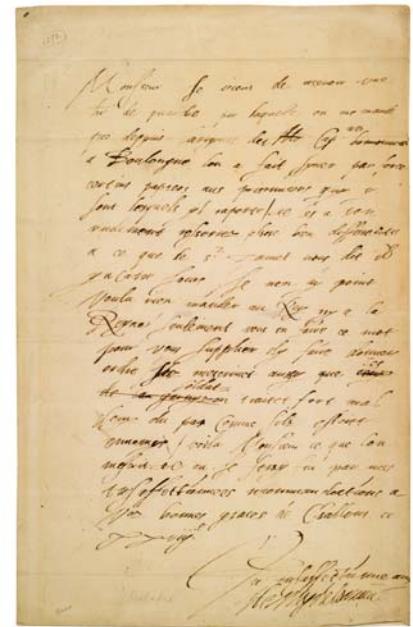
HENRI II (1519-1559) Roi de France.

L.S. « Henry », Fontainebleau 20 décembre 1553, au S. de CLAVEYSON ; contresignée par Jean DUTHIER ; 1 page in-fol., adresse au verso (mouillures).

500 / 700 €

Convocation des états du Dauphiné.

« Pour ce que nous voulions le differend qui est entre la noblesse et le tiers estat de nostre pais de Dauphiné estre vuydé et decidé aux prochains estats dud. pais qui se tiendront en nostre ville de Grenoble nous vous mandons et enjoignons que vous aiez a vous y trouver avec les autres nobles dicelluy pais [...] pour accorder, et pacifier led. differend de sorte que led. tiers estat qui a jusques ici ordinairement supporté de grandes charges ne soit aucunement foulé ni surchargé mais traicté et favorisé le plus doucement et amyablement quil sera possible »...



1354

1356

HENRI III (1551-1589) Roi de France.

P.S., Étampes 11 novembre 1579 ; contresignée par Pierre BRULART ; vélin oblong in-fol.

2 000 / 2 500 €

Ordre aux trésoriers de l'Espagne de payer à André Le Roux et Jehan Fraguier secrétaires du S. de SARLABOS, « Gouverneur du Havre de Grace », la somme de 1500 écus sol dont le Roi leur fait don « tant en consideration des longs et agreeables services quilz ont faictz aux feuz Roys noz predecesseurs et a nous depuis nostre avenement a la couronne »...



1357

1357

HENRI IV (1553-1610) Roi de France.

P.S. « Henry », signée aussi « Henry de Bourbon » par Henri I^{er} de BOURBON, prince de CONDÉ (1552-1588), La Rochelle 14 avril 1571 ; contresignée par DE CABOCHE ; 1 page in-fol., sceau aux armes sous papier et trace d'un autre sceau.

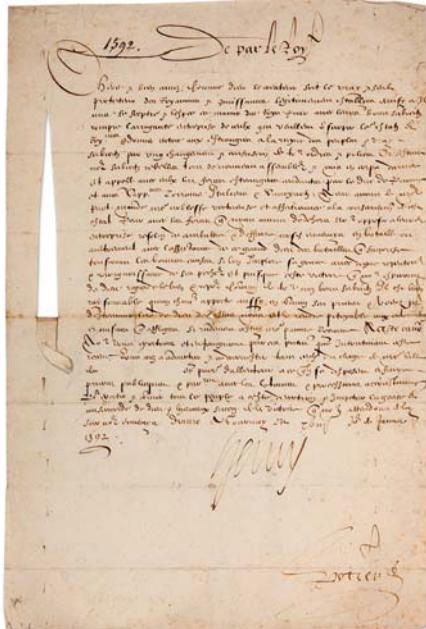
2 000 / 2 500 €

Belle pièce signée par les deux cousins protestants, un an avant l'accession d'Henri IV au trône de Navarre.

Les princes de Navarre et de Condé, « assistez de Monsieur l'Admiral » [COLIGNY] et des gens de leur conseil, examinent la commission donnée par le Roi Charles IX aux députés chargés de « la levee des deniers deubz aux estrangers » (à payer par ceux de la religion réformée), et, considérant que cette mission leur coûtera « beaucoup de frais tant en voyages salaires de clercs notaires sergents que autrement », donnent tout pouvoir aux commissaires députés par Sa Majesté « dordonner de tous les fraiz quil conviendra fere pour l'execution et accomplissement de leurd. commission » et ordonnent aux receveurs de leur payer lesdites sommes...

PROVENANCE

Ancienne collection L.-A. BARBET (15-16 novembre 1932, n° 125, 1^o).



1358

1358

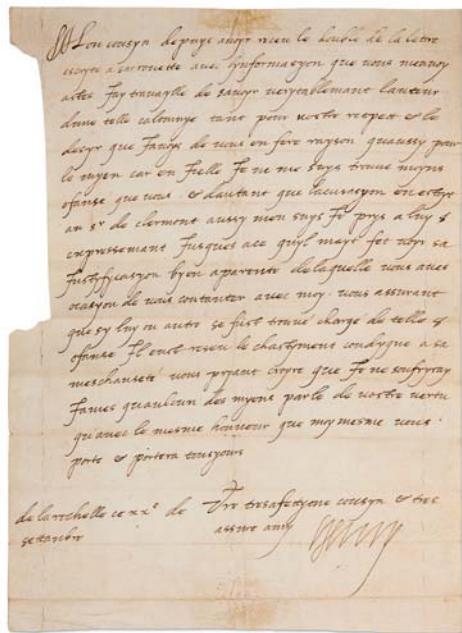
HENRI IV (1553-1610) Roi de France.

L.S. « Henry », Gournay 18 janvier 1592, aux doyen et chanoines du chapitre de la cathédrale de Langres ; contresignée par son secrétaire d'État Louis POTIER ; 1 page in-fol., adresse au verso.

1 500 / 2 000 €

Demande de prières, dans la guerre contre la Ligue catholique, et alors qu'il tâche de prendre Rouen.

« Comme Dieu le créateur soit le vrai et seul protecteur des Royaumes et puissances légitimement estableys ainsi a Il mis le sceptre et lespee aux mains des Roys pour avec leurs bons subjectz rompre larrogante entreprise de ceux qui veulent usurper les estats et Royaumes et donner entree aux estrangers a la ruyne des peuples et vrays subjectz par ung changement & confusion de tous ordres & polices. Or sestans nosd. subjectz rebelles tout de nouveau assemblez et mis en corps darmee et appelle avec eux les forces estrangères conduictes par le duc de Parme et autres Capitaine Lorrains, Italiens & Savoyards. Nous avons de nostre part mandé nostre noblesse vertueuse et affectionnée a la conservation de cest estat pour avec les forces que nous avons de dehors nous opposer a leur d. entreprise resolus de combattre et defaire nosd. ennemis en bataille ou aultrement avec lassistance de ce grand dieu des batailles qui favorise tousjors les bonnes causes si lon implore sa grace avec digne repentence et reconnoissance de ses pechez et puisque ceste victoire que nous esperons de Dieu regarde le bien et repos commun de tous noz bons subjectz il est bien raysonnable quun chacun apporte aussy [...] ses prières et voeuz pour destourner lire de Dieu de dessus nous et le rendre pitoyable aux calamitez et miseres qui affligen si rudement cestuy nostre pauvre Royaume ». Il les engage à faire dire aussitôt dans tout leurs pays des « prières publiques »...



1359

1359

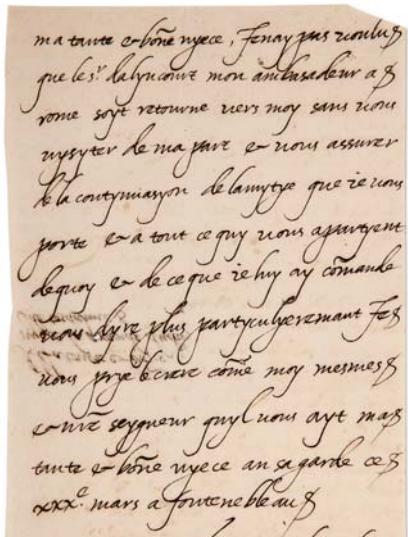
HENRI IV (1553-1610) Roi de France.

L.A.S. « Henry », La Rochelle 20 septembre [1586], au maréchal de BIRON ; 1 page in-fol., adresse au verso.

3 000 / 4 000 €

Belle lettre repoussant les calomnies dont est l'objet Biron, auquel il accorde toute sa confiance et son amitié.

« Mon cousin depuys avoyer receu le double de la lettre escryte à Sarrouette avec l'ynformasyon que vous m'envoyastes jay travaillé de savoir verytablement lauteur dune telle calomny tant pour vostre respect et le desyr que javoys de vous en ferre rayson », mais aussi parce qu'il s'en est trouvé aussi offensé que lui, d'autant plus que l'accusation venait du sieur de CLERMONT : « aussy men suys je prys a luy expressement jusques a ce quyl mayt fet voyr sa justyfycasyon byen apparente de laquelle vous avez ocasyon de vous contanter avec moy tenu assuré galz luy au autor se fut troué chargé de celle q'apace Il eust reue le chastyment condigne a sa meschanset sans regre dire que j'ne souffriray Jamés qualcun des myens parle de vostre nenn gracie le mesme honneur que moy mesme vous porte & portera tousjors ».



1360

1360

HENRI IV (1553-1610) Roi de France.

L.A.S. « Henry », Fontainebleau 30 mars [1601 ?], à sa « tante et bonne nyce » la Grande-Duchesse de TOSCANE [CHRISTINE DE LORRAINE] ; 1 page petit in-fol., adresse (un coin lég. rogné).

2 500 / 3 000 €



1362

Il n'a pas voulu que le sieur d'ALINCOURT, son ambassadeur à Rome, « soyt retourne vers moy sans vous vysyter de ma part et vous assurer de la contynuasyon de lamtyte que je vous porte et a tout ce qy vous apartyent de quoy et de ce que je luy ay commandé vous dyre plus partyculyerement je vous prie le crere comme moy mesmes »... [Charles de Neufville, marquis d'Alincourt (1566-1642) était parti pour Rome le 11 janvier 1600 pour annoncer au Pape le choix d'Henri IV de prendre pour femme Marie de Medicis. La Grande-Duchesse, déjà nièce d'Henri IV par sa première femme Marguerite de Valois, était devenue sa tante par le mariage avec Marie de Medicis, le 5 octobre 1600.]

1361

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE (1609-1669) Reine d'Angleterre ; fille d'Henri IV et Marie de Medicis ; femme du roi Charles I^{er} d'Angleterre.

L.A.S. « Henriette Marie R », Saint-Germain 10 décembre [1645], au cardinal MAZARIN ; 2 pages in-4, adresse avec traces de cachets de cire rouge (trace d'onglet).

1 500 / 2 000 €

Émouvante supplique de la Reine d'Angleterre réfugiée en France, réclamant du secours pour venir en aide à son mari Charles I^{er}, menacé par la guerre civile.

« Mon cousin ayant rescu une lettre du Roy monseigneur la quelle je vous envoie par Jermin et sy se nut este que jeusse craint que un sy soudain voyage que le mien nut donne quelque soubson a nos amis et ennemis jorois moy mesme este vous la porter puis que sest pour vous demander secours dans nos dernieres extremites : comme vous veres par la lettre que je vous envoie. Je ne vous presseray de rien en particulier vous congoissons ases nos nessesites et maves ases

fait voir linclination que vous aves de nous asister ce que je feray est de vous faire voir lestat ou est reduit le Roy monseigneur et resevoir vos avis : je ne vous importuneray pas davantage de se discours ny de mes reconnoisances des obligations que je vous ay »...

1362

JAURÈS Jean (1859-1914) homme politique.

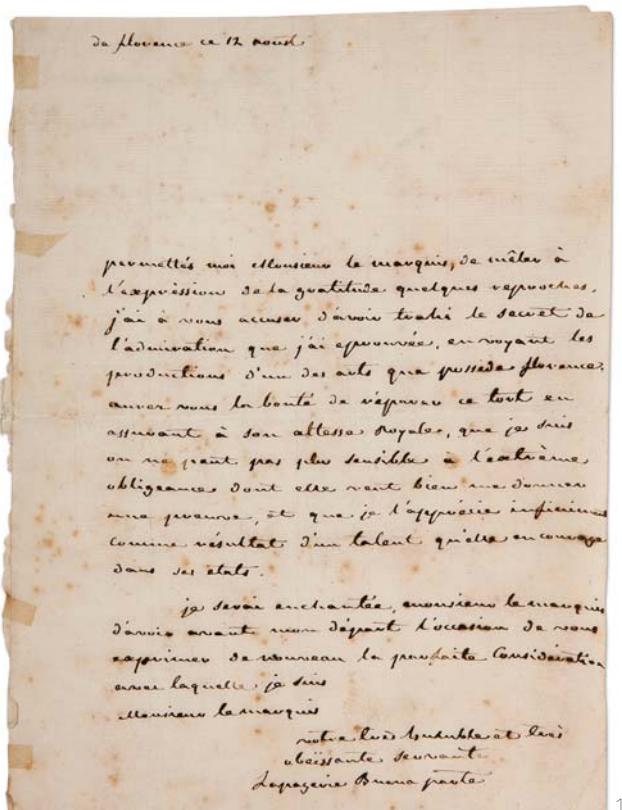
MANUSCRIT autographe, [début juin 1902] ; 4 pages grand in-fol. sous chemise avec étiquette du Sénat signée par Gustave RIVET, questeur.

1 500 / 2 000 €

Notes pour un discours lors d'une interpellation sur la politique générale du cabinet Combes (formé le 7 juin 1902).

Jaurès reconnaît que les conditions sont idéales pour permettre à la majorité d'atteindre ses objectifs : « plan de travail à peu près suffisant – équilibre budgétaire – pas diversion – journaux modérés et associations – Regrette écarte monopole universitaire devoir national – enseignement laïque. Seize mai – Boulangisme. – Service deux ans étape : ce qui nous plaît. Déjouerons manœuvre réaction. – Dans un an tout cela pourra être fait si sagesse et méthode [...]. Forte de cet élan majorité abordera d'autres réformes – séparation Église et État – impôt sur revenu – il faut retraites ouvrières : politique radicale et socialiste. – Au-delà politique proprement socialiste : transformation nécessaire propriété – que signifie principe propriété individuelle ? »... Et d'évoquer les services publics et la nationalisation d'industries et de l'agriculture. « C'est parce que notre idéal est dans le sens de la vie que nous pouvons réaliser notre idéal »...

On joint un fragment autographe de commentaire politique (1 p. et demie in-4 sur papier à en-tête Chambre des Députés retourné), et une photographie par Paul Nadar.



1363

1363

JOSÉPHINE (1761-1814) Impératrice des Français, première femme de Napoléon.

L.A.S. « Lapagerie Bonaparte », Florence 12 aout [1796], à un marquis ; 1 page in-4 (pli médian du bifolium fendu et réparé, légères rousseurs).

1 000 / 1 500 €

Joséphine à Florence.

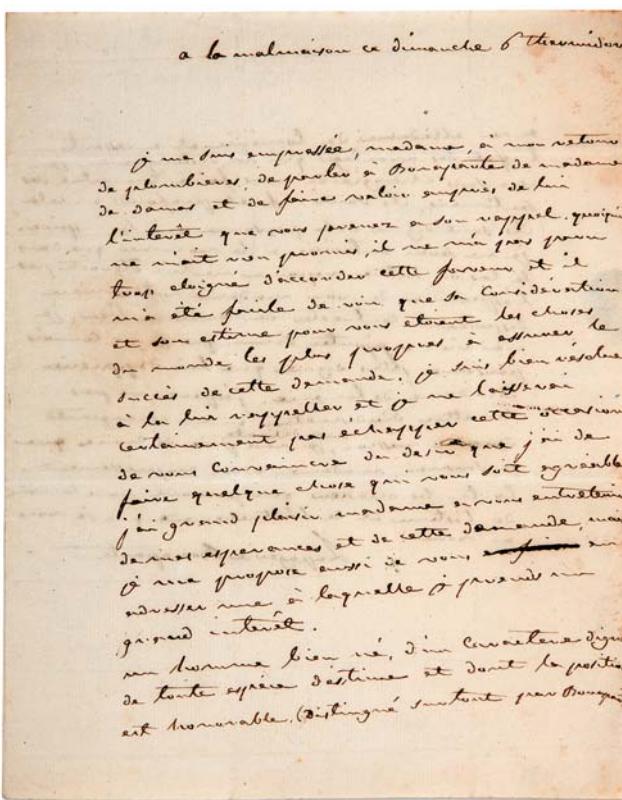
« Permettés moi Monsieur le marquis, de mêler à l'expression de la gratitude quelques reproches. J'ai à vous accuser d'avoir trahi le secret de l'admiration que j'ai éprouvée, en voyant les productions d'un des arts que possède Florence. Aurez vous la bonté de réparer ce tort en assurant à son atelier Royal, que je suis un peu moins sensible à l'extrême obligeance dont elle veut bien me donner une preuve, et que je l'apprécie infiniment comme résultat d'un talent qu'elle encourage dans ses états »...

1364

JOSÉPHINE (1761-1814) Impératrice des Français, première femme de Napoléon.

L.A.S. « Lapagerie Bonaparte », à la Malmaison dimanche 6 thermidor [X] (25 juillet 1802), à Mme de BRIENNE ; 2 pages in-4, adresse avec cachet de cire verte.

2 000 / 3 000 €



1364

Curieuse lettre de Joséphine intervenant auprès de Bonaparte, et servant d'entremetteuse.

[La lettre est adressée à Marie-Anne-Étiennette Fizeaux de Clémont, veuve de Louis-Athanase de LOMÉNIE DE BRIENNE. Joséphine, de retour de Plombières (la lettre a été adressée à Plombières, puis réexpédiée à Brienne), rend compte d'une démarche en faveur de Marie de Lévis, baronne de DAMAS, exilée par ordre du Premier Consul pour correspondance avec les ennemis de l'État, et transmet une proposition de mariage pour l'une des belles-filles de sa correspondante, devenues veuves le même jour qu'elle (leurs maris furent guillotinés le 10 mai 1794).]

« Je me suis empressée, madame, à mon retour de Plombières, de parler à Bonaparte de madame de Damas et de faire valoir auprès de lui l'intérêt que vous prenez à son rappel. Quoiqu'il ne m'a pas promis, il ne m'a pas paru trop éloigné d'accorder cette faveur et il m'a été facile de voir que sa considération et son estime pour vous étoient les choses du monde les plus propres à assurer le succès de cette demande. Je suis bien résolue à la lui rappeler et je ne laisserai certainement pas échapper cette occasion de vous convaincre du désir que j'ai de faire quelque chose qui vous soit agréable... Elle a plaisir à l'entretenir de cette demande, mais elle lui en adresse une autre : « Un homme bien né, d'un caractère digne de toute espèce d'estime et dont la position est honorable, (distingué surtout par Bonaparte) a vu Madame de Loménie et a ressenti l'effet des avantages qui la distinguent. Je me suis chargée de vous faire connoître ses sentimens, ils sont vifs et profonds en cela ils sont dignes de la personne qui les inspire. Je ne serai autorisée à le nommer que dans le cas où votre réponse ne lui ôteroit pas l'espérance de voir madame votre nièce disposée à contracter de nouveaux liens. Je n'ai rien à ajouter sinon que je ne connais personne plus digne que lui d'apprécier Madame de Loménie. J'espere ne pas commettre d'indiscrétion en me chargeant d'une mission aussi délicate »...

Correspondance (Payot, 1996), n° 190, p. 125.

JOSÉPHINE (1761-1814) Impératrice des Français, première femme de Napoléon.

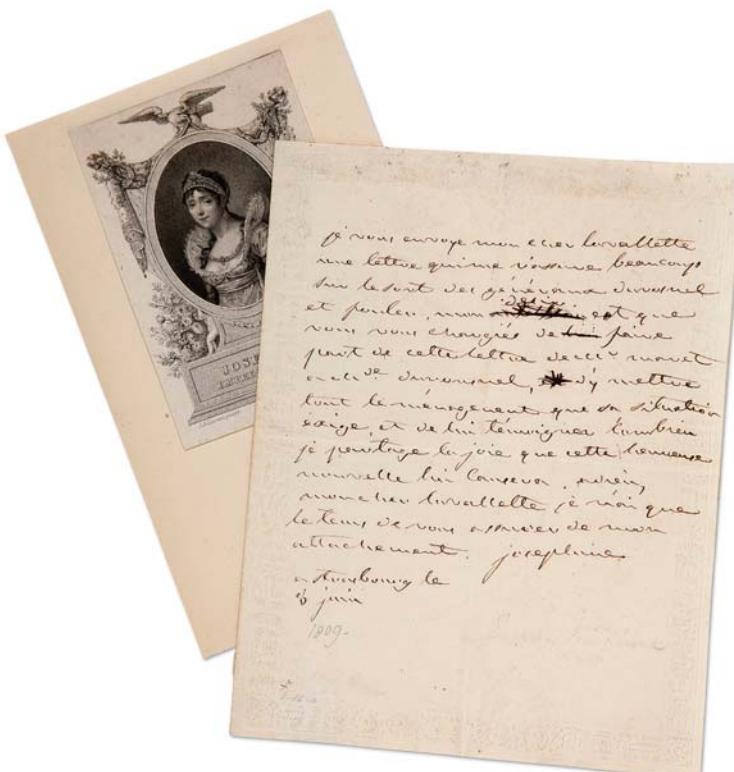
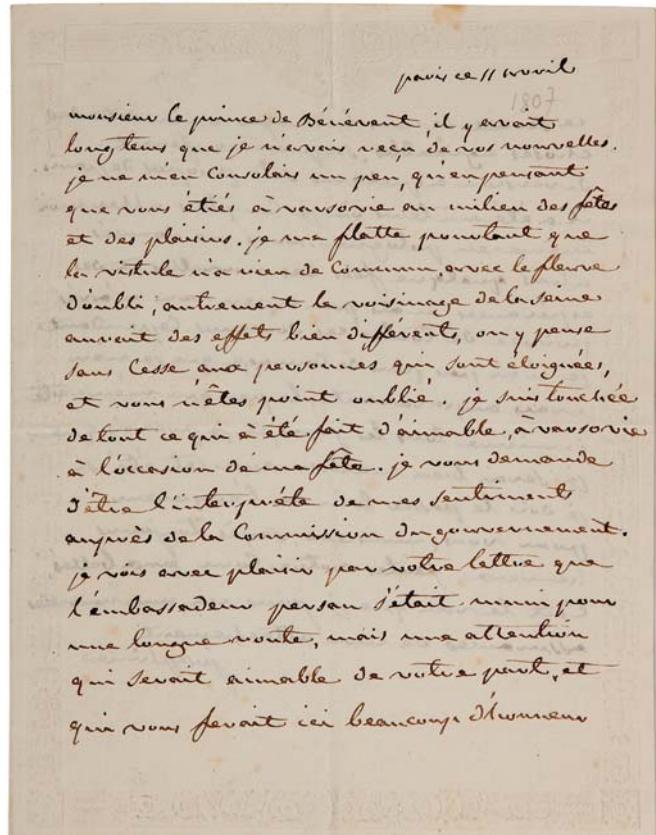
L.A.S. « Josephine », Paris 11 avril [1807], à Charles-Maurice de TALLEYRAND, prince de BÉNÉVENT ; 2 pages petit in-4 à bordure décorative gaufrée.

2 000 / 3 000 €

Charmante lettre au diplomate et ministre des Relations extérieures.

« Monsieur le prince de Bénévent, il y avait longtems je ne n'avais reçu de vos nouvelles. Je ne m'en consolais un peu, qu'en pensant que vous étiez à Varsovie au milieu des fêtes et des plaisirs. Je me flatte pourtant que la Vistule n'a rien de commun, avec le fleuve d'Oubli, autrement le voisinage de la Seine aurait des effets bien différents, on y pense sans cesse aux personnes qui sont éloignées, et vous n'êtes point oublié. Je suis touchée de tout ce qui a été fait d'aimable, à Varsovie à l'occasion de ma fête. Je vous demande d'être l'interprète de mes sentimens auprès de la Commission du gouvernement. Je vois avec plaisir par votre lettre que l'ambassadeur persan s'était muni pour une longue route, mais une attention qui serait aimable de votre part, et qui nous ferait ici beaucoup d'honneur ce serait de nous l'envoyer. On en dit des choses agréables, sa présence ferait diversion à quelques sots propos de Paris. Il a été un tems où je comptais aller moi-même en Pologne. Vous me donnés alors quelquefois des nouvelles et des espérances, mais peu a peu vous m'avés privée de toutes ces douceurs. Cependant je n'ai pas plus de courage que je n'en avais auparavant, le peu qui m'en reste diminue tous les jours, et je prévois que je serai bien malheureuse cet été si je dois le passer loin de l'empereur. Pour vous, monsieur, soyés toujours heureux, faites votre cour aux belles »...

Correspondance (Payot, 1996), n° 293, p. 204.



JOSÉPHINE (1761-1814) Impératrice des Français, première femme de Napoléon.

L.A.S. « Josephine », Strasbourg 8 juin [1809], à Antoine de LAVALLETTE ; 1 page petit in-4 à bordure décorative gaufrée (petit portrait gravé joint).

1 500 / 2 000 €

Sur les généraux blessés à Essling.

Elle lui envoie « une lettre qui me rassure beaucoup sur le sort des généraux Durosne et Foulard. Mon désir est que vous vous chargiez de faire part de cette lettre de M^r Maret à M^{me} Durosne, d'y mettre tout le ménagement que sa situation exige, et de lui témoigner combien je partage la joie que cette heureuse nouvelle lui causera. Adieu, mon cher Lavallette, je n'ai que le temps de vous assurer de mon attachement »...

LAMARTINE Alphonse de (1790-1869) poète et homme politique.

MANUSCRIT autographe signé « Lamartine représentant du Loiret », Orléans 20 septembre [1850, au Rédacteur du *Journal du Loiret*] ; 32 pages in-4 écrites au recto de 32 ff, reliés en un volume in-4 maroquin rouge janséniste, doublé de maroquin rouge, cadre de filet doré, gardes de moire rouge, non rogné, chemise demi-maroquin rouge à rabats (Marius Michel).

5 000 / 7 000 €

Importante lettre ouverte sur la République.

Elle a été publiée dans le *Journal du Loiret* du 26 septembre 1850 (Lamartine avait été élu dans le Loiret en juillet 1849), datée du 22 septembre. Le manuscrit présente quelques ratures et corrections. « La république seule forme de gouvernement qui pût donner refuge honneur et sécurité à la France le 24 février au soir au milieu des décombres de ses monarchies et des flammes de la révolution durera et se caractérisera de jour en jour davantage en institution moderne sans modèle et sans analogie dans le passé. Elle ne ressemblera à rien qu'à elle-même : pourquoi cela ? Parce que le tems où nous vivons ne ressemble à aucun autre, et qu'un gouvernement doit être l'image du pays du peuple et du temps qui le fondent sous peine d'être un contresens à la nature des choses »... Il évoque quelques républiques passées – Lacédémone, Athènes, Rome, Venise, celle de Cromwell et celle de 1793 – qui n'ont en commun avec la nôtre que le nom de république, puis définit ce nom, aujourd'hui : « Nous sommes partie intégrante, principale, imposante, mais non dominante d'une Europe constituée en cinq ou six grandes nationalités. Les droits et les forces de ces nationalités en se balançant et en se combinant forment l'équilibre politique du monde ; c'est l'état de paix du continent et des mers au bénéfice commun de la civilisation et de l'humanité »... Sans esprit de conquête, le peuple français se distingue par ses qualités morales, artistiques et humaines ; il est religieux à condition de l'être « à son idée », égal devant la loi et l'impôt, peu tenté par la subversion sociale et de plus en plus instruit... Désormais uni par le suffrage universel, il attend une politique de fraternité. Sans condamner la monarchie, le peuple « est condamné à s'en passer et à prendre appui sur lui-même. C'est la république. Que la royauté le lui pardonne ! Elle a manqué à son besoin de stabilité comme elle manque à sa foi. Elle a trop croulé. Mais ce peuple sans prévention non plus pour les institutions populaires demandera logiquement à la république tout ce que la monarchie avait de bon moins ce qu'elle avait de faible et de vicieux » : la protection de la propriété ; la liberté du culte ; un ordre social par fonctions ; une armée qui soutient la loi et défend la patrie...

Lamartine s'étend sur la nature défensive de l'armée et sur sa composition, puis s'attaque vivement aux erreurs et errances de la monarchie de droit divin. « Louis XIV promenait ses favorites affichées dans le char royal jusques devant le front de ses armées. Le Régent a laissé le nom de Régence pour synonyme à une orgie de gouvernement. Louis XV n'a laissé pour dates à son long règne que les changements de ses maîtresses. Les grandes vertus éclataient dans les cours, mais les grands scandales y pervertissaient de plus haut les mœurs de la nation. La république a trouvé un meilleur moyen de supprimer ces compétitions du pouvoir suprême, c'est de supprimer

KELLERMANN François-Étienne (1770-1835) général de cavalerie.

L.A.S. « K. », Brünn 12 frimaire (3 décembre 1805), à SA FEMME à Fontaine par Senlis ; 1 page in4, adresse, cachet cire rouge.

1 000 / 1 500 €

Superbe lettre au lendemain de la bataille d'Austerlitz, où il a été blessé.

« Nous avons eu hier une grande bataille, la victoire nous est restée, je l'ai arrosée de mon sang, j'ai eu la jambe traversée d'une balle ». Il la dissuade de venir le voir, il est trop loin « et quand tu arriverais je serai au moment de partir pour France ». Il espère pouvoir se mettre en route sous 25 ou 30 jours. « Adieu ma chère amie, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur, ainsi que mes enfants, sois tranquille il n'y a point de danger ».

LAMARTINE Alphonse de (1790-1869) poète et homme politique.

4 L.A.S. et 2 L.S., 1843-1860.

1 200 / 1 500 €

Saint-Point 12 juillet 1843, L.A.S. [à M. Lagrange, à Châlons], revenant sur son discours au banquet de Mâcon : « Si quelque chose peut sauver les fruits sains de la révolution de 1789 d'un éternel ajournement pendant lequel ils se corrompraient, [...] c'est la séparation que j'essaye de faire entre l'esprit révolutionnaire que vous condamnez vous-même et l'esprit religieux libéral »...

Monceau 13 décembre 1851, L.S. [au journal *Le Siècle*], mettant au point ses rapports avec *Le Pays*...

Saint-Point 12 juillet 1853, P.A.S. autorisant la remise hebdomadaire de pain à une veuve de Milly...

Paris 1^{er} décembre 1856, L.S. aux abonnés de son *Cours familier de littérature*...

Monceau 18 novembre 1860, L.A.S. à un ami : il est « désespéré » des ravages de la fièvre typhoïde chez lui (sa femme, Valentine, M. Pascal), et le prie d'obtenir un prêt de 20 000 f. de Mirès...

[Juin 1861], invitation à un concert privé de LISZT : « M. Litz se fera entendre en petit comité chez M^{me} de Lamartine mercredi 5 courant, à neuf heures »...

On joint 2 enveloppes autogr. à M. Bamps, docteur en droit, à Bruxelles, [Paris et Mâcon 1852] ; un poème a.s. de Jean TISSEUR, **Épitaphe imitée du grec.** À l'auteur des *Méditations* ; le faux-titre de *Nouvelles italiennes et siciliennes* de Paul de Musset, avec envoi a.s. de Paul de Musset, [1853] ; plus un portrait photographique par Nadar (format carte de visite).

orleans. So. Heptane.

Vous me donnez la chance pour moi
dans votre service. La chance
à condition de faire la dernière fois mon
mouvement. Je ne veux pas servir
que pour dire que vous avez autre
forme " des talents à faire".
Vous savez bien que lorsque depuis
longues années j'ai été considéré
comme un talent.

La république a été formée
D. government qui peut donner refuge
à ceux et faire à la forme le
qui existe au Pays auquel
les Démocrates D. les monarchies ou des
formes de Révolution. Il sera et

1369

celle la fait venir, grandiss,
J. son frapper, le perçue et
avant qu'il laisse à la
nation. Mais il faut se
rappeler que cette armée n'est
pas une milice, que

la Société en général, car il
y aurait un gouvernement plus rationnel,
plus moral, plus régulier, plus fort,
plus stable, plus égal, plus équitable,
plus durable, plus éthique et moins coûteux.
que l'assemblée. Il devrait être
la république amér. cette fois-ci.
Toutefois
représentant ou/peut.

J'ai vu certaines bi-piles de la
laine, de cette époque, de cette époque
pour des chemins. De laboratoire social
qui se Contentent pas seulement
du Sang mais du Vent. Il connaît
la valeur des mots. Il les jette
il les pète, il bâille. Dans
la main comme des lieux de
famille nommés, et après d'y
être longtemps pris ou dans
quelques sous il les laisse
tomber comme mal formants
et sous ce qu'elles sont.

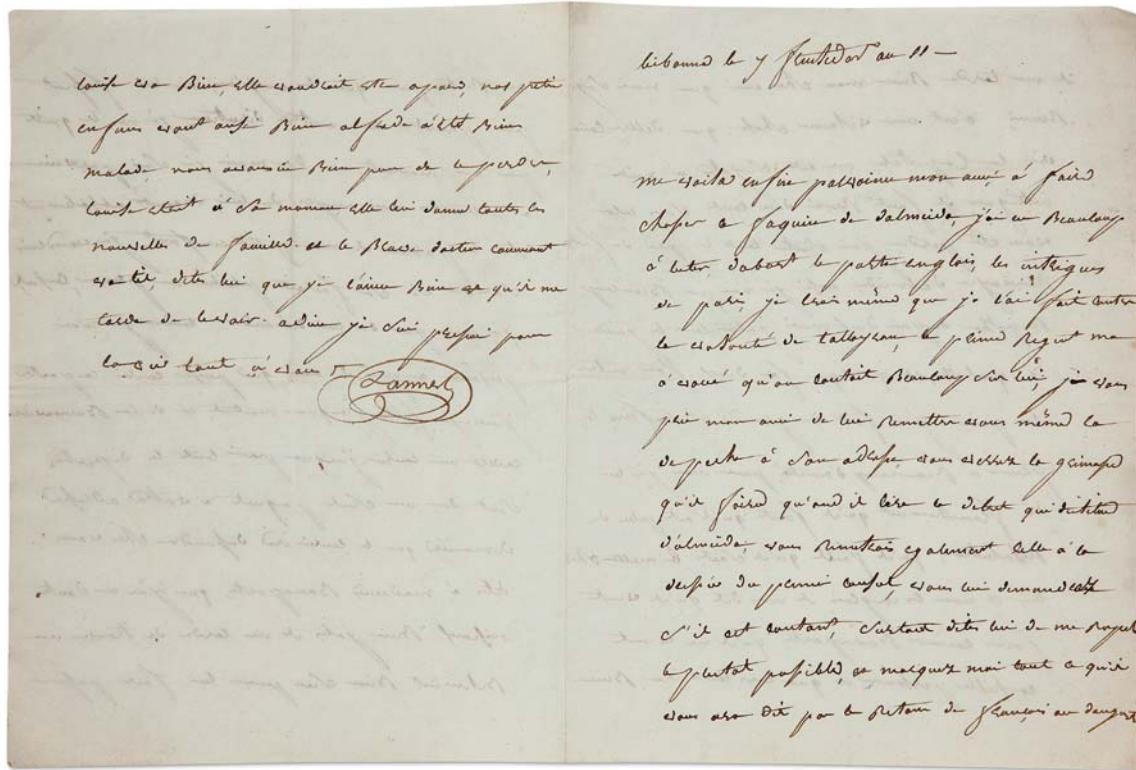
Il a de l'intelligence et
son instruction prend un caractère
évidemment bon et la développe
dans un sens. Celle instruction
lui fait a C. bon défis et
le mal et le bien en religion

ce pouvoir suprême, et de créer des magistrats de l'autorité à la place de ces possesseurs de l'autorité »... Il voudrait un gouvernement démocratique élastique, et il voit dans le suffrage universel et dans le droit reconnu de tous, une source non seulement de force mais de douceur : « les hommes sérieux sourient quand ils voient les esprits faibles s'allarmer de tel conciliabule impérialiste à Paris, de tel congrès d'Orléanistes à Claremont, de tel cénacle pieux de légitimistes fidèles à la tradition, à l'exil et à la religion de leur père à Wisbaden ! de telle réunion de secte socialiste autour de tel ou tel oracle ici ou là, de telle concentration de républicanisme dictatorial, à contresens de la France et du tems [...]. Laquelle a une arme ? C'est-à-dire un principe à opposer au sufrage universel ?... »

La république moderne ne craindra pas les dynasties déchues. « Tout gouvernement où il y a un proscrit est un gouvernement menaçé. Il n'y a de fort que ce qui regarde face à face le principe contraire. Le suffrage universel peut-il regarder en face la colombe miraculeuse de St Rémi au 19ème siècle ? Voilà la question. Ainsi toutes les libertés qui peuvent s'exercer en ordre, voilà la formule de la république moderne »...

PROVENANCE

PROVENANCE
Anciennes collections Louis BARTHOU (I, 404, ex-libris), puis DU BOURG DE BOZAS CHAIX D'EST-ANGE (196, ex-libris).



1370

1370

LANNES Jean (1769-1809) maréchal d'Empire.

L.A.S. « Lannes », Lisbonne 7 fructidor XI (25 août 1803), à un ami [Louis BONAPARTE ?]; 3 pages et demie in-4.

1 000 / 1 200 €

Intéressante lettre comme ministre plénipotentiaire au Portugal, disant ses rapports conflictuels avec Almeida, ministre des Affaires étrangères du pays, et Talleyrand, son ministre de tutelle, ainsi que sa relation cordiale avec le Prince régent, le futur Jean VI.

Il est enfin parvenu à faire « chasser ce faquin de d'ALMEIDA, j'ai eu beaucoup à luter, dabord le parti anglais, les intrigues de Paris, je crois même que je l'ai fait contre la volonté de TALLEYRAN, le prince Regent m'a avoué qu'on contactait beaucoup sur lui, je vous prie mon ami de lui remettre vous-même la depeche à son adresse, vous verrez la grimasse qu'il fera quand il lira le debut qui destitue d'Almeida ; vous remettrais également celle à la dressée du premier consul, vous lui demanderez s'il

est content, surtout dites lui de me rapeler le plutôt possible, et marquez moi tout ce qu'il vous aura dit »... Il déplore d'être loin de la capitale, et sujet à mille intrigues : « j'ai senti tout le prix de faire renvoyer d'Almeida, aussi je n'ai pas beaucoup, repozé depuis deux mois, j'étais tous les jours à Queluz, et quelquefois deux fois, outre la peine j'ai fait de grands sacrifices ; le prince à beaucoup d'amitié, pour moi je lui dis franchement qu'il faut qu'il ait plus de resolution, qu'il faut qu'il soit le mettre chez lui, et non les anglais, il me dit qu'il veut faire comme BONAPARTE, qu'il ne veut consulter personne, et que lors tout ira bien. Au reste pour que les anglais ne lui fassent pas prendre une autre direction je ne le quitte pas un moment, ou du moins je suis parvenu à mettre des amis aupres de lui, il veut absolument etre le parrin de mon petit enfant, je voudrais savoir si sa fairait plaisir au premier, consul, je vous prie de lui demander. [...] Dites à madame Bonaparte, que j'ai d'autres oiseaux bien jolis il me tarde de trouver un batiment bien sur pour lui faire passer »...

lisbonne le 7 fructidor au 11 —

me voit enfin parvenir mon ami à faire cheper à l'ague de Salmeida, j'ai un Beauharnais à lutter dabord le parti anglais, les intrigues de Paris, je crois même que je l'ai fait contre le volonté de TALLEYRAN, le prince Regent m'a avoué qu'on contactait Beauharnais chez lui, j'ai donc mon ami de lui remettre vous-même la depeche à son adresse, vous etablit le grimaç qui fait qu'il ait le debut qui destitue d'Almeida, vous remettrais également celle à la depeche du premier consul, vous lui demanderez s'il est content, surtout dites lui de me rappeler le debut qui destitue d'Almeida, vous avez dit par le retour de l'empereur au Portugal

1370

1371

LETRE DE CANTINIÈRE.

L.A.S. « Megret », Paris 22 mars 1814, à ses parents, M. et Mme Gabriel Mégret, à Cheillé (Indre-et-Loire); 2 pages et quart in-4, en-tête Garde Impériale. Chasseurs Voltigeurs, vignette représentant un soldat de son corps entre des portraits en médaillon de l'Empereur et de l'Impératrice, le tout colorié à la main.

1 000 / 1 500 €

Jolie lettre de cantinière ornée de vignettes coloriées, quelques jours avant la capitulation de Paris.

Le chasseur voltigeur (10^e régiment, 3^e bataillon, 2^e compagnie) écrit à sa famille : « Je suis arrivé à Paris en bonne santé et je désire que vous soyez de même. Faites mes complimens à tous mes parents et amis qui s'informent de moi faites part de la présente à monsieur A. Ivon. Je lui fais bien mes complimens et à madame son épouse. Vous me marquerai sur la reponce qui vous avez dans ce moment »... En post-scriptum : « Reponse à l'école militaire ou à la suite du régiment »...



1371

1372

LOUIS XII (1462-1515) Roi de France.

P.S. « Loys », Lyon 18 mai 1500 ; vélin oblong in-4 (pièce un peu rognée sur la marge de gauche sans toucher le texte, cécoup dans le bas enlevant le contreseing du secrétaire royal).

1 500 / 2 000 €

En reconnaissance des grands services que lui a rendus son féal conseiller Jacques HURAUT, trésorier de France, « tant auparavant nostre advenement a la couronne que depuis a la direction & conduite de noz principaux affaires et pour diceulx aucunement le recompenser et principalement du voyage quil a fait dela les mons pour le fait & recouvrement de nostre pais & duche de Millan », il lui donne tout droit et profit de fief de la terre et seigneurie de BURY qu'il a acquise dans le comté de Blois.

1373

LOUIS XIII (1601-1643) Roi de France.

L.A.S. « Louis », Saint-Germain-en-Laye 25 décembre 1632, au GARDE DES SCEAUX [Charles de L'AUBESPINE, marquis de CHÂTEAUNEUF (1580-1653)] ; 1 page in4, adresse au verso « A mr le Garde des Sceaux », cachets de cire rouge aux armes sur lacs de soie bleue.

2 000 / 3 000 €

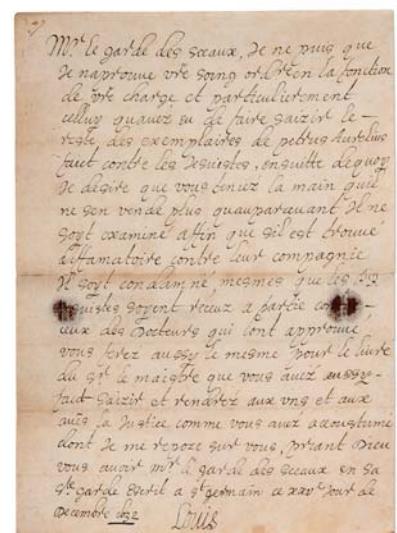
Intéressante lettre sur la saisie de publications contre les Jésuites.

Il félicite son Garde des Sceaux du soin qu'il prend à sa charge « et particulièrement celluy quavez eu de faire saizer le reste des exemplaires de Petrus Aurelius fait contre les Jesuites [Petrus Aurelius de *Hierarchia Ecclesiastica*, 1631, de SAINT-CYRAN], ensuite dequoy je desire que vous teniez la main quil ne sen vendre plus quauparavant il ne soyt examiné affin que sil est trouvé diffamatoire contre leur compagnie il soyt condamné, mesmes que les PP. Jesuites soyent receuz à partie contre ceux des Docteurs qui lont approuvé. Vous ferez aussy le mesme pour le livre du Sr. LE MAISTRE

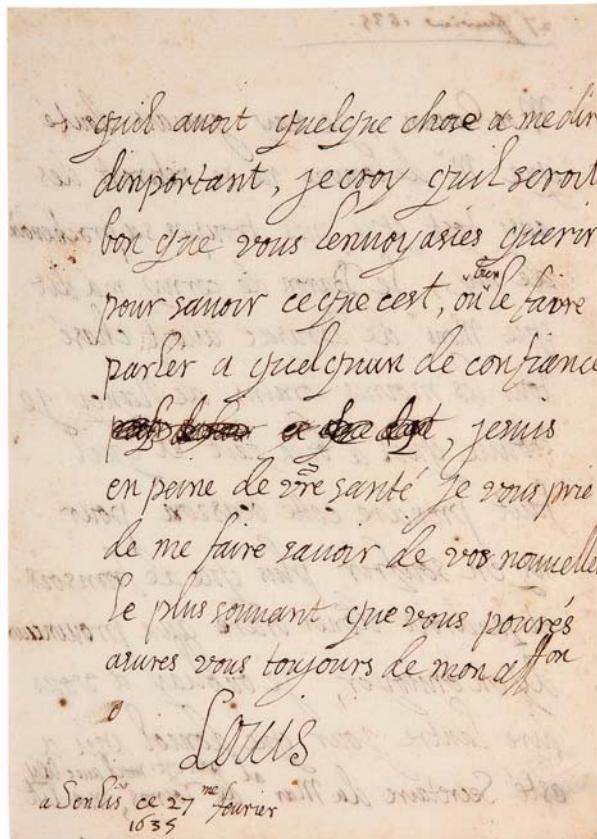
que vous avéz aussy fait saizer et rendréz aux uns et aux autres la Justice comme vous avéz accoustumé dont je me repoze sur vous »...

PROVENANCE

Ancienne collection de FLERS, vente Souverains et Princes de France, 27 mars 2007, n° 85.



1373



1374

LOUIS XIII (1601-1643) Roi de France.

L.A.S. « Louis », Senlis 27 février 1635,
à « Mon Cousin » ; 2 pages petit in-4.

6 000 / 7 000 €

Sur l'occupation de la Lorraine.

« Mon Cousin, je nay jamais douté que M^r de Loraine ne se retirast
des ausi tost que mes troupes saprocheroint de luy, le Baron de
Cerny ma dit que Mons^r de Brasac avoit chasé tous les moines
lorains de Nancy je trouve qu'il a bien fait et qu'il faut prendre cette
occasion pour ny en souffrir plus que de fransois et faudroit donner
ordre aux provinciax dy en envoyer, je oubliaiay a vous dire la autre jour
que Doniol qui a esté secretaire du Mar^{al} de Toiras et est mal avec
luy, ma dit qu'il avoit quelque chose a me dire d'important, je crois
qu'il seroit bon que vous l'envoyasies querir pour savoir ce que c'est,
ou bien le faire parler a quelqu'un de confiance »...

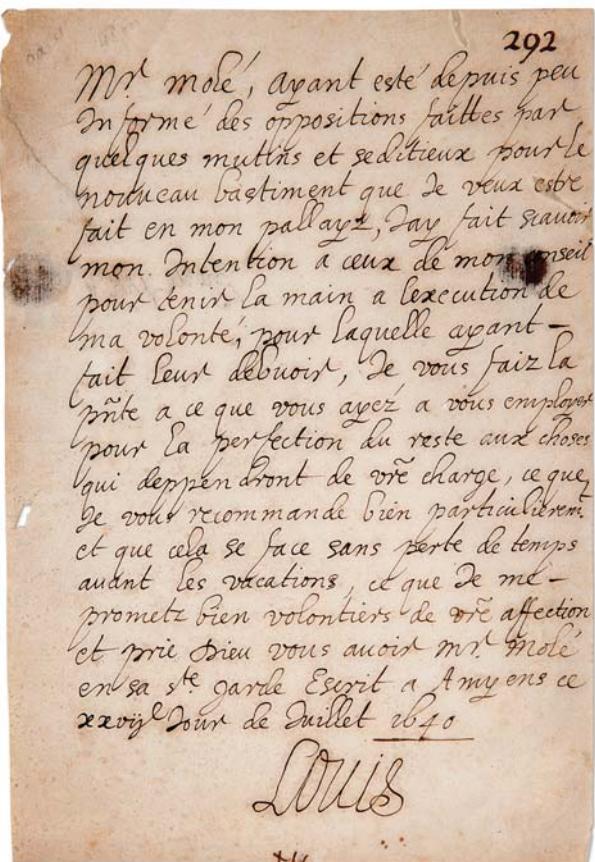
1375

LOUIS XIII (1601-1643) Roi de France.

L.A.S. « Louis », Amiens 27 juillet 1640, à Mathieu MOLÉ ;
1 page petit in-4, adresse au verso avec cachets de cire
rouge aux armes sur lacs de soie bleue (petite fente réparée).

4 000 / 5 000 €

« M^r Molé, ayant esté depuis peu informé des oppositions faites par
quelques mutins et seditieux pour le nouveau bastiment que je veux
estre fait en mon pallays, jay fait scavoir mon intention a ceux de mon
conseil pour tenir la main a l'execution de ma volonté, pour laquelle
ayant fait leur debvoir, je vous faiz la p^{re}te a ce que vous ayéz a vous
employer pour la perfection du reste aux choses qui deppendront
de v^e charge, ce que je vous recommande bien particulierem^t et que
cela se face sans perte de temps avant les vacations ce que je me
promet bien volontiers de v^e affection »...



au Camp de Nurmersum le 1^{er} Juin
je vous ai desja mandé que je seroy
demain de bonne heure devant les
places que je dois attaquer je croy que je pourré les mener viste
que je pourrai les mener viste dans
peu de gens devant il faut
que je vous exorte a ne pas suivre
mon exemple et a attendre pasialement
que vous aiés tout ce qu'il vous sera
nécessaire que je vous envoi le plus tôt que
ce sera possible

Louis

1376

LOUIS XIV (1638-1715) Roi de France.

L.A.S. « Louis », au camp de Nurmersum 1^{er} juin [1672],
« a mon cousin le prince de CONDÉ » ; 1 page petit in-4,
adresse avec cachets de cire rouge (brisés ; trace de reliure
sur le bord gauche).

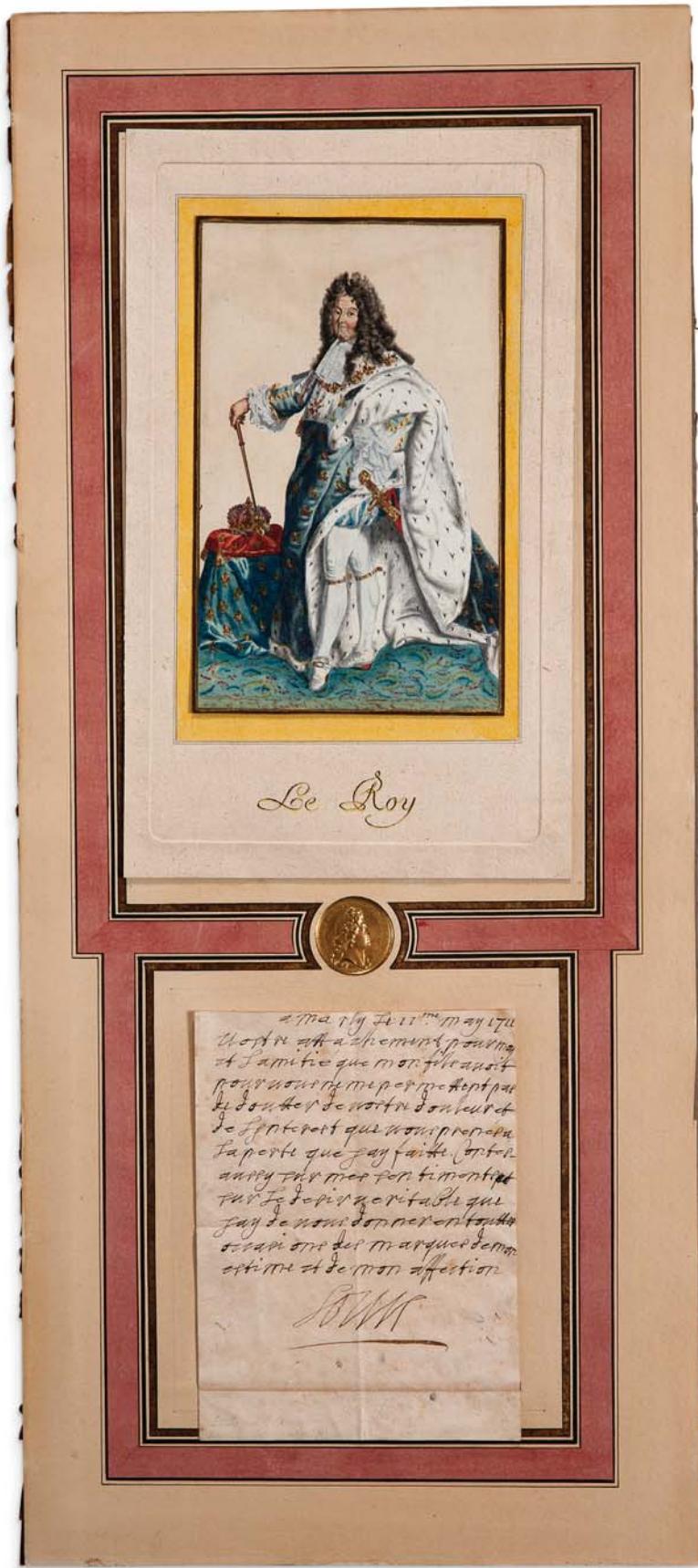
8 000 / 10 000 €

Préparatifs pour le célèbre passage du Rhin (12 juin 1672), pendant la campagne de Hollande.

« Je vous ai desja mandé que je seroy demain de bonne heure devant les places que je dois attaquer je croy que je pourré les mener viste aiant tres peu de gens dedans il faut que je vous exorte a ne pas suivre mon exemple et a attendre pasialement que vous aiés tout ce qui vous sera nécessaire que je vous envoi le plus tôt que sera possible »...

Détail

L'offre sera fait que tout ce qu'il sera possible
Louis



Détail

1377

LOUIS XIV (1638-1715) Roi de France.

L.A.S. « Louis », Marly 11 mai 1711.
au duc de VENDÔME ; 1 page in-4,
montée sur carton avec un portrait
de Louis XIV et une médaille.

12 000 / 15 000 €

Touchante lettre envoyée au duc de Vendôme après la mort du Dauphin Louis
(décédé à Meudon le 14 avril 1711 de la petite vérole).

« Vostre attachment pour moy et l'amitié que mon fils avoit pour vous me permettent pas de doutter de vostre douleur et de l'interest que vous prenés à la perte que jay faitte. Contés aussy sur mes sentiments et sur le desir véritable que jay de vous donner en toutes occasions des marques de mon estime et de mon affection »...

[Louis-Joseph duc de VENDÔME (1654-1712), dit le Grand Vendôme, est l'arrière-petit-fils d'Henri IV - son grand-père César avait été légitimé très peu de temps après sa naissance. Il connut l'une des plus brillantes carrières militaires du royaume et reste comme l'un des meilleurs généraux de Louis XIV, s'illustrant notamment dans les guerres de la ligue d'Augsbourg et de succession d'Espagne.

Cette lettre a été publiée dans l'ouvrage de Joseph Delort, *Mes voyages aux environs de Paris* (Paris, 1821, tome II, p. 53).]

LOUIS XIV (1638-1715) Roi de France.

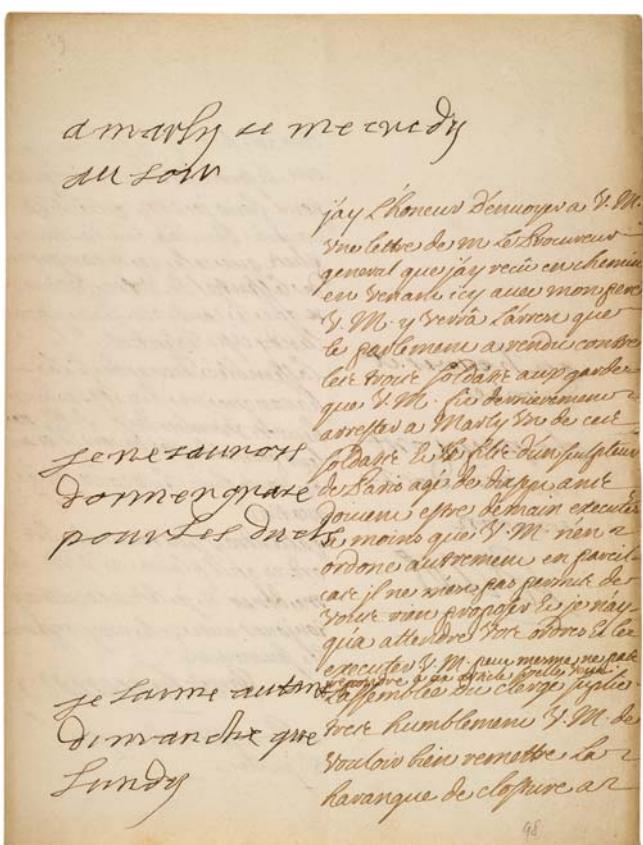
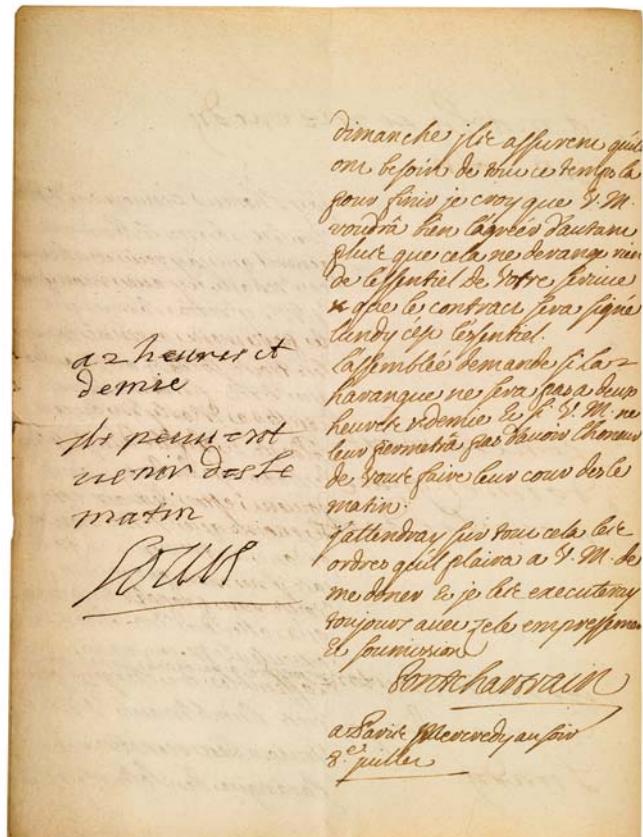
P.A.S. « Louis », « a Marly ce mercredy au soir » [8 juillet 1711], soit une trentaine de mots en marge d'une L.A.S. à lui adressée par le secrétaire d'État PONTCHARTRAIN, Paris 8 juillet [1711] ; 2 pages in-4.

5 000 / 6 000 €

Intéressant document sur le travail du Roi-Soleil avec un de ses ministres.

[Jérôme Phélypeaux, comte de PONTCHARTRAIN (1674-1747) a laissé l'image d'un homme au caractère difficile, voire odieux, mais d'une grande activité dans ses charges de secrétaire d'État ayant dans son département la Marine et la Maison du Roi.] Pontchartrain évoque d'abord « l'arrêt que le Parlement a rendu contre les trois soldats aux gardes que V.M. fit dernièrement arrêter à Marly. un de ces soldats et le fils d'un sculpteur de paris âgé de dixsept ans doivent estre demain executés à moins que V.M. n'en ordene autrement en pareil cas il ne m'est pas permis de vous rien proposer et je n'ay qu'à attendre vos ordres et les executer »... Le Roi a inscrit en marge de sa main : « je ne saurois donner grace pour les duels ». Puis il est question de l'assemblée du Clergé qui « suplie tres humblement V.M. de vouloir bien remettre la harangue de clôture à dimanche. Ils assurent qu'ils ont besoin de tout ce temps la pour finir je croy que V.M. voudra bien l'agréer d'autant plus que cela ne dérange rien de l'essentiel de Votre service et que le contrat sera signé lundy c'est l'essentiel » [l'assemblée du Clergé aboutit entre autres à l'octroi d'une subvention de huit millions de livres au pouvoir royal, par un contrat signé le 13 juillet, en échange d'exemptions fiscales]. Le Roi inscrit en marge de sa main : « Je laime autant dimanche que Lundy ».

Puis l'assemblée demandant l'heure de la harangue, Louis XIV note : « a 2 heures et demie ». Enfin les membres du Clergé souhaitant faire leur cour au Roi dès le matin, il répond : « Ils peuvent venir des le matin ».



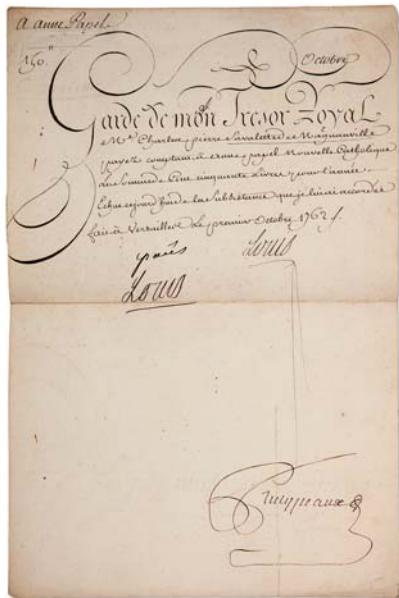
1379

LOUIS XV (1710-1774) Roi de France.

P.S. avec un mot autographe « paiés Louis », Versailles 1^{er} octobre 1762 ; signée aussi par le secrétaire de la main, et contresignée par PHELYPEAUX ; 1 page in-fol. (fente réparée).

1 000 / 1 200 €

Ordre à Charles Pierre SAVALETTE DE MAGNANVILLE, garde de son Trésor royal, de payer « à Anne Papel nouvelle Catholique la somme de cent cinquante livres pour l'année échue ce jourd'hui de la subsistance que je lui ai accordée »... À côté de la signature du secrétaire de la main, le Roi a inscrit de sa main : « paiés Louis ».



1379

1380

LOUIS XV (1710-1774) Roi de France.

P.S. « Louis » (secrétaire), Versailles 25 mars 1770 ; contresignée par le duc de CHOISEUL ; 3 pages in-fol. sur vélin, sceau aux armes sous papier.

1 500 / 2 000 €

Plein pouvoir donné au marquis de Durfort pour négocier le mariage du Dauphin, futur Louis XVI, avec Marie-Antoinette. [Le mariage sera célébré à Vienne le 19 avril suivant, Durfort signant l'acte au nom du Dauphin.]



1380



« La tendresse que Nous avons pour notre petit fils Louis Auguste Dauphin de France, ainsi que l'intérêt de nos Etats et le bonheur de nos peuples nous faisant également désirer de lui donner une épouse et compagne, afin qu'il puisse, en perpetuant notre posterité assurer à nos peuples la félicité dont ils jouissent, nous avons cru ne pouvoir faire un plus digne choix que de la Princesse Marie Antoinette, fille de feu notre très cher et très aimé frère et cousin l'Empereur François I^{er} de glorieuse mémoire et de notre très chère et très aimée sœur et cousine l'Impératrice douairière, Reine de Hongrie et de Bohême et respectivement sœur de notre très cher et très aimé frère et cousin l'Empereur des Romains actuellement régnant »... Le marquis de Durfort a été chargé de faire la demande au nom du Roi, et « en qualité de notre Ambassadeur Extraordinaire et plénipotentiaire à ce spécialement autorisé, conferer, négocier et traiter avec un ou plusieurs commissaires revêtus de pareils pouvoirs [...] d'arrêter, conclure et signer en notre nom les articles et conventions de mariage [...], régler et accorder les dot, assignat et conventions d'iceux, convenir des termes du paiement de la dot, donner et accepter de part et d'autre les promesses, obligations et sûretés qui seront nécessaires [...]», comme aussi d'assister ensuite comme témoin de notre part aux cérémonies des fiançailles et des épousailles qui se feront en face d'Eglise »...

On joint une chemise maroquin rouge ornée de fleurs de lys au dos et des armes royales sur les plats.

1381

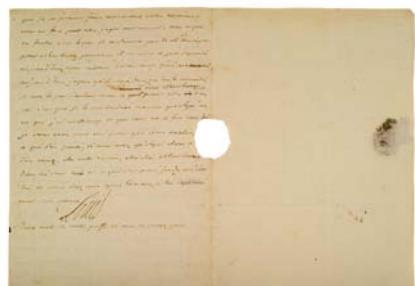
LOUIS XVI (1754-1793) Roi de France.

L.A.S. « Louis », Marly 25 mai 1778, à M. de MAUREPAS ; 2 pages in-8, adresse avec cachet cire rouge aux armes (petit trou par bris du cachet avec perte de quelques lettres).

1 500 / 2 000 €

Curieuse lettre à son ministre d'État à propos du maréchal de Broglie.

Il vient de voir le maréchal de BROGLIE, qu'il a trouvé soumis : « sûrement il a été soufflé, au bout d'un quart d'heure de dispute ou j'ai taché de l'éloigner de l'idée de commander l'armée »... Le maréchal a protesté de son obéissance et n'a pas parlé de son frère. « Mon abord très froid ne l'a pas épouvanlé [...] J'ai obtenu ce que je desirais alors je ne pouvois pas lui dire de but en blanc de s'en retourner après qu'il m'a obéi c'est moi qui l'ai choisi c'est le meilleur général que j'ai et celui qui a la confiance des troupes, il n'aura plus son frère qui étoit notre point principal. Il fera peut-être bien encore des difficultés mais j'ai ordonné une fois je pourrai ordonner deux. Voilà Monsieur ce que j'ai fait je pense que je ne pouvois faire autrement. [...] Tout ce qui me fache c'est le peu de confiance que le Mal^{al} temoigne pour MONTBAREY pourtant il ne m'en a pas reparlé aujourd'hui, mais suivant l'obéissance qu'il m'a montrée aujourd'hui j'espere qu'il regardera en lui le ministre et non le particulier, mais ce dont Montbarey peut être bien sur c'est que je le soutiendrai comme quelqu'un en qui j'ai confiance et que rien ne se fera sans lui »...



1381



1382

LOUIS DE FRANCE (1729-1765)

Dauphin, fils de Louis XV ; père de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

3 L.A.S. « LE DAUPHIN » et « Louis » (2), plus une L.A. de sa sœur MADAME SOPHIE, [vers 1735 ?]-1765, à leur tante Marie-Victoire de Noailles, comtesse de TOULOUSE ; 1 page chaque, formats divers, une enveloppe avec cachet de cire rouge (brisé).

4 000 / 5 000 €

Rarissime lettre d'enfant du Dauphin, avec une émouvante lettre de sa sœur sur sa maladie.

[Vers 1735 ?], en lettre capitales : « JAYME MON ESCRITOIRE ET INFINIMENT MON AIMABLE CONTESSSE. LE DAUPHIN ». Versailles 14 novembre 1749. « Personne n'est plus sensible que moy, Madame, à la perte que vous venez de faire. Je viendrois moy-mesme vous en assurer si je ne croyois que tout nostre train vous seroit extremement importun »...

[1752]. « Enfin Madame le Comte de Gramont est mon Menin et ce n'est point comme l'Olive que je l'ay jugé, car le Roy me l'a mandé »...

31 octobre 1765. MADAME SOPHIE n'a eu ni la force ni le courage d'écrire, « pour vous mander d'aussi mauvaises nouvelles que nous avions, j'ai chargé M^r de Narbonne de vous ecrire de ma part. Mon âme etoit trop triste, et mon cœur trop dechiré. Dieu merci elles sont un peu meilleures depuis 3 jours, les accidents diminuent, c'est-à-dire la fièvre, et les crachats sont moins en moins. Aujourd'huy les medecins sont plus contents de son etat qu'ils ne l'ont encore été depuis sa maladie ; j'espere que les remedes feront effet, surtout le dernier qu'on ne nomme point, et que j'aurois bien désiré qu'on appliqua plutost »...

3 juillet
1383

LOUISE DE SAVOIE (1476-1536) mère de François I^{er}, Régente de France pendant la captivité de son fils.

L.S. « Loyse », Lyon 3 juillet [1525], au Premier Président Jean de SELVE ; contresignée par Florimond ROBERTET ; 1 page in-4, adresse au verso.

1 500 / 2 000 €

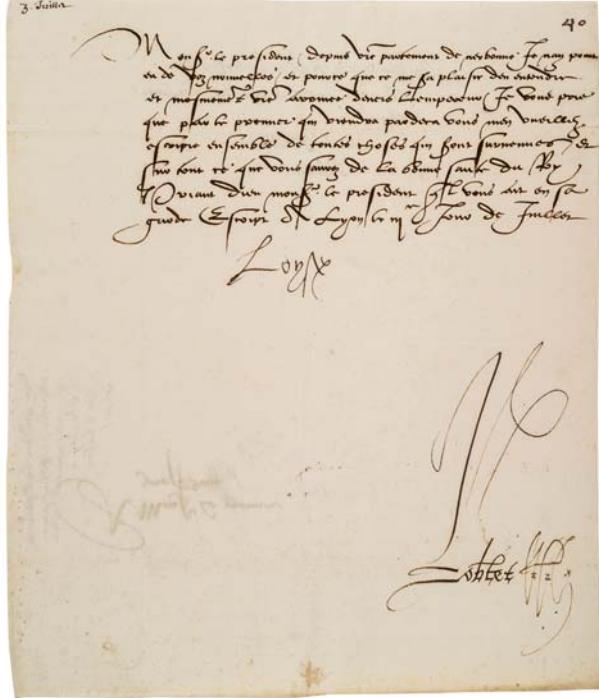
Lettre de la Régente pendant l'ambassade de Selve pour la libération de François I^{er}.

« Depuis vostre partement de Nerbonne je nay point eu de voz nouvelles, et pource que ce me sera plaisir den entendre et mesmement vostre arrivée devers lempereur, je vous prie que par le premier qui viendra pardeca vous men vueillez escrire ensemble de toutes choses qui seront survenues, et surtout ce que vous saurez de la bonne santé du Roy »...

[Le Président Jean de SELVE (1475-1529) magistrat et diplomate. Premier Président des Parlements de Rouen puis de Bordeaux, Vice-Chancelier de Milan, puis Premier Président du Parlement de Paris, il fut chargé d'importantes missions diplomatiques en Angleterre pour la négociation de la paix et en Espagne pour la libération de François I^{er}.]

PROVENANCE

Archives Jean de SELVE (vente 15 mai 2013, n° 116).



1384

MARIE-LOUISE (1791-1847) Impératrice des Français, seconde femme de Napoléon I^{er}.

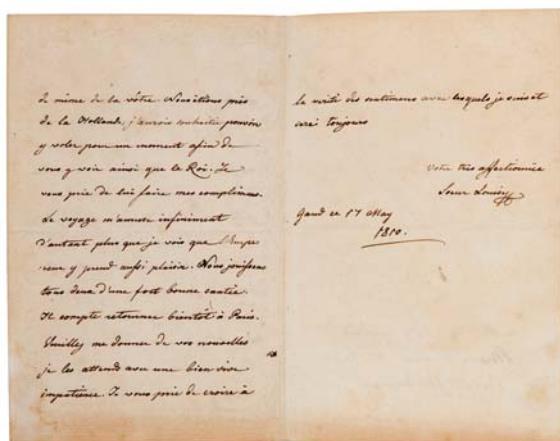
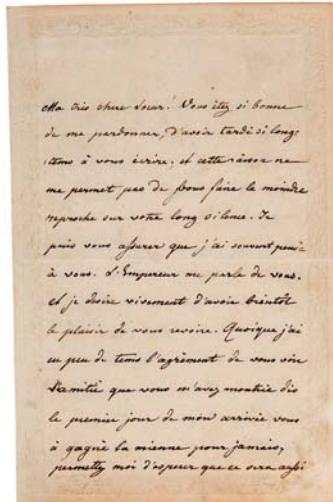
L.A.S. « Louise », Gand 17 mai 1810, [à sa belle-sœur la Reine HORTENSE] ; 2 pages et demie in-8 à bordure décorative gaufrée.

1 500 / 2 000 €

Jolie lettre pendant son voyage de noces.

« Je puis vous assurer que j'ai souvent pensé à vous. L'Empereur me parle de vous, et je desire vivement d'avoir bientôt le plaisir de vous revoir. Quoique j'ai eu peu de tems l'agrément de vous voir l'amitié que vous m'avez montrée dès le premier jour de mon arrivée vous a gagné la mienne pour jamais [...]. Nous étions près de la Hollande, j'aurois souhaitée pouvoir y voler pour un moment afin de vous y voir ainsi que le Roi. Je vous prie de lui faire mes compliments. Le voyage m'amuse infiniment et je prend aussi plaisir à vous écrire que je vois que l'Angleterre y prend aussi plaisir. Nous arrivons tous deux dans une forte bonne santé. Il compte retourner bientôt à Paris.

Sur la dernière page, note autographe de NAPOLÉON III : « Lettre de l'impératrice Marie Louise à la Reine Hortense ».



Tocatto, presso Valenza, lo 19 mai 1879.

Mon Chér Père,

J'envie que l'heure que l'Est Orient nous
génie une grande école, et que l'Est Orient nous
soit fort à propos que l'ami, je crois de l'Est Orient, a une
peur toutefois pas à propos de la guerre que le général
de Gaulle ait dans l'ordre d'agir pour la faire échouer.
On a donc à faire à un véritable combat de la guerre mondiale
qui a deux voies, une voie de la guerre et une autre pas de la guerre.

Il était un homme d'âge moyen, à la tête ronde
basse, aux cheveux gris, aux yeux bleus, aux dents
blanches et aux lèvres roses. Il portait une veste
de velours noir et une cravate de soie bleue.
Il portait une montre à chaîne d'or et une bague
au doigt. Il avait une voix douce et une manière
de parler qui était très agréable à entendre. Il
avait une allure élégante et distinguée. Il portait
une montre à chaîne d'or et une bague au doigt.
Il avait une allure élégante et distinguée. Il portait
une montre à chaîne d'or et une bague au doigt.

Depuis un certain état stable de l'empereur, l'empereur
français a conservé le mouvement interne important. Dans les
conférences de l'empereur et l'empereur et l'empereur et l'empereur
~~l'empereur~~ l'empereur est le personnel de l'empereur et l'empereur

J'apprécie avec brio la poésie
jouée à la fin commencé en poème
avec le genre en l'air de mes larmes,
et auquel je suis arrivé par mes émotions
plaisir à enterrer cette chose qu'il y a de
de chose, mais j'aurai fait de la forme,
comme il y a de la forme dans l'art,
que j'apprécie tellement en ce moment,
que je suis dans une grande gêne pour en écrire quelque chose
qui me convienne à l'heure actuelle.
C'est pourquoi je suis dans la poésie, il est temps de
commencer à faire quelque chose, mais je ne sais pas
comment faire.

Plaisance 1. 9 November. 1859.

Wen Chou Pei

Le jour en jour je m'rai sous le ciel
et vous faire cette petite chronique que j'aurai,
le fait en temps de nécessité à plusieurs
en sorte que je m'rai pres de la mort. De
nos mœurs dans le paysage. ~~à~~ une intention
de bon' attache que j'ay de faire une
peinture, le moment que l'heure est arrivé, j'aurai fait
ce tableau que vous le trouverez en ordre

Je suis toujours impatient, on me a l'habitude de me donner des nouvelles de l'avenir, comme j'appris, pas plus en regardant que le passé annales

1385

MARTIN DE BEURNONVILLE Maurice (1826-1895)

capitaine d'infanterie, petit-neveu du maréchal de Beurnonville

61 L.A.S. « votre fils Maurice » et 5 L.A. (une incomplète), 1859-1860, à son père, le général Étienne MARTIN DE BEURNONVILLE (3 à son frère Edmond) ; 290 pages in-8 montées sur onglets, reliure demi-chagrin rouge abîmée (plats détachés, une partie du dos manque).

1 000 / 1 500 €

Très intéressante correspondance sur la campagne d'Italie de 1859

Les premières lettres de ce capitaine du 4^e Corps d'Armée (général Niel), écrites de Pecetto, Sale, Fontana Fredda, Valeggio, Crémone, Plaisance, Nice, Cannes, etc., sont remplies de nouvelles militaires : arrivée de NAPOLEON III et de nouvelles troupes réparties entre le royaume de Piémont, le maréchal CANROBERT, et le général NIEL ; mouvement de retraite des Autrichiens, qui évacuent Verceil et Casteggio mais gardent la ligne de la Sesia sur la rive gauche du Pô et les places de Novara, Mortara, etc. ; positions du 4^e corps d'armée et de l'armée piémontaise ; fière attitude de la Garde Impériale ; état de préparation.... Échos de la bataille de MONTEBELLO, du 20 mai 1859 (à laquelle le capitaine ne participa pas) ; doutes sur les forces et les desseins des Autrichiens ; détails sur la supériorité de l'armement des Français. L'officier rapporte ce qu'il sait ou devine des opérations : le Pô passé, on cherche à « rejeter l'ennemi au-delà du Tessin, sinon de le joindre et de le battre ; [...] on peut espérer que l'ennemi menacé sur son flanc droit par toute l'armée française qui s'appuie sur Novare (place encore susceptible d'une bonne défense, quoique démantelée), on peut espérer que l'ennemi ne trouvera rien de plus simple que de repasser le Tessin [...] car on suppose que ses forces principales sont

vers Mortara, et qu'il n'y a que peu de troupes sur la route de Novare à Milan qui passe le Tessin à Buffalora. Elle se retirerait sur ses places forces, Pavie, Plaisance, le Mincio. Le but que paraît s'être proposé l'Empereur est de mettre l'armée autrichienne en demeure d'évacuer rapidement le pays et dans des conditions désavantageuses, puisque nous sommes aussi près de Milan qu'elle l'est elle-même, ou bien de nous livrer la bataille, si l'empereur d'Autriche veut se maintenir en pays ennemi ; et c'est, à ce que j'entends dire, tout ce qu'on pourrait désirer le plus vivement de notre côté : car on croit chez nous à un succès assuré [...] on pense qu'une bataille avec un succès sérieux serait un moyen plus assuré de terminer bientôt la guerre » (près Novare 2 juin 1859)... Étapes des marches forcées depuis la bataille de MAGENTA, stratégie des Autrichiens d'abandonner des positions sans les défendre, en se réservant de revenir... L'armistice de VILLAFRANCA le déçoit : « en cédant aux instigations des puissances européennes probablement, l'Empereur Napoléon faisait un acte de pure générosité accepté avec empressement par l'empereur d'Autriche, et qui portera probablement ses fruits » (Fontana Fredda 9 juillet 1859)... Commentaires sur l'Italie : aspirations libérales prématurées, fermages misérables, fiscalité lourde des Tudesques, accueil de la population... Éventualité d'une occupation longue... D'août 1859 jusqu'en avril 1860, le capitaine demeure, avec toute la division, à Plaisance : sa correspondance, dès lors, tourne sur les relations avec les habitants, l'ennui qui suit « les rapsodies patriotiques » (11 août 1859), des affaires administratives, un écart de conduite qui le fait mettre aux arrêts, les dispositions du général de Failly à son égard, des manœuvres, fêtes locales et affaires familiales...

On joint 2 L.A.S. du général Martin de Beurnonville à son fils Maurice, une d'Edmond Martin de Beurnonville à son père le général, et une de Frémirey au général. Plus une *Notice sur les Archives du château de Balincourt et de la famille de Beurnonville* (vente aux enchères, Paris 21 février 1914, où cette correspondance figure sous le n° 14).



1386

1387

MIRABEAU Honoré-Gabriel de Riquetti, comte de
(1749-1791) le grand orateur des débuts de la Révolution.

L.A.S. « Mirabeau fils », [Vincennes] 1^{er} avril 1780, au marquis de MARIGNANE ; 2 pages in-4 (brunissure sur un bord ; portrait gravé joint).

1 000 / 1 500 €

Belle lettre du donjon de Vincennes à son beau-père pour obtenir sa libération.

[Incarcéré depuis 1777 au fort de Vincennes, sur lettre de cachet par ordre de son père, après s'être enfui avec sa maîtresse Sophie de MONNIER, Mirabeau implore la clémence du père de son épouse bafouée, seule personne avec sa fille à pouvoir lui accorder sa mise en liberté.]

Une première démarche, l'année précédente, lui avait valu « de votre part une vive réprimande que j'ai pu mériter à plus d'un égard ». Il reconnaît ses torts, « des passions, que la jeunesse rendoit trop violentes », et il ne peut que demander le pardon et promettre de s'en tenir à une « conduite expiatoire ». Il invoque le lien qui unit leurs deux familles, qui, il l'espère, lui laisseront une nouvelle chance de se mieux comporter : « Je n'ai pas cru, je ne puis croire encore que deux familles aussi nobles par leurs principes que par leur naissance, composées de gens pleins de vertus, d'humanité et d'honneur s'unissent constamment pour condamner à la mort civile et à la mort physique un homme qui leur tient de près, qui a mal fait sans doute, mais qui leur crie à toutes deux : je veux mieux faire ; mettez moi à portée de mieux faire. C'est le plus beau des droits de l'homme généreux que la clémence. C'est peut-être le plus dur à invoquer pour ceux qui se sont mis dans le cas d'en avoir besoin. Mais je ne calcule plus d'après ce qui est agréable ou triste. Je ne considère que ce que je crois de mon devoir ; et certainement il est de mon devoir, de vous manifester mon repentir pour ce que j'ai de torts trop réels, et de vous montrer en implorant votre secours combien j'ai pour vous d'estime et de respect. Solliciter le pardon des hommes, c'est les traiter comme Dieu même, et Dieu ne le refuse jamais à ceux qui le lui demandent, il a prescrit aux humains de l'accorder jusqu'à soixante et dix sept fois sept fois. Je ne le demande pas entier, Monsieur ; je voudrois ne rien avoir gratuitement ; je voudrois que vous me missiez dans le cas de le mériter, de le conquérir ; je voudrois que vous m'arrachassiez à la mort, que vous me donnassiez le moyen d'employer honorablement et vertueusement ma vie ; que vous ne me rendissiez toutes vos bontés que lorsque j'aurois fait des premières d'entr'elles cet usage convenable et réparateur ». Sa santé est mauvaise et il ne peut se soigner en prison : « Les deux familles auxquelles je tiens, mes deux pères, ont beau être irrités contre moi, je les connais trop pour croire qu'ils soient disposés à ordonner de sang froid ma mort douloureuse et cruelle ; je les connais trop bien pour ne pas me flatter qu'ils verroient mon salut avec quelque bonté, s'ils pouvoient être sûrs qu'il ne les exposât pas à de nouvelles fautes de ma part. J'ose donc demander encore qu'on sauve le physique et qu'on essaye le moral »... Son père s'est entretenu avec M. de ROUGEMONT, Lieutenant de Roi du château de Vincennes, et c'est de lui qu'il tient que seul son beau-père ou son épouse peuvent le libérer : « C'est donc uniquement à votre merci et à la sienne que je suis, Monsieur ; et s'il faut que je périsse, ce sera vous qui m'y condamnerez ; Je vous crois trop généreux pour le faire. Si Madame de Mirabeau contribue, comme je l'espère encore, à vous déterminer favorablement, je lui voudrai comme à vous une reconnaissance éternelle, dont il n'y a aucune preuve que je ne sois disposé à lui donner, autant qu'elle et vous le jugerez convenable ». Il aurait aimé pouvoir réparer sa faute et mériter le pardon et la liberté en servant l'armée, mais ses infirmités l'en empêchent. Il demande donc la permission de s'installer jusqu'à sa guérison aux environs de Paris, « où

1386

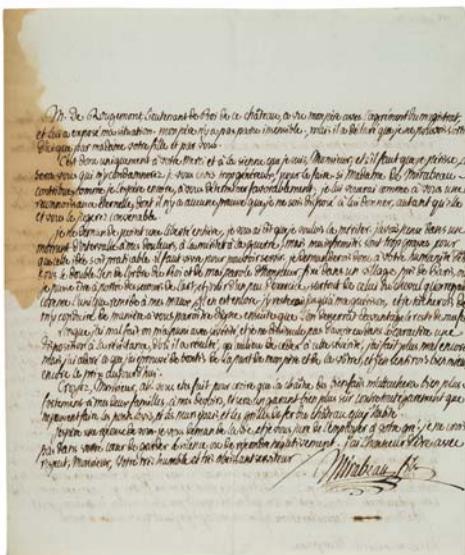
MICHEL Louise (1830-1905) militante révolutionnaire.

10 L.A.S. « L. Michel » et 1 P.A.S., Londres et Sydenham 1890-1900, à Alexandre ROY, bibliothécaire à Saint-Lubin-en-Vergnonois (Loir-et-Cher) ; 21 pages in-8, la plupart avec enveloppe (quelques fleurs séchées).

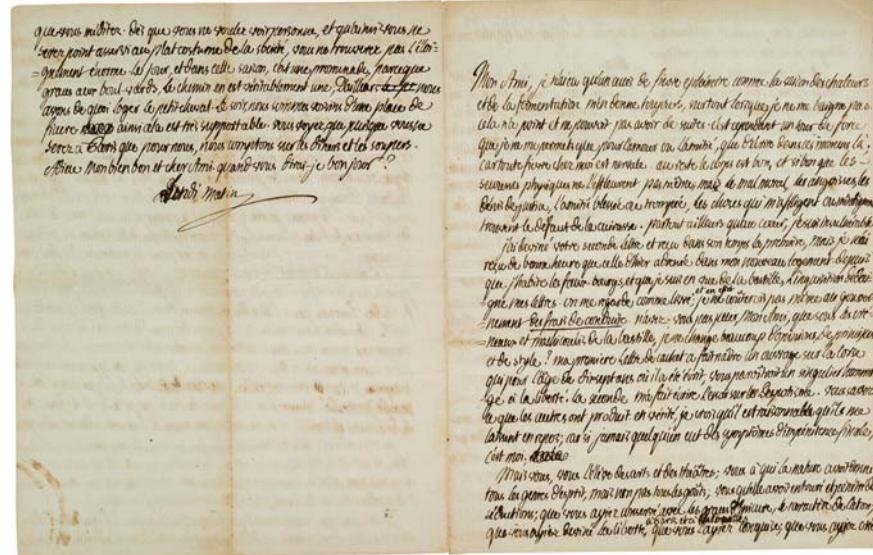
1 500 / 2 000 €

Intéressantes lettres sur ses ouvrages et ses lectures.

14 janvier 1890. « C'est la revue (*L'Humanité*) sitôt qu'elle paraîtra qui fera le service de l'Internationale des femmes » ; elle annonce la parution prochaine de ses *Mémoires chez Roy*... 15 janvier 1896. Prière d'envoyer quelque chose à son oncle, qui est malade. « Je termine mes ouvrages mais cela tarde trop »... 29 août 1896. Elle partira le 12 septembre pour l'Amérique, avec Charlotte VAUVELLE et « des camarades, nous y serons deux mois c'est pour des conférences au bénéfice de syndicats ouvriers »... 12 septembre 1896. Photographie originale du « frère de Charlotte avec moi », dans un petit bateau à voile, avec dédicace au dos ; carte de visite jointe... 27 avril 1897. Elle relit son *Histoire de la Commune*... « Oui je vois de temps à autre KROPOTKINE aux réunions [...] Il n'a pas de photographie je crois que quand je le verrai je pourrai attraper son profil sans qu'il le voie pour vous. Oui j'envoie quelquefois au *Libertaire* »... 22 septembre 1897. « Nous voilà encore revenues à Londres sans avoir même commencé les conférences de Belgique qui eussent été nombreuses et fructueuses pour les malheureux Espagnols. Nous en avions une chaque jour dans une ville différente pendant 8 à 15 jours »... 9 octobre 1897. Prière de lui envoyer des éditions d'Homère ; elle relit Lamennais... 15 novembre 1897. Elles reviennent à Paris. « Vous aurez le portrait de Kropotkine sitôt que je le verrai – par trahison »... 9 janvier 1899. « Avez-vous reçu l'*Histoire de la Commune* j'avais dit à Stock de l'envoyer »... 10 février 1899. « Oui je connais TAILHADE. Oui Le Peuple paraît ralliant les révolutionnaires dans quelques jours je leur enverrai une pièce de vers Le Peuple comme je le comprends »... 8 avril 1900. Annonce de leur déménagement à Sydenham, avec toute la ménagerie...



1387



1388

je pusse être à portée des secours de l'art, et jouir un peu d'exercice, surtout de celui du cheval qu'on regarde comme l'unique remède à mes maux s'il en est encore »... Il le prie de croire que ces bontés le lieraient encore plus fortement à ses deux familles et l'obligeraient : « Je vous demande la vie, et je vous jure de l'employer à votre gré »....

PROVENANCE

Collection Philippe ZOUMMEROFF, *Crimes et châtiments* (16 mai 2014, n° 85).

1388

MIRABEAU Honoré-Gabriel de Riquetti, comte de

(1749-1791) le grand orateur des débuts de la Révolution.

L.A., Lundi matin [juin 1784], à CHAMFORT ; 3 pages et demie
in-4.

1 300 / 1 500 €

Très belle lettre de Mirabeau au moraliste Chamfort.

Il a eu un accès de fièvre sans gravité : « toute fièvre chez moi est nervale. Au reste le corps est bon, et si bon que les secousses physiques ne l'effleurent pas même ; mais le mal moral, les angoisses, les dénis de justice, l'amitié blessée ou trompée, les choses qui m'affligen ou m'indignent trouvent le défaut de la cuirasse. Partout ailleurs qu'au cœur, je suis invulnérable »... Il a un nouveau logement rue de la Roquette : « Depuis que j'habite les faux-bourgs, et que je suis en vue de la Bastille, l'inquisition dédaigne mes lettres. [...]. N'avez-vous pas peur, mon Ami, que sous les créneaux et machicoulis de la bastille, je ne change beaucoup d'opinions, de principes et de style ? Ma première lettre de cachet a fait naître un ouvrage sur la Corse qui pour l'âge de dix sept ans où il a été écrit, vous paroîtroit un singulier hommage à la liberté. La seconde m'a fait écrire l'essai sur le Despotisme. Vous savez ce que les autres ont produit. En

vérité, je crois qu'il est raisonnable qu'ils me laissent en repos ; car si jamais quelqu'un eut des symptômes d'impénitence finale, c'est moi. - Mais vous, vous l'élève des arts et des théâtres ; vous à qui la nature avoit donné tous les genres d'esprit, mais non pas tous les goûts ; vous qu'elle avoit entouré et pénétré de séductions ; que vous ayiez conservé avec les graces d'Epicure, le caractère de Caton ; que vous ayiez deviné la liberté, à Paris et à Versailles, que vous l'ayiez conquise ; que vous ayiez créé la vraie, la pure, simple et substantielle philosophie du citoyen ; c'est un phénomène auquel je ne suis pas encore accoutumé ».

Il ira dîner chez ASPASIE [une maîtresse de Chamfort] : « j'y verrai plus clair en sortant. Je sais déjà que certainement et très certainement ses illusions n'appartiennent point à l'abandon de l'amour. [...] Elle parle abandon d'amour et d'ivresse quand il y a des tiers ; jamais en tête à tête avec moi ; elle en parle et ne s'enivre que d'eau froide »... Mais il s'ennuie du « métier de temporiseur », et il ne souffrira pas « qu'un homme de mérite, qu'un homme fort, qu'un homme vertueux qui, n'étant plus dominé par la fièvre des sens ou de l'imagination, ne pouvoit vouloir descendre à Aspasie que pour l'élever à lui, soit la dupe d'une coquette. Si elle n'est que cela, il faut donc qu'elle soit démasquée plutôt que plutôt »...

Il encourage son ami dans son travail : « les deux anecdotes que vous me racontez, toutes deux neuves et piquantes, me prouvent que la traduction est devenue votre pensée habituelle et que vous la portez dans vos promenades et jusque dans vos lectures ». À propos de « la théorie corrective des idées féodales », il observe que « si le code des bienséances féodales a corrompu jusqu’aux sentimens de la nature en mêlant l’hommage dû au rang à l’expression du respect pour la paternité, il a fait bien pis ; il a corrompu le respect dû à la paternité en y substituant les égards du père pour le rang des enfans. Vous en connisez vingt preuves anecdotiques, et le foible de Turenne pour l’aîné de sa maison étoit-il autre chose qu'une déviation de l’absurdité monstrueuse que je vous dénonce ? » Il insérera cette observation dans leur ouvrage, et attend ses notes et instructions qu'il suivra « avec plus de soumission que Démocrite [Chamfort] ne suit les miennes pour Aspasie »... Il engage Chamfort à venir le voir...



1389

MOLOTOV Vâčeslav Mihailovi (1890-1986) homme politique soviétique.

P.A.S. « V. Molotov » sur une L.S. de Yandanoba, 6 janvier 1981 ; 1 page in-4, cachet de réception ; en russe.

500 / 700 €

Une ancienne employée du Commissariat du Peuple aux Affaires intérieures (NKVD) et du Comité pour la Sécurité de l'État (KGB) demande une augmentation de sa pension de retraite. En dessous, Molotov soutient sa demande, déclarant qu'à plusieurs reprises, pendant ses voyages à l'étranger, en particulier pendant la Grande Guerre patriotique, et aussi depuis, elle lui a été d'une grande utilité...

1390

MONTHOLON Charles Tristan, comte de (1783-1853) général, il accompagna Napoléon en captivité.

12 L.A.S. et 2 L.A. (une incomplète), Saint-Cloud, Londres, Paris 1812-1839 et s.d., à sa femme la comtesse de MONTHOLON, née Albine Vassal ; 27 pages ½ in-4 ou in-8, qqs adresses, une enveloppe.

2 000 / 2 500 €

Lettres de Montholon à sa maîtresse puis sa femme.

La première lettre à sa maîtresse (24 novembre 1811) raconte une nuit agitée par des rêves de sa « bonne petite » : « je me croyais près de toi et ne concevais pas comment tu ne te réveillais pas. Vainement je te cherchais près de moi et ce n'est qu'au bout de quelques minutes de cette douce illusion a cessé. Le retour du sommeil me rendra le bonheur »... Il est impatient de revoir son Albine « que j'adore comme jamais divinité ne le fut, et dont un seul baiser commande à tout mon être »... Nouvelle effusion de tendresse, quinze

ans plus tard (9 juin 1826), alors qu'il tâche de régler des affaires de la succession de l'Empereur : il a besoin de ses sentiments comme « de l'air que je respire, et il n'est pas d'amour qui vaille pour mon pauvre cœur l'assurance que tu es et seras à jamais mon Albine »... Il attend d'avoir en main les caisses de l'Empereur, lui adresse un livre et d'autres cadeaux... Il souhaite la rappeler au nid conjugal, et évoque un procès familial, leur fille Napoléone... Il lui propose divers hôtels à Paris, en indiquant les conditions : l'hôtel de la duchesse de Raguse, l'hôtel d'Alfieri, l'hôtel Castelane, la maison de Mme de Flahaut, etc. Il a déjeuné avec Montyon...

On joint une L.A.S. à Mme Dupré ; 2 L.A. d'Albine de Montholon à son mari ; 2 lettres à elle adressées par le cardinal CAMBACÉRÈS, archevêque de Rouen (1812), et par Nicolas-Louis PLANAT DE LA FAYE, souhaitant aller partager l'exil de Napoléon à Sainte-Hélène (Trieste 23 sept. 1820) ; et 6 documents concernant Montholon ou à lui adressés (1807-1813). Plus des ff. détachés de l'album amicorum de la Reine de Prusse, pris par Montholon à Berlin (1795-1803).

1391

[MURAT Joachim (1767-1815) maréchal d'Empire, roi de Naples.]

5 cartes gravées : *Topographische Carte von dem Herzogthum Berg dem durchlauchtigsten Churfürsten des Reichs in tiefer Ehrfurcht suggeeignet*, par WIEBEKING, 1789-1792 ;

4 planches gravées et rehaussées à l'aquarelle d'environ 60 x 92,5 cm chaque, plus une de 14 x 36,5 cm, entoilées sur toile saumon avec étiquettes manuscrites sur papier, étui cartonné avec pièce de maroquin rouge décorée d'une frise grecque dorée avec aigles impériales aux quatre coins et l'inscription en lettres dorées **M^{GR} LE PRINCE MURAT MARÉCHAL DE L'EMPIRE**.

1 500 / 2 000 €

Précieux ensemble de cartes du duché de Berg ayant appartenu à Joachim Murat, nommé Grand-Duc de Berg en 1806 par son beau-frère Napoléon.

Chaque carte porte une étiquette identifiant le contenu, sous le titre « Duché de Berg par Wiebeking » : « Wetter, Schwelm, Wald, Essen Elberfeld, Lenep », « Wipperfurt, Neustadt, Stromberg », « Duisburg, Ratingen, Solingen, Urdingen, Dusseldorf », « Blankenberg, Siegburg, Cologne, Bonn », plus un « Supplément au Duché de Berg par Wiebeking. Linz, Erpel, Remagen, Unkel, Oberwinter, Königswinter ».

Il transmettra immédiatement fort hardy. Il fut justifié ^{évidemment} en laissant ^{en} la banderole ^à ~~que~~ il envoia ^{évidemment} à l'heure où il était arrivé en retard.

VI (Chapitre XXXVI)

VII (Chapitre x)

Napoléon 1^{er}

manuscrit autographe
et à la plume

Batterie-Duparc

La Batterie-Duparc sera composée de 3 faces l'une regardant le passage entre Aspreto et la citadelle, le second bout devant le port l'autre l'intérieur du port cette face aura 9 pièces de canons et y a une maison qui servira de corps de garde.

Batterie du

On peut construire une batterie pour battre les batimens qui s'embosseroient contre la citadelle et deffendre le débarquement dans le village de St Francesco elle auroit l'avantage d'obliger les batimens de se tenir au large de la côte. Elle sera de 4 pièces de canons placés sur des affus de côtes et y a une maison qui servira de corps de garde.

1392

NAPOLÉON 1^{er} (1769-1821).

MANUSCRIT autographe, [mars ? 1794]; 1 page oblong petit in-4 (13 lignes).

20 000 / 25 000 €

Projet autographe pour la défense d'Ajaccio.

Ce manuscrit est lié au projet d'expédition sur la Corse, pour mettre l'île à l'abri d'une attaque anglaise. [Le 24 mars 1794, le Représentant du peuple Saliceti écrivait à Paris qu'il avait chargé le général Bonaparte de se rendre à Nice afin de tout préparer pour le succès de l'expédition de Corse.]

« **Batterie du Parc.** La Batterie du Parc sera composée de 3 faces l'une regardant le passage entre Aspreto et la citadelle, le second l'entrée du port, le 3^{ème} l'intérieur du port. Elle aura 9 pièces de canons montés sur des affus de côtes. Il y a une maison qui servira de corps de garde. »

« **Batterie du** L'on peut construire une batterie pour battre les batimens qui s'embosseroient contre la citadelle et deffendre le débarquement dans le village de St Francesco. Elle auroit l'avantage d'obliger les batimens de se tenir au large de la côte. Elle sera de 4 pièces de canons placés sur des affus de côtes. » [Ce paragraphe a été biffé.]

[Situées à côté de la maison natale de Napoléon Bonaparte à Ajaccio, les collines d'Aspreto dominent la rade. C'est à Aspreto que dans des conditions rocambolesques Napoléon vint recueillir sa mère fuyant les troupes de Paoli le 31 mai 1793.]

1393

NAPOLÉON I^{er} (1769-1821) Empereur.

P.S. « Bonaparte » (secrétaire), Paris 30 fructidor XI (17 septembre 1803) ; contresignée par Alexandre BERTHIER, ministre de la Guerre, et Hugues B. MARET, secrétaire d'État ; vélin grand in-fol. en partie impr., en-tête Département de la Guerre, grande Vignette Bonaparte 1^{er} consul de la République gravée par B. Roger, sceau sous papier.

700 / 800 €

Brevet de général de division pour Jean-Joseph CHAMBARLAC, né à Estables Haute-Loire (13 septembre 1751), ayant fait ses premières armes au Régiment d'Auvergne, général de brigade le 16 frimaire V (6 décembre 1796), sans précision de campagnes, actions ou blessures... [Il s'agit de Jacques-Antoine de CHAMBARLAC DE L'AUBESPIN (1751-1826) ; le *Dictionnaire des généraux de Six* donne, outre des prénoms différents, le 3 août 1754 comme date de naissance.]

1394

NAPOLÉON I^{er} (1769-1821).

L.S. « NP », Bayonne 15 juillet 1808, au Prince Archichancelier CAMBACÉRÈS ; la lettre est écrite par MÉNEVAL ; demi-page in4.

1 000 / 1 200 €

Sur sa sœur Pauline.

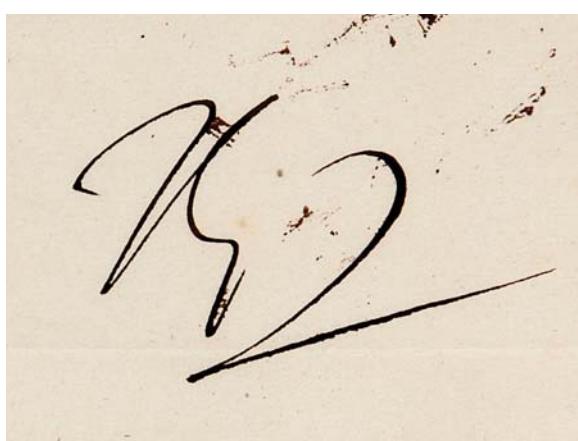
« Mon Cousin, je désire que vous envoyiez chercher l'intendant de la Princesse Pauline, & que vous lui fassiez connaître que je désire qu'elle n'aille pas loger au Raincy, cette maison ne lui appartenant pas et d'ailleurs n'étant pas convenable pour elle. La Princesse descendra à Paris à son hôtel ».

1395

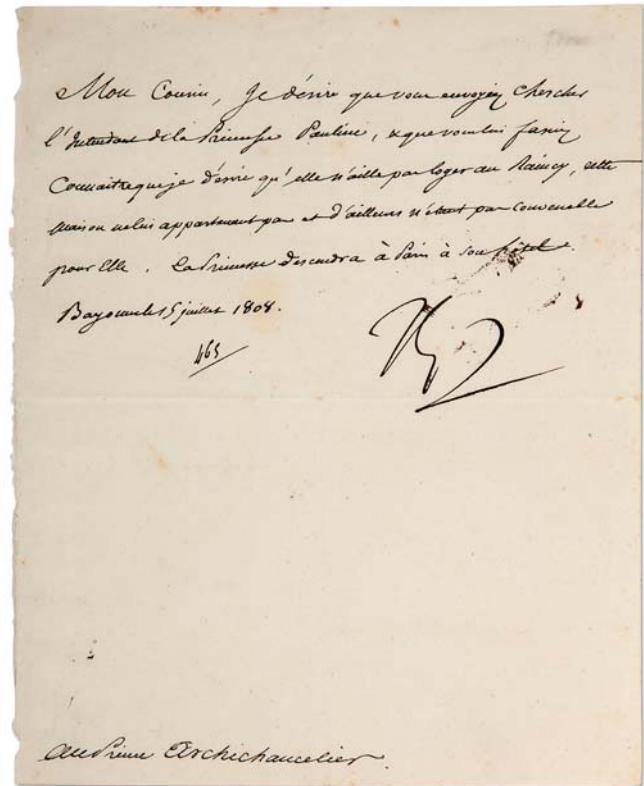
NAPOLÉON I^{er} (1769-1821).

MANUSCRIT d'époque, [20 avril 1814] ; 2 pages in-fol.

1 000 / 1 500 €



Détail de la signature



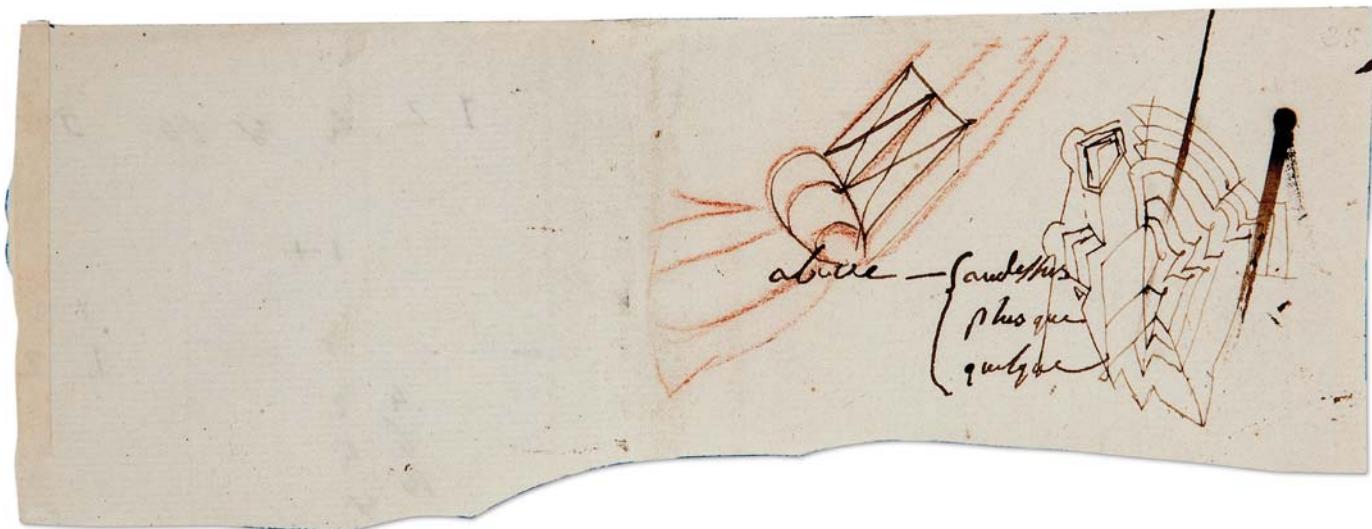
1393

Adieux de Napoléon à la Vieille Garde, et récit du départ de Napoléon de Fontainebleau.

Le texte du discours d'adieux a pu être reconstitué d'après des notes ; il n'est conforme ni à celui publié dans la *Correspondance de Napoléon*, ni à celui du document conservé aux Archives nationales. Il comporte notamment l'appel à rallier Louis XVIII : « Avec vous, et les braves qui mettoit restés fidèles jaurois pu entretenir la guerre civile pendant trois ans, mais la France eut été malheureux, soyés fidèles au nouveau souverain que la France cet choisie, nabandonne pas cette chere patrie, trop longtemps malheureuse, ne plaignés pas mon sort, je serai toujours heureux quant je saurai que vous lettes. Jaurais pu mourir rien ne mettait plus fassille mais non, je suivrai toujours le chemin de l'honneur »...

Un autre feuillet, de la même main, décrit le départ « à midi 20 », après que Napoléon eut remercié des officiers et sous-officiers, et embrassé le général Friant. « Je fus dans en cabriolet latendre sur la route de Nemours a la premiere montagne, il étoit dans la segonde voiture avec un officier français, il étoit dune paleur extraordinaire, il avoit lair abattu, mais calme, il court à 6 chevaux, les armes des voitures sont effacés, il voyage en uniforme, sans épaulettes, sans décoration. Dans la premiere voiture étoit le comte Bertran qui le suit, dans la troisieme, l'officier anglais, et le general autrichien, dans la 4^{me} le general russe, et le general prussien, dans les autres voitures les aide de camp, de la suite, dans une calèche a fait en arriere, M^r de Gourgault officier dordonnance qui va à l'isle d'Elbe, hier l'empereur a congedié sa maison, les gages ont été payés jusqu'au premier mai »...

On joint une L.A.S. du libraire Maurice DUSSARP (1937), suggérant comme auteur du document le futur général Charles de TALLEYRAND-PÉRIGORD, alors aide de camp du général de Nansouty.



1396

1396

NAPOLÉON I^{er} (1769-1821) Empereur.

CROQUIS originaux avec 6 mots autographes ; fragment oblong d'environ 10 x 6 cm (quelques chiffres autographes au verso).

2 000 / 3 000 €

Croquis de formes géométriques, à la plume et au crayon rouge, et croquis à la plume représentant une toile d'araignée. Entre les deux, une **rare leçon de vocabulaire anglais** : « above – audessus / plus que quelque »...

1397

NAPOLÉON I^{er} (1769-1821) Empereur.

MANUSCRIT autographé, **1797** ; 1 page in-fol. (filigrane à la « Britannia »).

6 000 / 8 000 €

Chronologie détaillée des événements militaires et diplomatiques lors de la première campagne d'Italie, lors de la marche de Bonaparte sur Vienne, depuis le passage de la Piave jusqu'aux préliminaires de Leoben et à la prise de Venise.

Elle a servi à Napoléon pour la rédaction de trois chapitres des *Campagnes d'Italie* dans les Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon I^{er} : chapitres XIII « Le Tagliamento », XIV « Leoben » et XV « Venise » (*Correspondance*, t. XXIX, 1869, p. 277-324). Elle est ornée de **deux curieux dessins** à la plume, sortes de citadelles imaginaires.

« passage de la Piave – 13 mars
 bataille de Tallameto [Tagliamento] – 16 mars
 prise Gradisca [Gradisca d'Isonzo] – 19 mars
 combat de Tarvis [Tarvisio] – 24 mars
 prise de Trieste – 23 mars
 prise de Leybac [Ljubljana] – 25 mars
 prise de Clagenfurt [Klagenfurth] – 29 mars

lettre au prince Charles [archiduc d'Autriche] – 31 mars. – réponse du 2 avril

[armée barré]

combat du Lavis dans le Tyrol – 20 mars

combat de Tramin [ou Termeno] – 22

combat de Clausen [Klausen, Chiusa] – 23 prise de [un blanc] près de Britzen [Brixen, Bressanone]

combat de Brixen – 28 mars

arrivée à Lintz [Linz] –

arrive à Spital –

combat de Neumarkt [Neumarkt] – 1 avril

combat de Huzemark [Unzmarkt] – 3 avril – Carrère [le chef de brigade Carrère, tué d'un boulet]

Freysac [Friesach] 1 avril – 3 avril

[arrivé barré] le quartier général à Schefling [Scheifling] – 5 avril à Jdenburg [Judenburg] – 8 avril suspension d'armes

à Lyoben [Léoben] – 16 avril 1797

préliminaires de paix – 18 avril

passee la revue de la division Bernadotte –

entre à Gratz –

l'armée du Rhin passe le Rhin – 20 avril

Hoche attaque expulse les autrichiens – 17 avril

3 mai Palmanova manifeste guerre déclare à Venise

13 mai Baraghe [Baraguey] d'Hilliers entre à Venise »...

Sur la droite de la page, une petite liste de distances (en lieues) :

« Strasbourg [?] à Vienne – 210

Strasbourg à Brunen – 140

Trevise [?] à Vienne – 170

De Klagenfurt à Vienne – 75 »...

Puis Napoléon inscrit d'autres éléments chronologiques :

« Venise

Bergame – insurrection – 15 mars

Brescia idem – 20 mars – 6 avril combat

Vérone assassine les malades – la fête de Pâques [17 avril 1797]

Lannes [?] arrive sur Trente –

Junot arrive à Venise – 9 avril datte de la lettre

réponse du Sénat – 15 avril ».

NAPOLÉON I^{er} (1769-1821) Empereur.

MANUSCRIT dicté avec CORRECTIONS AUTOGRAPHES, [Notes sur le] *Traité des grandes opérations militaires par le général baron Jomini* ; 4 pages grand in-fol., paginées 5 à 8.

8 000 / 10 000 €

Très intéressant manuscrit sur les campagnes de 1796-1797, rectifiant les récits de Jomini.

Napoléon, lisant à Sainte-Hélène, le *Traité des grandes opérations militaires* du général Antoine, baron de JOMINI (1779-1869, le grand statége et historien militaire suisse au service de Russie), décide de rectifier la relation de plusieurs batailles.

Le manuscrit a été dicté à Louis-Étienne SAINT-DENIS dit le Mameluk ALI (1788-1856), second valet de chambre, copiste et bibliothécaire, et **abondamment corrigé** par MONTHOLON et par Napoléon lui-même (**plus de 130 mots autographes**). Le présent fragment, paginé 5 à 8, correspond à la fin de la note IV *Bataille de Bassano* (partie du § 5) [chap. XXXI de Jomini], aux notes V *Bataille d'Arcole* [chap. XXXIV] et VI *Bataille de Rivoli* [chap. XXXVI], et à la plus grande partie de la note VI *Campagne d'Allemagne de 1797* [chap. XXXVIII, manque la fin du § 6] ; les notes, ici sans titres, sont désignées par le chiffre romain et le numéro du chapitre de Jomini. Le texte a été publié dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon* (Firmin-Didot, 1823-1825, tome IV, p. 258-262), et dans la *Correspondance* (t. XXIX, 1870, p. 353-359). Nous en donnons quelques extraits.

[IV. Bassano]. Les Autrichiens avaient répandu « le bruit que Napoleon avait périt avec son armée dans les Gorges de la Brenta et que Wurmser avec toute son armée victorieuse arrivait sur Mantoue. Le commandant de Légnago était un chef de bataillon d'infanterie légère qui y était avec 500 hommes il perdit la tête ajouta foi à ces rapports mensongers et crut faire un chef-d'œuvre d'évacuer la place, de sauver son bataillon et de rejoindre Sahuguet sur Mantoue [...]. Au premier coup de canon de l'avant-garde de Cérea Napoléon qui était à cheval et qui marchait plus à droite sur la direction de Sanguinetto compris ce qui arrivait, il s'y porta au galop afin d'y remédier s'il en était temps ; mais comme il arrivait la 4^e légère était mise en déroute et plusieurs mille hommes de cavalerie inondaient la plaine »...

V. [Arcole]. « Pourquoi le village d'Arcole fut-il évacué par l'armée

française à la fin de la première journée ? Pourquoi le fut-il de nouveau à la fin de la seconde ? Parce que les avantages obtenus dans la première journée quoi qu'assez considérables, ne l'était pas assez pour qu'elle put déboucher dans la plaine et rétablir ses communications avec Verone, que cependant il était à craindre que pendant le jour même qu'elle se battait à Arcole Dawidowich ne se fut porté de Rivoli sur Castel-Nuovo [...]. Napoléon reçut à 4 heures du matin la nouvelle que Dawidowich n'avait point bougé, alors il repassa le pont et prit Arcole. À la fin de la seconde journée il fit les mêmes raisonnements il avait obtenu des avantages réels mais pas assez décisives pour pouvoir déboucher en plaine [...] ces raisons très délicates tiennent à des calculs d'heures et il faut bien connaître l'échiquier de Vérone, de Villa-Nuova, de Ronco, de Mantoue, de Castel Nuova, et de Rivoli pour les concevoir »...

VI. [Rivoli]. « Clarke avait réellement une mission près la Cour de Vienne il était aussi chargé de négocier les intérêts d'une partie du Directoire près de Napoléon. Ce serait une grande erreur de lui supposer la prétention de le remplacer. Le gouvernement était divisé mais les deux partis étaient également satisfaits de la marche des affaires d'Italie. Clarke n'avait d'ailleurs aucune habitude du commandement, son genre d'esprit était observateur il s'occupa au quartier général de faire des recherches sur les officiers particuliers cela en mécontenta plusieurs et lui attira des désagréments. Il était homme de travail et intègre. [...] Lorsque Napoléon partit de Rivoli pour se porter à Mantoue il y laissa les généraux Massena et Joubert »... VII. [Campagne d'Allemagne de 1797]. « Après le passage du Tagliamento Napoléon écrivit au Directoire qu'au 15 avril il serait en Allemagne dans la capitale de la Carinthie, qu'il fallait donc que les armées de la Meuse et du Rhin qui comptaient 150,000 combattants se missent sans délai en marche [...] il dirigerait le mouvement combiné des trois armées sur Vienne ; le Directoire lui répondit qu'il allait ordonner à ses armées du Rhin d'entrer en opération et qu'au moment où il recevrait ce courrier déjà les hostilités auraient commencé. Mais le 1^{er} avril il reçut à Claguenfourt l'avis qu'il ne devait pas compter sur la coopération des armées du Rhin, **cette nouvelle fit naître en lui bien des suspions** [autographe]. Il avait conclu un traité offensif et défensif avec le Roi de Sardaigne, lui avait garantit ses états ; en avait obtenu un contingent de 10 000 hommes d'infanterie 2000 de cavalerie et 24 pieces de canon. Cette division qu'il eut menée en Allemagne, aurait assuré ses derrières. Chaque soldat piémontais eut été pour lui un otage »...



1399

NAPOLÉON I^{er} (1769-1821) Empereur.

MANUSCRITS dictés avec CORRECTIONS autographes de six chapitres des **Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon** ; 100 pages in-fol. avec bœquets, ratures et corrections à l'encre ou au crayon.

30 000 / 40 000 €

Important ensemble de manuscrits dictés à Sainte-Hélène et corrigés par Napoléon.

Ces manuscrits, soigneusement copiés par Louis-Étienne SAINT-DENIS dit le Mameluk ALI (1788-1856), second valet de chambre, copiste et bibliothécaire, témoignent d'une relecture attentive de Napoléon, qui a porté **de sa main de nombreuses corrections ou additions au crayon** sur une cinquantaine de pages, pour apporter des précisions de fait ou de style, rendre sa pensée plus percutante et opérer des suppressions, avec des passages biffés non repris dans l'édition. Ils sont écrits sur des papiers anglais filigranés et datés entre 1813 et 1819. La plupart des annotations de Napoléon ont été mises au propre par Saint-Denis et le général de Montholon, qui ont ainsi gratté de nombreux paragraphes de la première rédaction, et repassé ou recopié à l'encre les annotations au crayon de Napoléon, les effaçant parfois.

Ces textes ont été publiés, avec des **variantes**, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon...* publiés en 6 volumes chez Firmin-Didot en 1823-1825, et repris dans les *Œuvres de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène* données à la suite de la *Correspondance* (Imprimerie Impériale, t. XXX, 1869). Nous ne pouvons donner ici que quelques exemples des corrections de Napoléon.

A. Deux chapitres des Campagnes d'Égypte et de Syrie (sur papier filigrané JWHATMAN 1819 BALSTON & C^o).

Chapitre XVI. Kléber (2 cahiers formant 16 p. et 2 ff. blancs, reliés par une cordelette). Sommaire : « I Divers sentiments agitent le soldat [Napoléon ajoute : à la nouvelle du départ de Napoléon]. II Kleber se décide à évacuer l'Égypte et opérer le retour de l'armée en France. III Lettre du Général Kleber du 27 septembre 1799 au Directoire – Réponse du Ministre de la guerre du 12 janvier 1800 reçue au Caire le 4 Mars. IV Événemens qui se passent en Egypte en Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 1799. V Convention d'El-Arich 24 janvier 1800. VI Une copie de la lettre de Kleber du 27 septembre 1799 est interceptée par les Anglais – Effet qu'elle produit à Londres – Résolution en conséquence que prend le cabinet de St James le 17 septembre 1799. VII Bataille d'Héliopolis 20 Mars 1800. VIII Siège du Caire – Capitulation le 25 avril 1800. IX Assassinat du Général Kleber le 14 juin 1800, au même jour que Desaix était frappé à mort sur le champ de bataille de Marengo ».

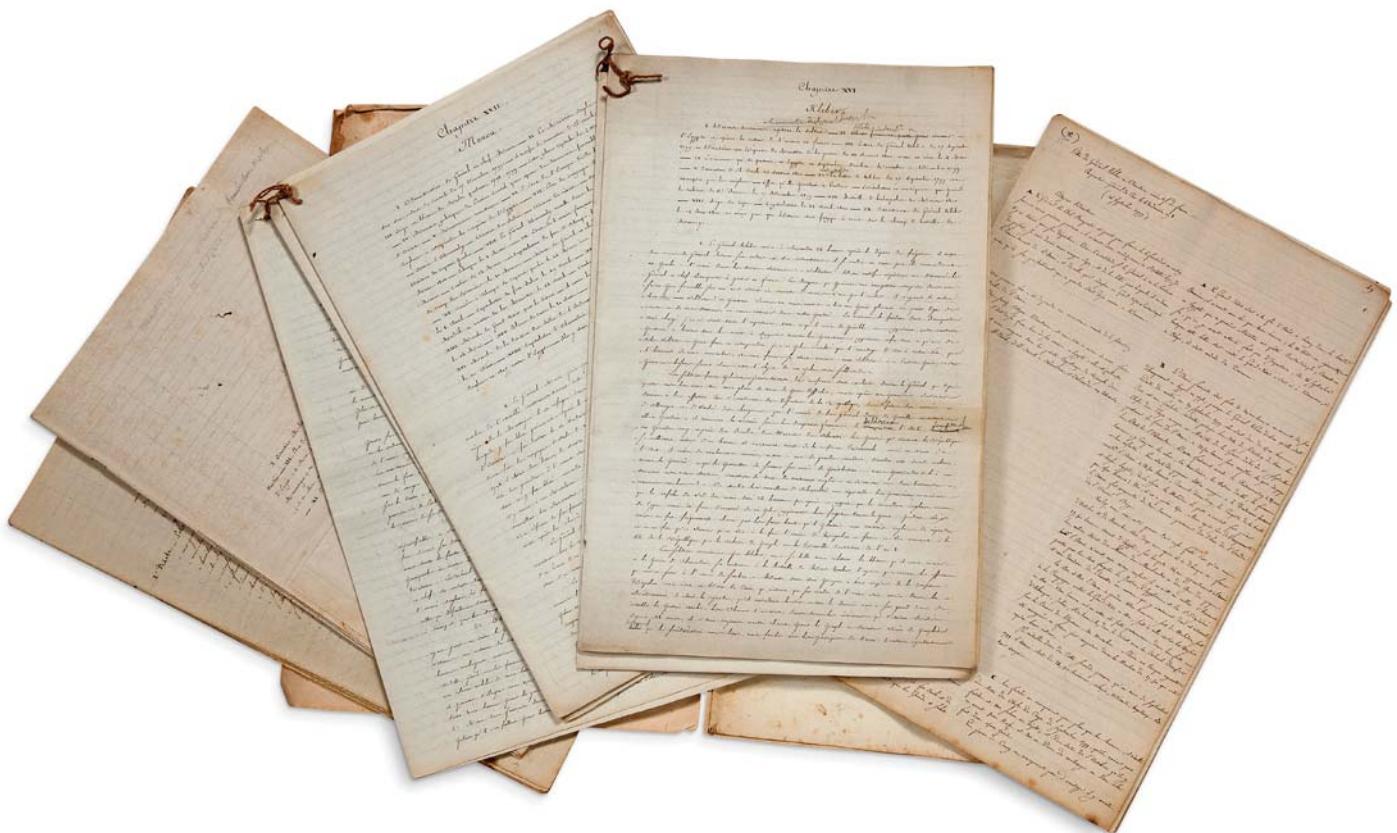
Outre des biffures et l'ajout de marques de ponctuation (parenthèses, guillemets), ce manuscrit présente, dans les interlignes, 77 mots ou parties de mots autographes de Napoléon. On relève ainsi, après la clause « mais lorsque Kléber et son état major se prononcèrent contre le pays », l'ajout par Napoléon de : « parlèrent de réformes en France ». Arrivé au récit de Kléber écrivant au Directoire pour dénoncer la mauvaise gestion de son prédécesseur Bonaparte, Napoléon intervient pour placer l'incident sous une lumière plus brutale. On lisait : « Lorsque Kléber eut pris son parti il écrivit au Directoire pour le préparer. Dans cette lettre du 27 septembre il fait un tableau fort rembruni de sa position » ; le texte devient : « Pour préparer le gouvernement à la capitulation qu'il méditait Kleber lui écrivit le 27 septembre », etc. Un peu plus loin, lorsqu'il parle de

Berthier, ministre de la Guerre, jugeant ce « faux exposé » de Kléber, Napoléon ajoute une phrase dévastatrice sur son dénonciateur : « Il se montroit indigne de sa confiance il ne repondoit a l'opinion qu'il avoit conçu de son caractere ». Plus loin, Napoléon révise à la baisse le nombre de fusils, sabres et hommes, apporte une précision de date (« à la fin de novembre »), et rectifie le nom du Dr « Mohammed » en « Mustapha », etc.

Chapitre XVII. Menou (3 cahiers formant 29 pages et 1 f. blanc, reliés par une cordelette). Sommaire : « I Administration du Général en chef Menou. II Le Ministère Anglais revient sur ses ordres du Conseil du 17 décembre 1799 - il ratifie la convention d'El-Arich. III Siège et blocus de Malte pendant 1798 1799 - cette place capitule le 5 septembre 1800. IV Mesures politiques du Premier Consul pour opérer des diversions favorables à l'armée d'Orient. V Mouvements maritimes. VI L'état de l'Europe décide le Ministère Anglais à entreprendre la conquête de l'Egypte. VII Plan de campagne du Ministère Anglais - Armée d'Abercromby - Division des Indes - Division de réserve - Armée du Grand-Visir - Division du Capitan Pacha. VIII Le Général Abercromby mouille dans la rade d'Aboukir le 1^{er} mars 1801 - débarque le 8 mars. IX Etat de l'armée française - Manœuvre du Général Menou. - Combat du 13 mars. - Capitulation du fort d'Aboukir le 18 mars. X Bataille du camp des Romains le 21 mars. Mort du général en chef anglais Abercromby. XI Arrivée à Aboukir du Capitan-pacha le 26 mars avec 6000 hommes - Prise de Rosette le 8 avril. - Capitulation du fort Julien le 19 avril. XII Rupture de la digue du lac Madiéh et création du lac Maréotis le 13 avril. Combat de Rahmanièh le 9 mai. XIII Marche du Grand Visir par le désert - il arrive le 27 avril à Salhieh - combat d'El Kanqah le 16 mai. XIV Blocus du Caire le 20 juin. XV Capitulation du Caire le 25 juin. XVI Marche de la division des Indes de l'Indoustan à Alexandrie. XVII Siège d'Alexandrie le 10 août. XVIII Capitulation d'Alexandrie le 2 septembre 1801. XIX Tentative des Anglais en 1807 contre l'Egypte. - Ils y sont battus. XX Observations ».

Ce chapitre, plus long que le précédent, comporte de nombreuses biffures et d'importantes suppressions. Les modifications indiquées par Napoléon, au crayon, ont presque toutes été effacées lors de leur mise au net à l'encre ; un grand nombre de ces corrections sont d'ordre stylistique, et visent à une plus grande précision.

B. Deux chapitres de la « Guerre de 1800 ». Cahier cousu de 16 p. avec bécquets, et corrections par grattage, sur papier filigrané GOLDING & SNELGROVE 1815 et la « Britannia ». Ce cahier, incomplet de sa fin, porte en tête le titre autographe au crayon : « **Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon** », avec le sous-titre « **Guerre de 1800** ». Version primitive, notamment sans intertitres et avec un numérotage de sections non retenu, des chapitres « Ulm. - Moreau » et « Gênes. - Massena » des Mémoires (t. I, pp. 123-156 et pp. 157-184), repris ensuite dans les Œuvres, t. XXX, p. 467 sqq. et p. 413 sqq. **Armée d'Allemagne** [Ulm. - Moreau dans l'édition, pages 1 à 9 du cahier]. Sommaire : « I Situation militaire de la République pendant l'hiver de 1800. II Pacification de la Vendée. III Plan de campagne. IV Commencement des hostilités (25 avril). V Bataille d'Engen (3 mai). VI Bataille de Moeskirch (5 mai). VII Combats de Biberach et de Memmingen (10 mai). VIII Marches, manœuvres et combats pendant 40 jours autour de Ulm (du 10 mai au 19 juin). IX Passage du Danube (19 juin). X Armistice de Parsdorf (15 juillet). XI Observations ». Ce chapitre a été très retravaillé et comporte de nombreuses variantes. Parmi les différences les plus notables, on note plusieurs passages absents de l'édition : une analyse politique (ajout sur bécquet), des considérations sur Championnet, et un important développement consacré à la Vendée et à Cadoudal (pp. 2-3 du manuscrit), dont nous citerons le début : « Les désastres des armées de la République en 1799, les vociférations des Jacobins du Manège avaient relevé l'étendard royal dans la Vendée, mais bientôt l'esprit de ces provinces changea par la confiance que leur inspirait le caractère personnel



du premier Consul. Plusieurs fois pendant ses campagnes d'Italie, la joie de ses succès avait fait sentir à un peuple égaré qu'ils étaient français, plus d'un cri s'était fait entendre le demandant pour chef, car souvent ils regrettaien de se battre pour des princes qui ne savaient ni les seconder ; ni les diriger. Chatillon, d'Autichamp, Suzannet, l'abbé Bernier chef de l'insurrection de la rive gauche de la Loire se soumirent ; le général Hédouville négocia un acte de pacification qui fut sincèrement exécuté. Napoleon se servit spécialement de l'abbé Bernier, ancien curé de S^t Lô, homme adroit souple et rusé, ayant une éloquence populaire et beaucoup d'influence sur les habitans de l'Ouest, il l'employa depuis pour négocier le Concordat avec la Cour de Rome et le nomma évêque d'Orléans, où il est mort professant le plus vif attachement à sa personne »... La section liminaire du texte publié, consacrée aux « Défauts des plans de campagne suivis de 1795, 1796, 1797 », ne figure pas ici.

Armée d'Italie [Gênes. – Massena dans l'édition, pages 10 à 16 du cahier]. Sommaire : « I Position des armées. II L'armée autrichienne s'empare du col de Cadibone, de Montenotte, de S^t Jacques ; elle coupe l'armée française de la France et son centre de sa gauche (6 avril). III Le général Massena est investi dans Gênes (30 avril). IV Le feld maréchal Melas entre dans Nice (11 mai). V Reddition de Gênes (4 juin). VI L'armée autrichienne rétrograde sur le Pô à la rencontre de l'armée de réserve. VII Effets de la bataille de Marengo – Le général Suchet rentre dans Gênes (24 juin). VIII Observations ». Le manuscrit s'interrompt à l'endroit de l'entrée de Suchet dans Gênes.

C. Chapitre IV. Notes sur l'ouvrage intitulé Précis des événements militaires ou Essais historiques sur les Campagnes de 1799-1814

- des huit premiers volumes (22 p. paginées 33 à 54, sur papier filigrané IPING 1813 et la « Britannia »). Quatre « Notes » commentant des extraits de l'ouvrage du comte Mathieu DUMAS (19 vol. plus 2 d'atlas, Treuttel et Würtz, 1817-1826), publiées au tome XXX de la Correspondance (p. 583 sqq.), avec corrections, suppressions et additions ; le titre « Chapitre IV » indique que ces notes devaient s'insérer dans un ensemble plus vaste. Napoléon commente quatre passages concernant la politique de PITT, le général MOREAU, la question de l'armistice naval dans les négociations de Lunéville, la campagne d'Égypte, à propos de laquelle on relève dans ce manuscrit (pp. 47-48) un curieux développement de plus d'une demi-page, non retenu dans la version imprimée : « S^t Louis en 1250 débarqua à Damiette avec 60,000 hommes ; s'il se fut comporté comme les français l'ont fait en 1798, il eût triomphé comme eux et eût conquis toute l'Egypte : et si Napoleon en 1798 se fut comporté comme le firent les pieux chrétiens en 1250 il eut été battu, défait. En effet S^t Louis parut devant Damiette le 5 juin, il débarqua le lendemain les Musulmans évacuèrent la ville, il y entra le 6 ; mais du 6 juin au 6 décembre il ne bougea pas. Le 6 décembre il se mit en marche remontant la rive droite du Nil, arriva le 17 décembre sur la rive gauche du canal d'Achmann – vis-à-vis Mansourah y campa deux mois. Ce canal était alors plein d'eau. Le 12 février 1251, les eaux ayant baissé il passa ce bras du Nil et livra une bataille 8 mois après son débarquement en Egypte. Si le 8 juin 1250 S^t Louis eût manœuvré comme ont fait les français en 1798 il serait arrivé le 12 juin à Mansourah il aurait traversé le canal d'Achmann à sec puisque c'est le moment des plus basses eaux du Nil, il serait arrivé le 26 juin au Caire, il aurait conquis la basse Egypte dans le mois de son arrivée lorsque le premier pigeon porta au Caire la nouvelle du débarquement des infidèles à Damiette : la consternation fut générale, il n'y avait aucun moyen de résister, les fidèles remplirent les mosquées et passèrent les jours et les nuits en prières. Ils s'étaient résignés ils attendaient l'armée des français. Mais dans huit mois les vrais croyants eurent le temps de préparer leur résistance. La haute Egypte, l'Arabie, la Syrie envoyèrent des forces et S^t Louis battu chassé fut fait prisonnier. Si Napoleon eût agi en 1798 comme S^t Louis en 1250, qu'il eût passé juillet août septembre, octobre novembre décembre sans sortir d'Alexandrie, il aurait trouvé en janvier et février des obstacles insurmontables », etc.

D. Chapitre V [d'abord numéroté IV]. **Contenant Six Notes sur l'ouvrage intitulé Les Quatre Concordats imprimé en 1818** (2 cahiers formant 19 p., sur papier filigrané T EDMOND 1816 et la « Britannia »). Commentaire de l'ouvrage de l'abbé baron de PRADT (1759-1837), qui fut archevêque de Malines, aumônier de Napoléon, ambassadeur à Varsovie, sénateur, auteur de nombreux ouvrages, dont *Les Quatre Concordats* (3 vol., F. Béchet, 1818) : « Cet ouvrage n'est pas un libelle – s'il contient quelques idées erronées, il en contient un plus grand nombre qui sont saines et dignes d'être méditées ». Sommaire : « I Sur le Concordat de 1801. II Sur les pièces imprimées à Londres. III Sur l'enlèvement du Pape. IV Sur le Concile de 1801. V Sur les bulles. VI Sur les prisons d'État ».

Chapitre XVII.
Monon.

1. *Le grand* *Monstre* *qui*
2. *Le grand* *Monstre* *qui*
3. *Le grand* *Monstre* *qui*
4. *Le grand* *Monstre* *qui*
5. *Le grand* *Monstre* *qui*
6. *Le grand* *Monstre* *qui*
7. *Le grand* *Monstre* *qui*
8. *Le grand* *Monstre* *qui*
9. *Le grand* *Monstre* *qui*
10. *Le grand* *Monstre* *qui*
11. *Le grand* *Monstre* *qui*
12. *Le grand* *Monstre* *qui*
13. *Le grand* *Monstre* *qui*
14. *Le grand* *Monstre* *qui*
15. *Le grand* *Monstre* *qui*
16. *Le grand* *Monstre* *qui*
17. *Le grand* *Monstre* *qui*
18. *Le grand* *Monstre* *qui*
19. *Le grand* *Monstre* *qui*
20. *Le grand* *Monstre* *qui*
21. *Le grand* *Monstre* *qui*
22. *Le grand* *Monstre* *qui*
23. *Le grand* *Monstre* *qui*
24. *Le grand* *Monstre* *qui*
25. *Le grand* *Monstre* *qui*
26. *Le grand* *Monstre* *qui*
27. *Le grand* *Monstre* *qui*
28. *Le grand* *Monstre* *qui*
29. *Le grand* *Monstre* *qui*
30. *Le grand* *Monstre* *qui*
31. *Le grand* *Monstre* *qui*
32. *Le grand* *Monstre* *qui*
33. *Le grand* *Monstre* *qui*
34. *Le grand* *Monstre* *qui*
35. *Le grand* *Monstre* *qui*
36. *Le grand* *Monstre* *qui*
37. *Le grand* *Monstre* *qui*
38. *Le grand* *Monstre* *qui*
39. *Le grand* *Monstre* *qui*
40. *Le grand* *Monstre* *qui*
41. *Le grand* *Monstre* *qui*
42. *Le grand* *Monstre* *qui*
43. *Le grand* *Monstre* *qui*
44. *Le grand* *Monstre* *qui*
45. *Le grand* *Monstre* *qui*
46. *Le grand* *Monstre* *qui*
47. *Le grand* *Monstre* *qui*
48. *Le grand* *Monstre* *qui*
49. *Le grand* *Monstre* *qui*
50. *Le grand* *Monstre* *qui*
51. *Le grand* *Monstre* *qui*
52. *Le grand* *Monstre* *qui*
53. *Le grand* *Monstre* *qui*
54. *Le grand* *Monstre* *qui*
55. *Le grand* *Monstre* *qui*
56. *Le grand* *Monstre* *qui*
57. *Le grand* *Monstre* *qui*
58. *Le grand* *Monstre* *qui*
59. *Le grand* *Monstre* *qui*
60. *Le grand* *Monstre* *qui*
61. *Le grand* *Monstre* *qui*
62. *Le grand* *Monstre* *qui*
63. *Le grand* *Monstre* *qui*
64. *Le grand* *Monstre* *qui*
65. *Le grand* *Monstre* *qui*
66. *Le grand* *Monstre* *qui*
67. *Le grand* *Monstre* *qui*
68. *Le grand* *Monstre* *qui*
69. *Le grand* *Monstre* *qui*
70. *Le grand* *Monstre* *qui*
71. *Le grand* *Monstre* *qui*
72. *Le grand* *Monstre* *qui*
73. *Le grand* *Monstre* *qui*
74. *Le grand* *Monstre* *qui*
75. *Le grand* *Monstre* *qui*
76. *Le grand* *Monstre* *qui*
77. *Le grand* *Monstre* *qui*
78. *Le grand* *Monstre* *qui*
79. *Le grand* *Monstre* *qui*
80. *Le grand* *Monstre* *qui*
81. *Le grand* *Monstre* *qui*
82. *Le grand* *Monstre* *qui*
83. *Le grand* *Monstre* *qui*
84. *Le grand* *Monstre* *qui*
85. *Le grand* *Monstre* *qui*
86. *Le grand* *Monstre* *qui*
87. *Le grand* *Monstre* *qui*
88. *Le grand* *Monstre* *qui*
89. *Le grand* *Monstre* *qui*
90. *Le grand* *Monstre* *qui*
91. *Le grand* *Monstre* *qui*
92. *Le grand* *Monstre* *qui*
93. *Le grand* *Monstre* *qui*
94. *Le grand* *Monstre* *qui*
95. *Le grand* *Monstre* *qui*
96. *Le grand* *Monstre* *qui*
97. *Le grand* *Monstre* *qui*
98. *Le grand* *Monstre* *qui*
99. *Le grand* *Monstre* *qui*
100. *Le grand* *Monstre* *qui*

Chapitre XVI.

Kleber

Surveiller de jour et de nuit
Kleber, l'acteur à
1. Visiter continuellement le soldat — II est un homme juste pour sauver
l'Egypte et épurer le retour de l'armée en France — III faire un général libéral le 1^{er} juillet 1793
en l'absence — Réponse du commandant de la guerre Du 12 Janvier 1800 avec un avis le 6.
— IV. L'empêcher que de paix soit en Egypte en Septembre Octobre, Novembre et Décembre 1793
— V. Convaincre le St. Etat le 25 Janvier 1800 — VI. Laisser le libéral Du 27 Septembre 1793 et
interrompre les hostilités — Effacer qu'il a été déchu — Sécession en conséquence que je
le démissionne le 25 Janvier 1793 — VII. Arrestation le 10 Mars 1800
— VIII. Siège de Caire — Capitalisation le 15 Avril 1800 — IX. Assassine de général Kleber
le 14 Juin 1800 au même jour que Kleber sera saupoudré mort sur le champ à basseille de
Koenings.

1400

[NAPOLÉON I^{ER}].

21 lettres ou pièces concernant les droits de LETIZIA BONAPARTE sur la succession de Napoléon, et la mort de Madame Mère, 1833-1836.

800 / 1 000 €

Important dossier sur la succession de Napoléon, la mort de Madame Mère et sa succession.

* Copie d'une lettre de Joseph BONAPARTE à sa mère, Londres 24 avril 1833 : il l'invite à donner sa procuration pour la succession du « jeune Napoléon » [l'Aiglon, Napoléon II], et la met au courant de la succession de l'Empereur, faisant part de l'opinion des avocats concernant les armes de l'Empereur (3 p. in-4). * Copie d'une lettre du cardinal Joseph FESCH au général Arrighi, duc de Padoue, Rome 28 décembre 1833 : Madame s'en remet au comte de Survilliers [Joseph Bonaparte] pour la décharge générale, et donne des instructions concernant les armes et d'autres objets de l'Empereur (1 p. in-4).

* L.A.S. du cardinal FESCH, à son neveu Joseph Bonaparte, Rome 2 janvier 1834, sur le voeu de Madame que les dispositions de l'Empereur soient exécutées sans transaction ni procès avec Laffitte (2 p. in-8, en italien). * 2 copies de la transaction entre le duc de PADOUE, agissant pour Madame Mère, et Jacques LAFFITTE, 8 janvier 1834 (10 p. in-4). * Copie d'une lettre de Joseph BONAPARTE au duc de Padoue, Londres 20 janvier 1834, demandant des éclaircissements sur les rapports entre les droits de la mère de l'Empereur et la succession du Prince Eugène (1 p. in-4). * L.S. de l'avocat PATORNI au duc de Padoue, Paris 5 mars 1834, évoquant les droits respectifs de Madame Mère et des époux SEMONVILLE (2 p. in-4).

* 2 brouillons successifs, avec additions et corrections autographes, d'une lettre de JOSEPH BONAPARTE à sa mère, 23 mars 1834, évoquant le déficit en caisse et la proposition parlementaire d'amnistier leur famille (5 p. in-4).

* L.S. en partie autographe du cardinal FESCH à son neveu Joseph Bonaparte, Rome 1er avril 1834 (2 p. in-8, en italien), notamment au sujet des domaines dans l'île d'Elbe. * L.S. du duc de PADOUE au cardinal Fesch, Paris 8 avril 1834, évoquant l'éventuelle abrogation de la proscription de la famille de l'Empereur, et donnant des conseils ; il tait certaines initiatives à Madame. Il est aussi question de la maison natale de l'Empereur (6 p. in-4).

* Copie d'une lettre de Joseph BONAPARTE au duc de Padoue, Londres 15 décembre 1834, sur la disposition des effets de l'Empereur, qui appartiennent aujourd'hui à Madame (1 p. in-4).

* L.S. du duc de PADOUE à Joseph Bonaparte, Paris 10 février 1835, au sujet des exécuteurs testamentaires de Napoléon, de la succession Ramolino, des médailles et de l'argenterie de l'Empereur etc. (11 p. in-8). * L.A.S. du général Henri BERTRAND à Joseph Bonaparte, Paris 20 février 1835 : il est intervenu auprès des dépositaires d'objets de l'Empereur pour accomplir les intentions de Joseph (1 p. in-4).

* Copie de lettres de Joseph BONAPARTE à sa mère, et à son oncle le cardinal Fesch, Londres 3 mars 1835, à propos de la maison natale de l'Empereur (2 p. in-4). * Copie d'une lettre de Joseph BONAPARTE au duc de Padoue, Londres 10 avril 1835 : Madame se croit le meilleur juge de l'emploi des objets de son fils et son petit-fils (2 p. in-4).

* L.S. du duc de PADOUE à Joseph Bonaparte, Paris 22 avril 1835 : sur l'exécution du testament, les objets de l'Empereur et la conservation de sa maison natale (4 p. in-4).

* 3 L.S. du duc de PADOUE au cardinal FESCH. Paris 22 avril 1835, donnant des détails sur les médailles et les armes de l'Empereur (3 pp. 1/4 in-4, adresse). 25 février 1836 : condoléances sur la mort de Madame ; il espère que la distribution des objets de l'Empereur s'est faite à temps. 19 mai 1836, évoquant la succession de Madame, et son propre désir de posséder un des objets de l'Empereur destinés au Roi de Rome (8 p. in-4).

* L.S. du duc de PADOUE à Joseph Bonaparte, Paris 18 novembre 1836 : il est question de la succession de Madame et celle de l'Empereur, de la loi d'exil, et des difficultés éprouvées par la reine Caroline à la suite de « l'événement de Strasbourg » [l'équipée de Louis-Napoléon] (8 p. in-4).

PROVENANCE

Archives de JOSEPH BONAPARTE (Fontainebleau 31 janvier 2004, n° 252).

1401

NAPOLÉON III (1808-1873) Empereur.

NOTES autographes et MANUSCRITS en partie autographes pour son ***Histoire de Jules César***, [vers 1865] ; 12 pages et demie in-fol. et 1 page in-8, dont 5 entièrement autographes et 6 de la main de plusieurs secrétaires avec nombreux ajouts et corrections autographes de l'empereur ; l'ensemble comprend également

8 **croquis** au crayon (à l'encre ou au crayon ; quelques bords rognés avec perte de lettres).

1 500 / 2 000 €

Manuscrits de travail pour son *Histoire de Jules César*.

[Avec un groupe de savants et littérateurs dont Victor Duruy, Louis-Alfred Maury, Prosper Mérimée ou Louis-Félicien Caignart de Saulcy, Napoléon III écrivit cette *Histoire de Jules César*, dont deux volumes furent publiés de son vivant (1865-1866) ; le troisième fut terminé par Eugène Stoffel (1887). Si la démarche apologétique en faveur du régime impérial est très clairement affirmée dans la préface, la valeur scientifique du travail historique effectué est remarquable.]

Notes autographes sur les censeurs Lepidus et Fulvius, d'après *L'Histoire romaine* de Tite-Live (livre XL, chap. 51)...

Version primitive autographe de la conclusion du chapitre liminaire : « Enfin Rome est constitué par les Rois avec ses germes de grandeur et ses germes de mort. L'homme a créé les institutions. Nous allons voir comment les institutions en se développant ont créé les hommes » (« Rome sous les rois », t. I, p. 22)...

Éléments de chronologie autographes, suivant le calendrier de Rome : « C. Gracchus - 631. Jugurtha - 648. Marius - 1^{er} consulat - 647 », etc. (Livre I, chap. 6, « Les Gracques, Marius et Sylla », t. I, pp. 201 et sqq.). Notes autographes sur *L'Histoire romaine* de Dion Cassius, avec références...

Copie en grande partie rayée avec d'importantes additions autographes : version primitive d'un passage sur Pompée. « Il était alors consul désigné et ses promesses exciterent le plus vif enthousiasme, car c'était la vénalité des sénateurs dans leurs fonctions judiciaires qui faisait tant désirer au peuple le rétablissement du tribunal avec tous



1401

ses anciens priviléges. Des excès et des abus du pouvoir naissent toujours un désir modéré de liberté ! », etc. (voir Livre II, chap. 2, « État de la République », t. I, pp. 284-285). Fragment de copie corrigée avec addition autographe ; il trouvera place dans le même chapitre (cf. t. I, pp. 289-290).

Fragment de la relation des combats à la presqu'île de Péniche de Cima : copie corrigée et augmentée d'une longue note sur une reconnaissance faite par le duc de Bellune en 1861 (cf. Livre II, chap. 4, « César, propriétaire en Espagne », t. I, pp. 360-361).

Croquis topographiques sommaires, motif architectural, etc.

On joint une L.S. de Léonard-Antoine Lightenvelt, ministre des Pays-Bas en France, à Franceschini Pietri, secrétaire particulier de l'Empereur, Paris 22 mars 1865, exprimant les remerciements du Roi pour l'envoi de la Vie de César. Plus la copie d'une lettre de l'ambassade d'Espagne relative à des fouilles pour retrouver le site de la dernière bataille de César contre le parti pompeïen (novembre 1867).

PROVENANCE

Archives de FRANCESCHINI PIETRI, secrétaire particulier de Napoléon III, puis du Prince impérial et de l'impératrice Eugénie.

NÉGRIER François-Oscar de

(1839-1913) général, il s'illustra en Algérie et au Tonkin.

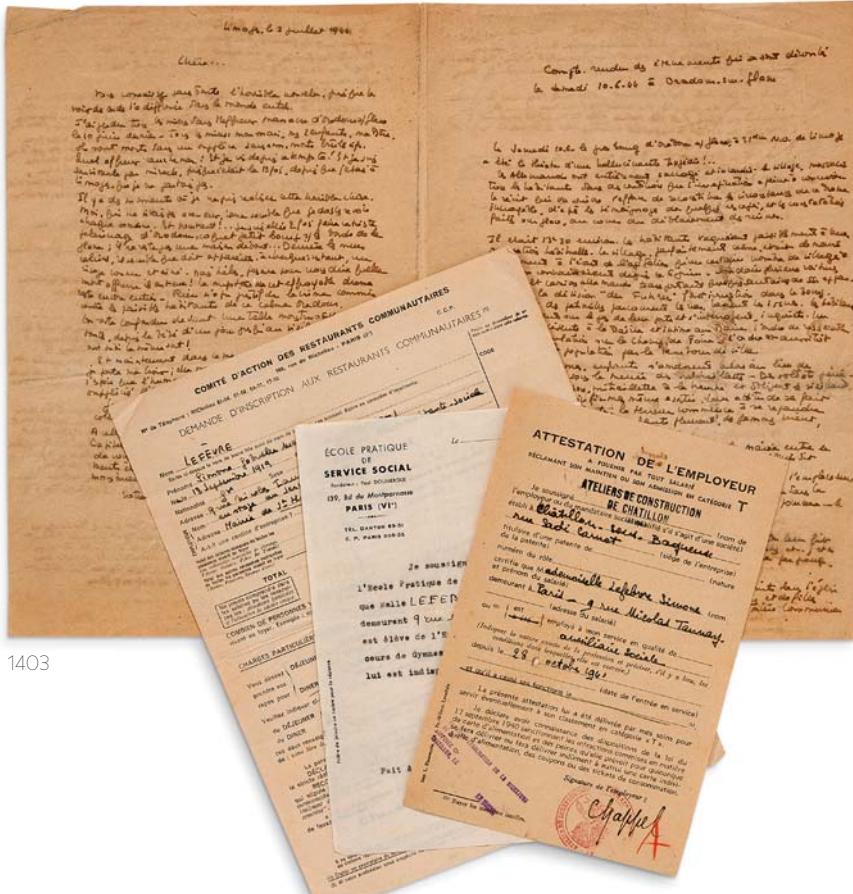
L.A.S. « Négrier », Manille 21 février 1912, à « Miss Lilia » ; 2 pages in-4, en-tête *Metropole Hotel* avec vignette.

100 / 150 €

Amusante lettre.

« Si pour augmenter votre fortune vous comptez faire un coup de bourse sur les faux chignons, ne jouez pas à la baisse. Le cheveu va rester rare. Les Chinois ont coupé leur queue mais ils ne les ont pas vendues. Ils les gardent, prêts à les remettre, si la chance vient à tourner. Rien n'est plus amusant que de voir ce peuple, accoutré avec leurs robes, et portant un feutre affreux : le "Slouch" des cow-boys. Heureusement les femmes ont gardé leurs jolies coiffures et leurs robes brodées. Elles passent encore

dans leurs palanquins, portées comme des idoles dans les processions »... Négrier est venu à Manille, « berceau des typhons », pour une question de météorologie, et retournera rapidement en Chine, car le pays est rendu « odieux par les Américains. À force de vouloir étonner le monde par leurs procédés "bien Américains" ils tombent dans le ridicule et le grotesque. Pour débarquer ici, il faut signer un long interrogatoire. Êtes-vous anarchiste ? Quoiqu'européen êtes-vous polygamiste ? », etc. Il revient sur la question de la polygamie : « tous les hommes, sauf les prêtres, la pratiquent et l'ont pratiquée de tout temps. L'intervention du maire est une formalité sans portée pour les hommes. Ils ont inventé cette fumisterie, pour se donner le droit d'avoir une femme pour eux seuls, ce qui est d'un égoïsme féroce et d'une injustice révoltante. Vive le féminisme, la liberté de l'oreiller pour la femme, comme pour l'homme, et le tour pour les enfants. - Les gens Jaurès et C° pourront alors les éléver dans les vrais principes de la vraie République ! »...



1403

ORADOUR-SUR-GLANE.

MANUSCRIT autographe avec L.A.S. d'envoie par Simone LEFÈVRE, Limoges 3 juillet 1944 ; 4 pages in-4.

1 000 / 1 500 €

Rare et précieux témoignage d'époque sur le massacre d'Oradour.

Le manuscrit est intitulé « *Compte rendu des événements qui se sont déroulés le samedi 10-6-44 à Oradour-sur-Glane* ». Simone Lefèvre, née en 1919, à l'époque assistante sociale, travaillait à Limoges, et sa famille habitait Oradour-sur-Glane. Le 10 juin 1944, elle était restée à Limoges et échappa ainsi au massacre. C'est ce massacre, perpétré par une division S.S., qu'elle raconte. « Le samedi 10-6 le gros bourg d'Oradour s/Glane, à 21 km N.O. de Limoges a été le théâtre d'une hallucinante tragédie ! Les Allemands ont entièrement saccagé et incendié le village, massacré tous les habitants dans des conditions que l'imagination a peine à concevoir. [...] Il était 13 h 30 environ. Les habitants vaquaient paisiblement à leurs occupations habituelles. [...] Soudain plusieurs voitures blindées et camions allemands transportant quelques centaines de S.S. appartenant à la division "du Führer" font irruption. [...] Un officier se présente à la mairie et intime au maire l'ordre de rassembler toute la population sur le champ de Foire. [...] Les hommes furent séparés. On leur fit vider quatre granges de leur continu. [...] De leur côté, les femmes et les enfants furent conduits dans l'église où se trouvent déjà un certain nombre de garçons et de filles. [...] Alors commença l'horrible massacre. Sur un ordre donné, les S.S. sans un mot se mirent à tirer des rafales de mitrailleuses dans les granges. Où ils sont parqués, les hommes s'abattent les uns sur les autres en hurlant. Dans l'église, deux mitrailleuses braquées près de l'entrée tirant sur les centaines de femmes et d'enfants entassés dans l'étroite enceinte. Le massacre achevé, les S.S. commencèrent à mettre le feu au village. Toutes les maisons, tous les bâtiments, les uns après les autres, furent arrosés de produits incendiaires, probablement du phosphore, des grenades, des plaquettes incendiaires y furent jetées partout. » À la suite de ce témoignage, elle exprime, sur la 4^e page, sa détresse et son drame personnel : « J'ai perdu tous les miens dans l'affreux massacre d'Oradour-sur-Glane le 10 juin dernier – tous les miens : mon mari, mes 2 enfants, ma mère. Ils sont morts dans un supplice sans nom, morts brûlés vifs. Quel affreux cauchemar ! Et je vis depuis ce temps-là ! Et je suis survivante par miracle, puisque c'était la 1^{re} fois, depuis que j'étais à Limoges que je ne partais pas. Il y a des

moments où je ne puis réaliser cette horrible chose. Moi, qui ne vivais pas avec eux, il me semble que je dois les revoir chaque semaine. Et pourtant !... Je suis allée deux fois faire ce triste pèlerinage d'Oradour, coquet petit bourg sur les bords de la Glane ; il ne reste pas une maison debout... Derrière les murs calcinés, il semble que doit apparaître à chaque instant un visage connu et aimé, mais hélas, personne pour vous dire quelle mort affreuse ils ont eue ! Le mystère de cet effroyable drame reste encore entier. Rien n'ose justifier le crime commis contre les habitants de ce calme Oradour. On reste confondu devant une telle monstruosité où tous et toutes, depuis le bébé d'un jour jusqu'au vieillard de 90 ans ont subi le même sort ! »

On joint 3 documents relatifs à Mme Simone Lefèvre : une attestation d'employeur en 1941, une attestation de scolarité à l'école pratique de Service social en 1942 et une demande d'inscription aux restaurants communautaires à Saint-Mandé en février 1943.

1404

PERGAUD Louis (1882-1915) écrivain.

L.A.S. « Louis Pergaud », Verdun 22 mars 1915, à Lucien DESCAYES ; 1 page in-12, adresse au dos avec cachets postaux.

800 / 1 000 €

Émouvante lettre du front, écrite quelques jours avant sa mort (dans la nuit du 7 au 8 avril).

Sous-lieutenant au 116^e régiment d'infanterie près de Verdun, il écrit à son « Maître et ami » : « Je viens de vivre quelques journées inoubliables. Le 19 on nous a lancés à l'assaut de tranchées boches formidablement retranchées sur lesquelles l'artillerie, malgré une « bouzillade » furieuse, n'avait eu aucun effet et j'ai vu tomber à mes côtés quantité de braves dont le sacrifice héroïque méritait mieux que ça. Au demeurant c'était une opération stupide [...] mais il fallait sans doute une 3^e étoile au con sinistre qui commande la division de marche et qui a nom Boucher de Morlancourt ». Le régiment a obéi, « se faisant hacher par la mitrailleuse et les marmites. Comment ai-je pu passer au travers ? Je l'ignore ; mais je n'oublierai jamais ce champ de bataille tragique, les morts, les blessés, les mares de sang, les caillots de cervelle, les plaintes, la nuit lugubrement noire illuminée de fusées ennemis, et le 75 achevant nos blessés suspendus entre les réseaux de fil de fer qui nous séparent des lignes ennemis. Ça va recommencer demain peut-être [...] mais on ne passera que sur nos cadavres »...

1405

ROUGET DE LISLE Claude-Joseph

(1760-1836) officier et compositeur, l'auteur de *la Marseillaise*.

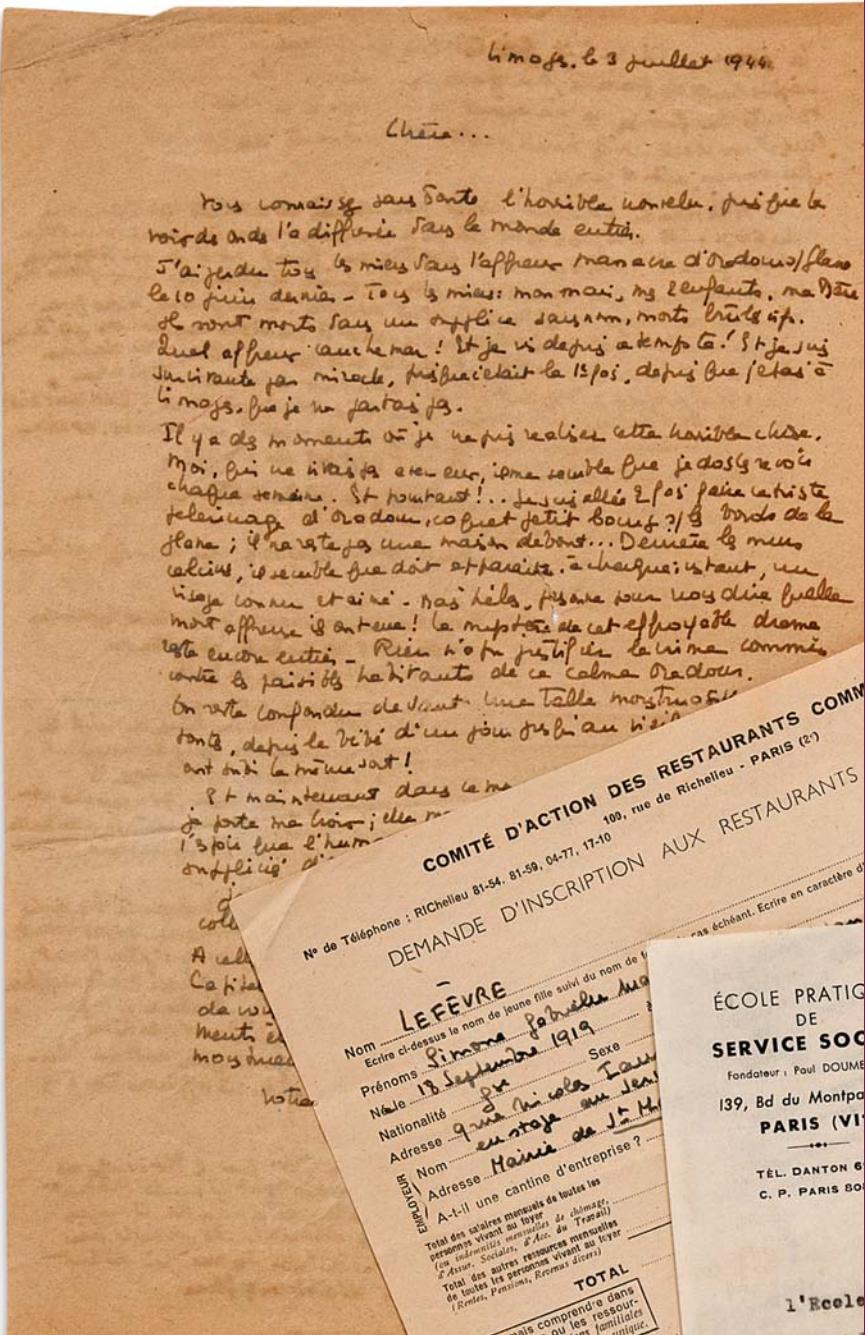
L.A.S. « Rouget de Lisle », 14 juin [1827], à Alexandre DUVAL ; 1 page in-8.

700 / 800 €

Recommandation de *La Femme, ou les Six Amours*, d'Élise VOÏART [ce recueil de nouvelles fut primé par l'Académie française en 1827, comme « utile aux mœurs » (Prix Monthyon)].

« Madame Voyard, mon cher ami, ma charge de vous transmettre ses *Six amours*. Cela sera plus de la compétence de nos dames que de la vôtre. En tout état de cause il est bon que directement ou indirectement vous connaissiez un ouvrage que vous devez juger. Je vous l'aurais porté moi-même ce matin, si je n'étais malade comme une bête. Depuis hier j'éprouve des symptômes bien extraordinaires »...

1403



8° chiffres a M le Card Gualterio Paris 2 juillet 1725

Le mauvais temps qui desole icy les santes des biens qui a ruine dejà quelq. Provinces du Royaume me retient encore icy prurie qd l'ay a pas moyen d'habiter la campagne par les plages des vents qui ne estoit pris. je vis avec plaisir pour ce qd l'E me fait l'heureux de me mander querelle qd elle estoit aussi de veloir temps il ne bouille pas de luy prouver quelq promeneur de quelq batiments etc qui en peu de l'heure le plaisir de luy un empereur & roialme de luy en peu de l'heure a quoy je prends une paix infinie. je suis inf. habite de l'E d'ou ma feue la grace de se souvenir de moy dans la visite qd l'E a recue de l'EM 13 d'automne plus grande qd minuitable en entiere. mais en visite a luy qd j'ay done plus qd un roevoir le malheur en qd tout le monde est il l'or, mais l'estam de la ruse cest un bonheur dans le malheur cest qd l'heure d'espere l'exection des J. P. Edis. & l'ay a portes au P. prouis de luy en peu de l'heure plus impossible les despenses de table semblables plus monstrueuses qd plus incroyables quon n'ose se l'imaginer. un juie peu a Chantilly faute d'argent les femmes y sont dechaisnées les unes contre les autres qd de l'heure qd un sejour terrible. M. d'ENTRAGUES mes p. ces jours qd sans dire adieu p. autre qd allarmé d'une decouverte qui intrigue bien des gens quoy qd l'ay s'agisse qd l'E affaire d'argent qd un voulx faire. on pretend qd M. de PRIE y est formellement qd malgré toutes ses precautions d'agir autrement pour autrement qd se dire pauvre on se mesler d'affaires d'argent ny d'aucune autre il sera difficile qd elle qd passe sans éclat. elle devra aller au voyage de Strasbourg enchainement elle ny va plus envole s'expoter a l'absence. elle la ou une autre. quand on ne paie qd pas soy mesteur cest a quoy on retombe toujours.

M le Due d'Orléans va épouser la Reine qui viendra enfin pas metre. tout le monde en l'heure l'entendem t'ot il l'accepte, cest. il ne vire pas l'indecence d'une fonction qd D. Louis d'Haro fit au mariage de la J. Reine a six lieues de la Cour de France remplie de Princes du sang des personnages les plus considerables. celle don il s'agit en a son lieux l'E en en un rien parcell. on en enverra plus estonne qd il veuille faire l'instrum. de la destruction de l'ouvrage de son pere qui a value la Couronne d'Espagne a ses yeux, qd pour cette belle fonction il ne va ignorer desfenseur l'Espagne sans retour qd on ne l'envoie la faire qd cela, dontant qd les messag ent. J'ay p. l'heure ne vivre pas persuader qd la commission eust été bonne elle n'eust pas été qd luy. il ny a pas deux avis sur cela dans tout Paris, mais les Princes qui ne veulent vire ny parler a personne p. tenuer eorgtene autre. qd le reste des gens. il aura ses embarras avec le Stanislas qui n'est qu'un Roy de carte mais qui en cette occasion devient Roy pour nous elevera avec le p. Prince du sang.

l'E aura sans doute été surprise de l'expedition militaire dans les terres de l'EL. Palatin faitte p. M. d'HARLAY Int. d'Alsace croire aveu ny consultation qd de luy mème de telles testes sont mal en place plus mal sur des frontieres, j'ay scay qd l'Electeur et l'Empereur mesme en Drome, mais difficilement. M. d'HARLAY persuaderat t'il a personne

1406

SAINT-SIMON Louis de Rouvroy, duc de (1675-1755) duc et pair, mémorialiste.

L.A. (minute « Pour chiffrer »), Paris 2 juillet 1725, au cardinal GUALTERIO ; 1 page et quart in4.

5 000 / 7 000 €

Belle et importante lettre inédite, sur le prochain mariage de Louis XV avec Marie Leszczynska, les nouvelles de la Cour et des armées, et l'état du pays.

[On comprend que cette lettre, au ton fort critique, ait dû être chiffrée pour son envoi ; c'est une page comparable aux meilleures des Mémoires.] « Le mauvais temps qui desole icy les santes et les biens et qui a ruiné dejà quelques provinces du Royaume »

l'empêche d'aller à la campagne dans la pluie et le vent. Il se réjouit des bonnes nouvelles du cardinal. « L'execution des derniers édits que le Roy a portés au Parlement paroist de jour en jour plus impossible et les despenses de tables et semblables plus monstrueuses et plus incroyables qu'on n'ose se l'imaginer. On joue peu à Chantilly [chez le duc de BOURBON, premier ministre après la mort du Régent] faute d'argent les femmes y sont dechaisnées les unes contre les autres et font de ce lieu un sejour terrible ». M. d'ENTRAGUES est parti précipitamment pour Bruxelles « allarmé d'une decouverte qui intrigue bien des gens quoy qu'il ne s'agisse que d'une affaire d'argent qu'on vouloit faire. On prétend que M^e de PRIE [maîtresse du duc de Bourbon] y est fort meslée et que malgré toutes ses precautions d'agir toujours par autrui et de se dire pauvre et ne se mesler ny d'affaires d'argent ny d'aucune autre il sera difficile que celle cy passe sans

éclat ». Elle n'ira pas à Strasbourg, car elle « n'ose s'exposer à l'absence. Celle la ou une autre. Quand on ne peut agir par soy mesme c'est à quoy on retombe toujours ».

Puis il parle longuement du mariage royal. Le duc d'ORLÉANS, premier Prince du sang et fils du Régent, doit aller à Strasbourg épouser par procuration MARIE LESZCZYNsKA : « M. le Duc d'Orléans va épouser la Reine qui viendra enfin par Metz. Tout le monde est dans l'étonnement. Cependant il l'accepte, cependant il ne voit pas l'indecence d'une fonction que D. Louis d'Haro fit au mariage de la dernière Reine [Marie-Thérèse d'Autriche en 1660] à six lieues de la Cour de France remplie de Princes du sang et des personnages les plus considerables. Celle dont il s'agit est à cent lieues d'icy et n'est en rien pareille. On est encore plus étonné qu'il veuille estre l'instrument de la destruction de l'ouvrage de son père qui a valu la Couronne d'Espagne à sa sœur [c'est le Régent qui avait négocié les fiançailles de Louis XV avec l'Infante d'Espagne (renvoyée en Espagne en avril 1725)], en même temps que le mariage de sa fille Mademoiselle de Montpensier avec le Prince des Asturies, l'éphémère Louis I^{er}, et que par cette belle fonction il ne craigne pas d'offenser l'Espagne sans retour et qu'on ne l'envoie la faire que pour cela, d'autant que les mesnagements qu'on a pour luy ne doivent pas le persuader que si la commission eust été bonne elle n'eust pas été pour luy. Il ny a pas deux avis sur cela dans tout Paris, mais les Princes qui ne veulent voir ny parler à personne pensent et agissent autrement que le reste des gens. Il aura ses embarras avec le Stanislas [LESZCZYNsKI] qui n'est qu'un Roy de carte mais qui en cette occasion devient Roy pour nous et le fera avec le premier Prince du sang ».

Puis il parle de « l'expedition militaire dans les terres de l'EL[ecteur] Palatin faitte par M. d'HARLAY Intendant d'Alsace et sans aveu ny consultation que de soy mème. De telles testes sont mal en place et plus mal sur des frontieres. Je ne scay ce que l'Electeur et l'Empereur mesme en diront, mais difficilement M. d'HARLAY persuaderat t'il à personne que quelqu'un ait envie d'empoisonner le Roy Stanislas, et beaucoup moins qu'on l'entreprene en debitant du tabac empoisonné sur la place de Veissembourg dans l'esperance qu'il en achertera pour son usage »... Puis il parle des maréchaux de GRAMMONT et d'ESTRÉES qui sont fort mal : « Ces deux hommes ont fait une rapide et grande fortune en honneurs, en biens immenses en charges et en brillant et ne sont pas vieux. Ce monde cy ne dure gueres »...

PROVENANCE

Ancienne collection du comte Claude de FLERS, vente Souverains et Princes de France, 27 mars 2007, n° 168.

SCHOELCHER Victor (1804-1893)
homme politique, auteur du décret d'abolition de l'esclavage.

L.A.S. « V Sch », [Londres] Jeudi [fin 1853 ou début 1854, à Victor HUGO] ; 4 pages in-12 remplies d'une petite écriture serrée, sur papier bleu à son chiffre VS en médaillon (quelques petites taches).

800 / 1 000 €

Beau dialogue de proscrits entre Victor Schoelcher et Victor Hugo, sur l'exil, la politique et le combat contre la peine de mort.

[Depuis le coup d'État du 2 décembre 1851, Victor Hugo et Victor Schoelcher vivaient en exil, le premier dans les îles anglo-normandes, le second à Londres.]

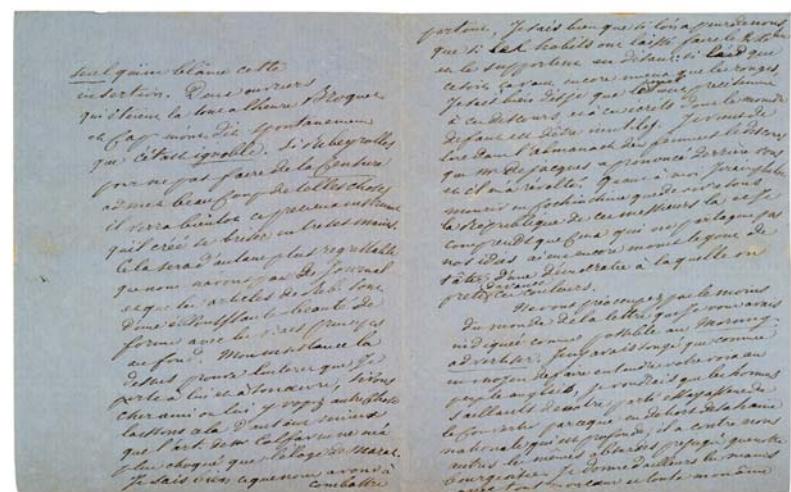
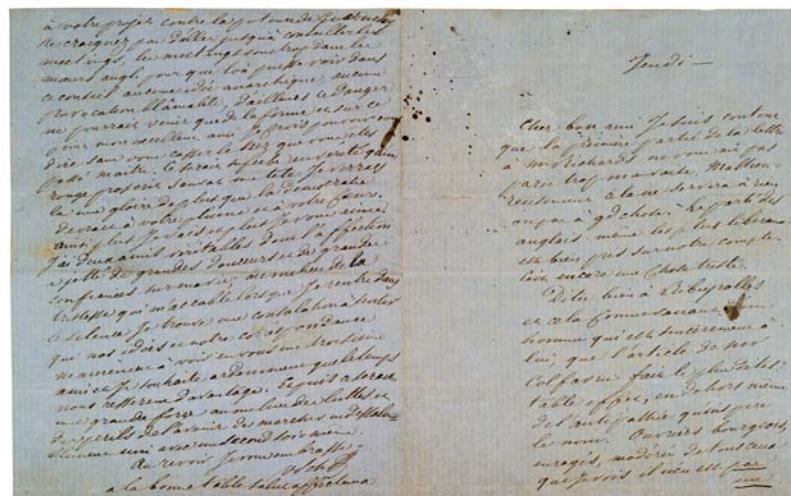
Schoelcher remercie Hugo de ses commentaires favorables sur une lettre destinée à Mr. Richards, se désolant : « Malheureusement cela ne servira à rien ou pas à gd chose. Le parti des anglais même les plus libéraux est bien pris sur notre compte. C'est encore une chose triste ». Puis il dit son indignation à propos d'un article paru dans le journal *L'Homme* dirigé par Charles Ribeyrolles : « l'article de Mr COLFAVRU fait le plus détestable effet, en dehors même de l'antipathie qu'inspire le nom. Ouvriers bourgeois, enragés, modérés de tous ceux que je vois il n'en est pas un seul qui ne blâme cette insertion. [...] Si Ribeyrolles, pour ne pas faire de la Censure admet beaucoup de telles choses, il verra bientôt ce précieux instrument qu'il crée se briser entre ses mains. Cela sera d'autant plus regrettable que ce sera à nous de le prendre ». [Réfugié à Jersey, Charles RIBEYROLLES (1812-1860) dirigea un hebdomadaire, *L'Homme*, avant d'être à son tour forcé de quitter l'île pour se réfugier à Londres en octobre 1855.] Schoelcher demande à Hugo d'intervenir auprès de Ribeyrolles. « Je sais bien ce que nous avons à combattre partout, je sais bien que si l'on a peur de nous, que si les habits ont laissé faire le 2 X^{bre} et le supportent en disant : si laid que ce soit, ça vaut encore mieux que les rouges, je sais bien dis-je que le mal tient précisément à ces discours et à ces écrits dont le moindre défaut est d'être inutiles. Je viens de lire dans l'*Almanach des femmes* le discours que Mr Dejacques a prononcé derrière vous et il m'a révolté. Quant à moi j'irais plutôt mourir en Cochinchine que de vivre sous la République de ces messieurs là et je comprends que ceux qui ne partagent pas nos idées aient encore moins le goût de tâter d'une démocratie à laquelle on prête d'avance ces couleurs ».

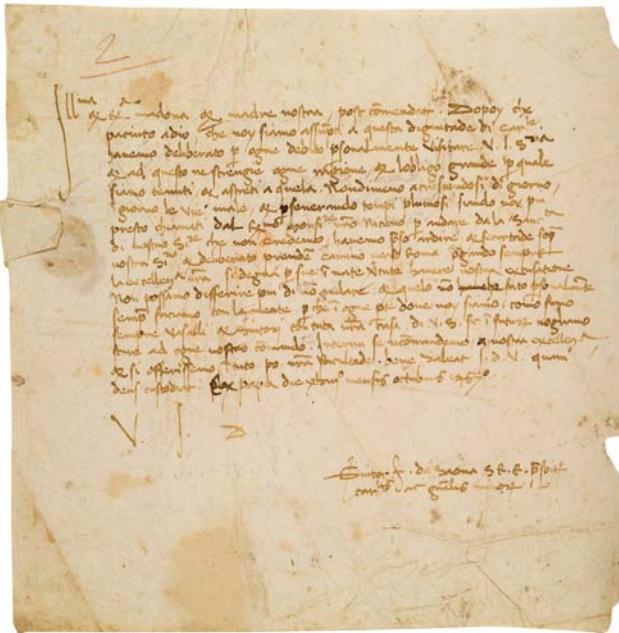
Puis il évoque un projet de lettre de Victor Hugo au *Morning Advertiser* : « Je n'y avais songé que comme un moyen de faire entendre votre voix au peuple anglais, je voudrais que les hommes vaillants de notre parti essayassent de le convertir parce que en dehors de la haine nationale qui est profonde, il a contre nous autres les mêmes absurdes préjugés que notre bourgeoisie. Je donne d'ailleurs les mains avec tout mon cœur et toute mon âme à votre projet contre la potence de Guernesey [combat de V. Hugo pour demander la grâce de John Tapner, condamné à mort, et qui sera pendu le 10 février 1854 ; ce fut la dernière exécution capitale à Guernesey]. Ne craignez pas d'aller jusqu'à conseiller les meetings, les meetings sont trop dans les mœurs anglaises pour que l'on puisse voir dans ce conseil aucune idée anarchique, aucune provocation blâmable, d'ailleurs ce danger ne pourrait venir que de la forme et sur ce point mon excellent ami

je crois pouvoir vous dire sans vous casser le nez que vous êtes passé maître. Ce serait superbe en vérité qu'un rouge proscrit sauvât une tête. Je verrais là une gloire de plus que la démocratie devrait à votre plume et à votre cœur. Ainsi, plus je vais et plus je vous aime. J'ai deux amis véritables [...] Au milieu de la tristesse qui m'accable lorsque je rentre dans le silence, je trouve une consolation à sentir que nos idées et notre correspondance m'amènent à voir en vous un troisième ami et je souhaite ardemment que le temps nous resserrera davantage. Et puis ce serait une grande force au milieu des luttes et des périls de l'avenir de marcher indissolublement unis avec un second soi-même »...

PROVENANCE

Bibliothèque Dominique de VILLEPIN, Feux & Flammes, I Les Voleurs de feu (28 novembre 2013, n° 54).





1409

1408

SCIENCES. Environ 50 lettres ou pièces.

600 / 800 €

Jean-Baptiste Nicolas de CARROUGE (livret de remèdes, 1784), DONALDSON (consultation et ordonnance en latin, pour troubles digestifs et mélancolie, 1673), David-Ferdinand KOREFF (à Mme de Boufflers), Gino LORIA (8), LOUIS XV (secrétaire, contresigné par Phelippeaux : brevet de chirurgien du château et de la capitainerie de Compiègne, 1770), Jean-Philibert MARET (certificat médical, 1748), Pierre Michaud (*Leçon inaugurale avec envoi*), Auguste NÉLATON (2), Mathieu ORFILA (certificat comme doyen de la Faculté de médecine de Paris, 1840), Antoine PETIT (l. médicale à son frère Marteau, 1767), Samuel POZZI (ordonnance), A. VASSILIEF (3)... Plus 15 remèdes ou consultations manuscrits du XVIII^e ou du XIX^e siècle ; une lettre de service du Conseil de Santé signée par 12 membres, dont Saucerotte, Heurteloup, Coste, Bayen, Parmentier, Brongniart... ; et 15 pièces philatéliques concernant l'émission du timbre de Claude BERNARD.

1409

SIXTE IV Francesco Della Rovere, (1414-1484) Pape (1471), il fit construire la chapelle Sixtine.

L.A.S. « F. de Saona SR.E. presbiter car^{lis} ac generalis minorum », comme cardinal et général des Frères Mineurs, Pavie 14 octobre 1467, à Bianca-Maria SFORZA, duchesse de MILAN ; 1 page petit in-4, adresse au verso avec sceau à ses armes sous papier (un peu froissée et tachée) ; en italien.

3 500 / 4 000 €

Rare lettre du futur pape devenu cardinal.

Il s'excuse de n'avoir pu rendre visite à la duchesse depuis sa promotion au cardinalat (le 17 septembre)...

PROVENANCE

Ancienne collection Benjamin FILLON (n° 2434).

1410

SULLY Maximilien de Béthune, baron puis marquis de Rosny, duc de (1560-1641) le grand ministre d'Henri IV.

L.A.S. « Le Duc de Sully » (minute), à M. de CHASERON ; 1 page grand in-fol. avec note autographe au dos « Lettre de M^r de Chaseron et ma responce » (montage à fenêtre).

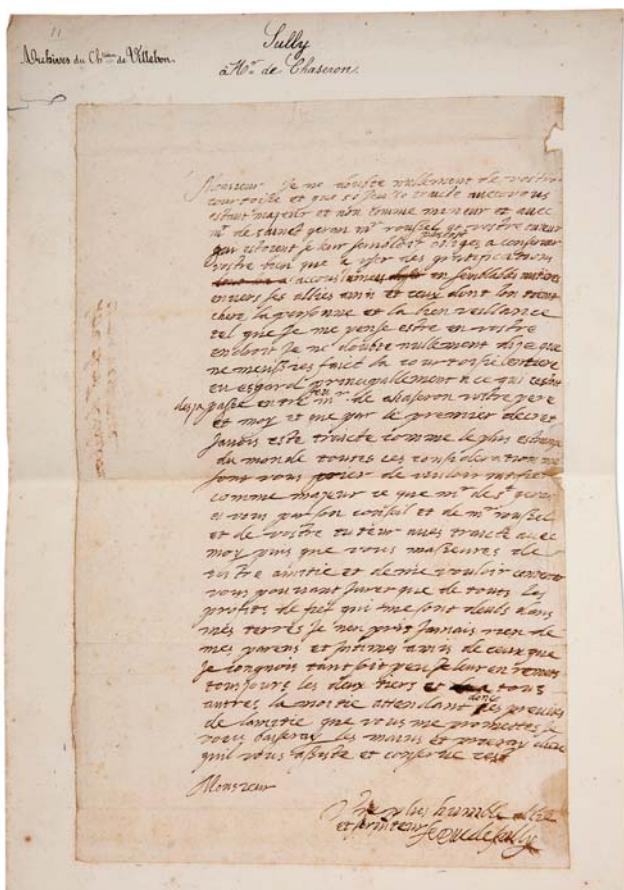
2 000 / 2 500 €

Lettre d'affaires.

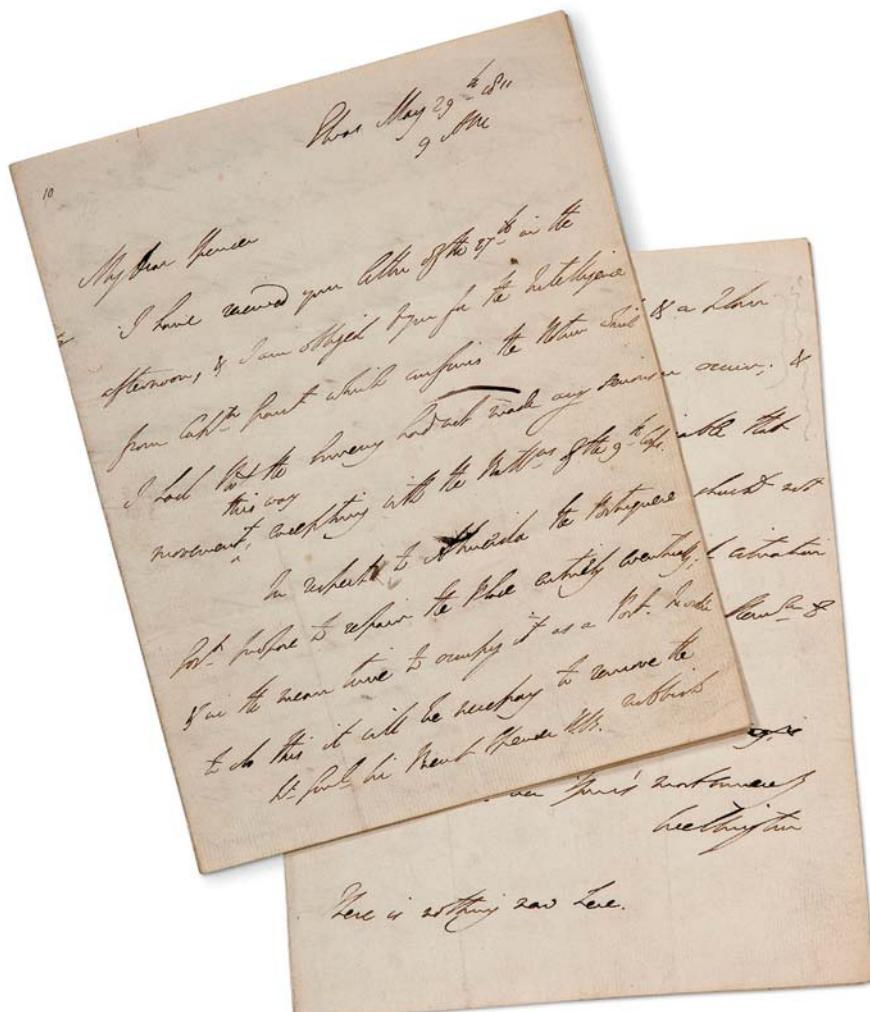
« Je ne double nullement de vostre courtoisie et que si jeusse
traicte avec vous estant majeur et non comme mineur et avec m^r de
Sainct Geran m^r Roussel et vostre tuteur qui estoient se leur sembloit
plustost obliges a conserver vostre bien que a user des gratifications
accoustumees en semblables matieres envers ses allies amis et ceux
dont lon tient chere la personne et la bienveillance tel que je me
pense estre en vostre endroit je ne double nullement dije que ne
meuussies faict la courtoisie entiere eu esgard principalement a ce qui
cestoit desja passe entre feu m^r de Chaseron vostre pere et moy et
que par le premier decret javois este traicte comme le plus estrange
du monde [...] de tous les profits de fief qui me sont deuts dans mes
terres je nen pris jamais rien de mes parens et intimes amis de ceux
que je congois tant soit peu je leur en remets tousjors les deux
tiers et a tous autres la moitie »...

PROVENANCE

Chartrier du château de Villebon (25 mars 1992, n° 88).



1410



1411

1411

WELLINGTON Arthur Wellesley, duc de (1769-1852) général et homme politique anglais, le vainqueur de Waterloo.

L.A.S. « Wellington », Elvas (Portugal) 29 mai 1811, au Lieutenant-général SPENCER ; 5 pages in-4 ; en anglais.

1 000 / 1 200 €

Belle et longue lettre du Portugal pendant la guerre d'Espagne après le siège d'Almeida.

Il remercie Spencer de lui avoir fait confirmer par le capitaine Grant que l'ennemi n'avait fait aucun mouvement sérieux de ce côté, sauf avec les batteries du 9^e corps (« that the enemy had not made any serious movement this way excepting with the Batt^{ies} of the 9th Corps »). Les Portugais ont l'intention, à terme, de restaurer la place d'Almeida, et en attendant, de l'occuper comme poste de résistance éventuel. À cet effet il faudra la débarrasser, et le gouvernement portugais se propose d'y envoyer des hommes et du matériel, et Beresford a commandé que la milice occupe la place. Mais Wellington ne veut pas y employer des ingénieurs anglais ou des troupes régulières de l'armée, ni pour la rétablir ni pour l'occuper, d'autant qu'ils seront peut-être obligés d'abandonner Almeida avant qu'on aurait pu en achever la réparation (« My reason for this was, that knowing that it might be necessary to abandon Almeida before it could be put to rights [...] I did not wish to be embarrassed by leaving regular troops

to take care of Almeida, or on the other hand to incur the disgrace of abandoning an object which I had manifested an intention of occupying. I think therefore it will be best to leave matters as they are at Almeida; leaving Park's Brigade there & thereabouts till the militia will arrive to take their port ; unless you should find it necessary to collect your force & withdraw »). Il estime que le mieux est d'y laisser une brigade en attendant l'arrivée de la milice portugaise et demande à Spencer d'attendre ses instructions avant de faire quoique ce soit...

1412

ŽHUKOV Georgij Konstantinovič (1896-1974) maréchal soviétique.

P.S. comme général d'armée, commandant des troupes, 12 septembre 1940 ; contresignée par BORISOV, membre du Soviet militaire et commissaire d'armée, et par le lieutenant-général PURKAEV, chef d'état-major ; 1 page in-fol. sur papier vert (petites déchirures sur le bord gauche) ; en russe.

500 / 700 €

Ordre aux troupes du district spécial militaire de Kiev : S.G. Lordkipanidze est nommé auxiliaire médical principal de 96 bataillons spéciaux de la 62^e Division d'infanterie...

AGUTTES

Pour inclure vos biens, contactez-nous !
Expertises gratuites et confidentielles
sur rendez-vous

Aguttes Neuilly 164 bis, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
Aguttes Lyon Les Brotteaux, 13 bis, place Jules Ferry, 69006 Lyon
Aguttes Bruxelles 9, rue des Minimes, 1000 Bruxelles

DÉPARTEMENTS SPÉCIALISÉS

Arts d'Asie

Johanna Blancard de Léry
+33 (0) 1 47 45 00 90 - delery@aguttes.com

Art contemporain et Photographie

Ophélie Guillerot
+33 (0) 1 47 45 93 02 - guillerot@aguttes.com

Art russe

Ivan Birr
+33 (0) 7 50 35 80 58 - birr.consultant@aguttes.com

Automobiles de collection

Automobilia

Gautier Rossignol
+33 (0) 1 47 45 93 01 - rossignol@aguttes.com

Bijoux & Perles fines

Horlogerie

Philippine Dupré la Tour
+33 (0) 1 41 92 06 42 - duprelatour@aguttes.com

Design & Arts décoratifs du XX^e siècle

Romain Coulet
+ 33 (0) 1 47 45 08 22 - design@aguttes.com

Livres anciens & modernes

Affiches, manuscrits & autographes

Les collections Aristophil

Sophie Perrine
+33 (0) 1 41 92 06 44 - perrine@aguttes.com

Mobilier & Objets d'Art

Elodie Bériola
+33 (0) 1 41 92 06 46 - beriola@aguttes.com

Mode & bagagerie

Adeline Juguet
+33 (0) 1 41 92 06 47 - juguet@aguttes.com

Peintres d'Asie

Charlotte Reynier-Aguttes
+33 (0) 1 41 92 06 49 - reynier@aguttes.com

Tableaux & dessins anciens

Grégoire Lacroix
+33 (0) 1 47 45 08 19 - lacroix@aguttes.com

Tableaux XIX^e, Impressionnistes & modernes

Charlotte Reynier-Aguttes
+33 (0) 1 41 92 06 49 - reynier@aguttes.com

Vins & Spiritueux

Pierre-Luc Nourry
+33 (0) 1 47 45 91 50 - nourry@aguttes.com

Inventaires & partages

Claude Aguttes
Sophie Perrine
+33 (0) 1 41 92 06 44 - perrine@aguttes.com

BUREAUX DE PRÉSENTATION

Aguttes Lyon

Valérianne Pace
+ 33 (0) 4 37 24 24 24 - pace@aguttes.com

Aguttes Bruxelles

Charlotte Micheels
+32 (0) 2 311 65 26 - micheels@aguttes.com

Si un client estime ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante, il lui est conseillé de contacter directement, et en priorité, le responsable du département concerné. En l'absence de réponse dans le délai prévu, il peut alors solliciter le service clients à l'adresse serviceclients@aguttes.com, ce service est rattaché à la Direction Qualité de la SVV Aguttes.

LES COLLECTIONS



ARISTOPHIL

26

HISTOIRE

PAGES D'HISTOIRE



Lundi 18 novembre 2019 à 17h
Drouot-Richelieu, salle 9

À renvoyer avant 18h
la veille de la vente

par mail à / please mail to:
bid@aguttes.com

Les ordres d'achat ne seront pris en compte qu'accompagnés d'un RIB et d'une pièce d'identité.

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, ainsi que des conseils aux acheteurs, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-contre.

(Les limites ne comprenant pas les frais légaux).

I have read conditions of sale and the guide to buyers and agree to abide by them. I grant your permission to purchase on my behalf the following items within the limits in euros. (These limits do not include fees and taxes).

Date & signature:

AGUTTES

ORDRE D'ACHAT ABSENTEE BID FORM

Précisez votre demande / Precise your request

- ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM
 - ENCHÈRE PAR TÉLÉPHONE / TELEPHONE BID FORM

Remplissez le formulaire / fill in the form

NOM / NAME

PRÉNOM / FIRST NAME.....

ADRESSE / ADDRESS

..... CODE POSTAL / ZIP CODE

VILLE / CITY PAYS / COUNTRY

TÉLÉPHONE 1 TÉLÉPHONE 2

Inscription à la newsletter / subscribe to our newsletter

- Je souhaite m'inscrire à la newsletter Aristophil
afin de recevoir les informations sur les prochaines ventes
I wish to subscribe to the Aristophil newsletter
in order to receive the upcoming sales latest news

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros.

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères des frais de 25% HT soit 30% TTC.
(Pour les livres uniquement: 25% HT soit 26,375% TTC).

Attention:

- + Lots faisant partie d'une vente judiciaire suite à une ordonnance du TC honoraires acheteurs: 14.40 % TTC (pour les livres, 12,66 % TTC)
- Lots dans lesquels la SVV ou un de ses partenaires ont des intérêts financiers.
- * Lots en importation temporaire et soumis à des frais de 5,5 % à la charge de l'acquéreur en sus des frais de vente et du prix d'adjudication.
- # Lots visibles uniquement sur rendez-vous
- ~ Lot fabriqué à partir de matériaux provenant d'espèces animales. Des restrictions à l'importation sont à prévoir.

Le législateur impose des règles strictes pour l'utilisation commerciale des espèces d'animaux inertes. La réglementation internationale du 3 Mars 1973 (CITES) impose pour les différentes annexes une corrélation entre le spécimen et le document prouvant l'origine licite. Ce règlement retracé dans le règlement Communautaire Européen (Annexes A/B/C) dans le Règle 338/97 du 9/12/1996 permet l'utilisation commerciale des spécimens réglementés (CITES) sous réserve de présentation de documents prouvant l'origine licite; ces documents pour cette variation sont les suivants:

- Pour l'Annexe A: C/C fourni reprenant l'historique du spécimen (pour les spécimens récents)
- Pour l'Annexe B: Les spécimens avions sont soit bagués soit transpondés et sont accompagnés de documents d'origine licite. Le bordereau d'adjudication de cette vacation doit être conservé car il reprend l'historique de chaque spécimen. Pour les spécimens récents protégés repris au Code de l'Environnement Français, ils sont tous nés et élevés en captivité et bénéficient du cas dérogatoire de l'AM du 14/07/2006. Ils peuvent de ce fait être utilisés commercialement au vu de la traçabilité entre le spécimen et les documents justificatifs d'origine licite. Les autres spécimens bénéficiant de dotation antérieure au régime d'application (AM du 21/07/2015) peuvent de ce fait être utilisés commercialement.

Pour les spécimens antérieurs à 1947 présents sur cette vacation, ils bénéficient du cas dérogatoire du Règle 338/97 du 9/12/1996 en son article 2 m permettant leur utilisation commerciale. En revanche, pour la sortie de l'UE de ces spécimens un Cites pré-convention est nécessaire. Pour les spécimens d'espèce chassables (CH) du continent Européen et autres, l'utilisation commerciale est permise sous certaines conditions. Pour les espèces dites domestiques (D) présentes dans cette vacation, l'utilisation commerciale est libre. Pour les spécimens anciens dits pré-convention (avant 1975) ils respectent les conditions de l'AM du 23/12/2011 et de ce fait, peuvent être utilisés commercialement. Les autres spécimens de cette vacation ne sont pas soumis à la réglementation (NR) et sont libres de toutes utilisations commerciales. Le bordereau d'adjudication servira de document justificatif d'origine licite. Pour une sortie de l'UE, concernant les Annexes I/A, II/B et III/C un CITES de réexport sera nécessaire, celui-ci étant à la charge du futur acquéreur.

GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la SAS Claude Aguttes et de son expert, compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet portées au procès-verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

L'ordre du catalogue sera suivi.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

Le texte en français est le texte officiel qui sera retenu en cas de litige. Les descriptions en anglais et les indications de dimensions en inches ne sont données qu'à titre indicatif et ne pourront être à l'origine d'une réclamation.

L'état de conservation des œuvres n'est pas précisé dans la catalogue, les acheteurs sont donc tenus de les examiner personnellement avant la vente. Il ne sera admis aucune réclamation concernant d'éventuelles restaurations une fois l'adjudication prononcée.

Les rapports de conditions demandés à la SAS Claude Aguttes et à l'expert avant la vente sont donnés à titre indicatifs. Ils n'engagent nullement leurs responsabilités et ne pourront être à l'origine d'une réclamation juridique. En aucun cas, ils ne remplacent l'examen personnel de l'œuvre par l'acheteur ou par son représentant.

ENCHERES

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Important: Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois, nous acceptons gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Notre responsabilité ne pourra être engagée notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

Nous acceptons gracieusement les ordres d'enchérir qui ont été transmis. Nous n'engageons pas notre responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission de l'ordre écrit. En portant une enchère, les enchérisseurs assument la responsabilité

personnelle de régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles. Sauf convention écrite avec la SAS Claude Aguttes, préalable à la vente, mentionnant que l'enchérisseur agit comme mandataire d'un tiers identifié et agréé par la SAS Claude Aguttes, l'enchérisseur est réputé agir en son nom propre. Nous rappelons à nos vendeurs qu'il est interdit d'encherir directement sur les lots leur appartenant.

RETRAIT DES ACHATS

Les lots qui n'auraient pas été délivrés le jour de la vente, seront à enlever sur rendez-vous, une fois le encaissé, à l'Hôtel des Ventes de Neuilly.

Contact pour le rendez-vous de retrait:

buyer@aguttes.com, + 33 1 41 92 06 41.

Dans le cas où les lots sont conservés dans les locaux de l'Etude AGUTTES au-delà d'un délai de quinze jours de stockage gracieux, ce dernier sera facturé 15€ par jour de stockage coffre pour les bijoux ou montres d'une valeur < à 10 000 €, 30 €/jour pour les lots > à 10 000 €.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge.

Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité du Commissaire-Priseur ni de l'expert à quelque titre que ce soit.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SAS Claude Aguttes décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourrir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les lots seront délivrés à l'acquéreur en personne ou au tiers qu'il aura désigné et à qui il aura confié une procuration originale et une copie de sa pièce d'identité.

Les formalités d'exportations (demandes de certificat pour un bien culturel, licence d'exportation) des lots assujettis sont du ressort de l'acquéreur et peuvent requérir un délai de 2 à 3 mois. L'étude est à la disposition de ses acheteurs pour l'orienter dans ces démarches ou pour transmettre les demandes à la Direction des Musées de France.

REGLEMENT DES ACHATS

Nous recommandons vivement aux acheteurs de nous régler par carte bancaire ou par virement bancaire.

Conformément à l'article L.321-14 du code du commerce, un bien adjugé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque la société en a perçu le prix ou lorsque toute garantie lui a été donnée sur le paiement du prix par l'acquéreur.

Moyens de paiement légaux acceptés par la comptabilité:

- Espèces: (article L.112-6; article L.112-8 et article L.112-8 al 2 du code monétaire et financier)
- Jusqu'à 1 000 €
- Ou jusqu'à 10 000 € pour les particuliers qui ont leur domicile fiscal à l'étranger (sur présentation de passeport)
- Paiement en ligne sur (jusqu'à 1500 €)
- Virement: Du montant exact de la facture (les frais bancaire ne sont pas à la charge de l'étude) provenant du compte de l'acheteur et indiquant le numéro de la facture.

Banque de Neuflize, 3 avenue Hoche 75008

Titulaire du compte: Claude AGUTTES SAS

Code Banque 30788 – Code guichet 00900

N° compte 02058690002 – Clé RIB 23

IBAN FR76 3078 8009 0002 0586 9000 223 –

BIC NSMBFRPPXXX

- Carte bancaire (sauf American Express et carte à distance)

- Chèque: (Si aucun autre moyen de paiement n'est possible)

- Sur présentation de deux pièces d'identité

- Aucun délai d'encaissement n'est accepté en cas de paiement par chèque

- La délivrance ne sera possible que vingt jours après le paiement

- Les chèques étrangers ne sont pas acceptés

Attention: pour les lots judiciaires, le virement sera à faire sur un autre compte qui sera mentionné sur la facture.

DÉFAUT DE PAIEMENT

La SAS CLAUDE AGUTTES réclamera à l'adjudicataire défaillant des intérêts au taux légal majoré de 5 points et le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance, avec un minimum de 500€, incluant en cas de revente sur folle enchère:

- la différence entre son prix d'adjudication et le prix d'adjudication obtenu lors de la revente

- les coûts générés par ces nouvelles enchères

COMPÉTENCES LÉGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

CONDITIONS OF SALE

Purchased lots will become available only after full payment has been made. The sale will be conducted in Euros. In addition to the hammer price, the buyer agrees to pay a buyer's premium along with any applicable value added tax. The buyer's premium is 25 % + VAT amounting to 30 % (all taxes included) for all bids. Books (25% + VAT amounting to 26,375%).

NB:

- + Auction by order of the court further to a prescription of the court, buyers fees 14,40% VTA included. Books (12,66% VTA included).
- Lots on which the auction house or its partners have a financial interest
- * Lots in temporary importation and subject to a 5,5 % fee in addition to the regular buyer's fees stated earlier..
- # An appointment is required to see the piece
- ~ This lot contains animal materials. Import restrictions are to be expected and must be considered.

The legislator imposes strict rules for the commercial use of inert animal species. The international regulations of March 3, 1973 (CITES) requires for different annexes a correlation between the specimen and the documentation proving the origins to be lawful. This regulation transcribed in European Community law (Annexes A/B/C) in Rule 338/97 of 9/12/1996 permits commercial use of regulated specimens (CITES) upon presentation of documentation proving lawful origin; these documents for this variation are as follows:

- For Annex A: C/C provided outlining the specimen's history (for specimens of recent date)
- For Annex B: Bird specimens are either banded or equipped with transponders, and are accompanied by documents of licit origin. The auction's sale record must be conserved as it contains the complete history of every specimen.

All cases concerning specimens of recent date that are protected under the French Environmental Code and which were born and raised in captivity are permitted by the derogation clause AM of 14/07/2006. As such, they can be used commercially provided traceability between the specimen and the documentation proving licit origins. Other specimen cases dating prior to clause AM of 21/07/2015 can, due to this fact, be used commercially. Specimens dating before 1947 included in this auction sale benefit from clause 2M of the derogatory Rule 228/97 of 9/12/1996, permitting their use for trade. However, exporting them outside of the EU them requires a pre-CITES Convention agreement.

For huntale species of the European continent and elsewhere, commercial use is allowed under certain conditions. Domesticated species (D) included in this auction sale are free for trade. Old specimens from before the Convention (i.e. before 1975) comply with the conditions of the AM of 23/12/2011 and, as such, are free for trade. The other specimens in this auction sale are not subject to NR regulations and are free for commercial use and trade. The auction record will substantiate their licit origin.

To leave the EU, with regards to the Annexes I/A, II/B et III/C, a CITES re-export document at the expense of the acquirer will be necessary.

GUARANTEES

The SAS Claude Aguttes is bound by the indications stated in the catalogue, modified only by announcements made at the time of the sale noted in the legal records thereof.

Attributions were made according to scientific and artistic knowledge at the time of the auction.

An exhibition prior to the sale permits buyers to establish the conditions of the works offered for sale and no claims will be accepted after the hammer has fallen. Some difference may appear between the original work and its illustration, there will be no claims in such matter. The dimensions are given only as an indication.

The condition of the works is not specified in the catalogue, buyers are required to study them personally. No requests will be accepted concerning restorations once the hammer has fallen.

Any condition report requested from SAS Claude Aguttes and the expert before the sale is provided as an indication only.

It shall by no means incur their liability may not constitute a basis for legal claim after the sale. It cannot replace a personal examination of the work by the buyer or his representative.

BIDS

The highest and final bidder will be the purchaser.

Should the auctioneer recognise two simultaneous bids on one lot, the lot will be put up for sale again and all those present in the saleroom may participate in this second opportunity to bid.

Important: Bidding is typically conducted in the auction house. However, we may graciously accept telephone bids from potential buyers who have made the request. We bear no responsibility whatsoever in the case of uncompleted calls made too late and/or technical difficulties with the telephone. We also accept absentee bids submitted prior to the sale. We reserve the right to accept or deny any requests for telephone or absentee bidding.

In carrying a bid, bidders assume their personal responsibility to pay the hammer price as well as all buyer's fees and taxes chargeable to the buyer. Unless a written agreement established with Claude AGUTTES SAS, prerequisite to the sale, mentioning that the bidder acts as a representative of a third party approved

by Claude AGUTTES SAS, the bidder is deemed to act in his or her own name. We remind our sellers that bidding on their own items is forbidden.

COLLECTION OF PURCHASES

The lots not claimed on the day of the auction, can be retrieved at the Hôtel des Ventes de Neuilly by appointment

You can contact buyer@aguttes.com

+ 33 1 41 92 06 41 in order to organize the collection.

For lots placed in Aguttes warehouse buyers are advised that storage costs will be charged 15€/ day for lots < € 10,000, and 30€/ day for lots > € 10,000.

Buyers are advised to collect successful lots as soon as possible to avoid handling and storage costs which may be incurred at their expense.

The auctioneer is not responsible for the storage of purchased lots. If payment is made by wire transfer, lots may not be withdrawn until the payment has been cleared, foreign cheques are not accepted.

From the moment the hammer falls, sold items will become the exclusive responsibility of the buyer. The buyer will be solely responsible for the insurance, L'Hôtel des Ventes de Neuilly assumes no liability for any damage to items which may occur after the hammer falls.

The purchased lots will be delivered to the buyer in person. Should the buyer wish to have his/her lot delivered to a third party the person must have a letter of authorization along with a photocopy of the identity card of the buyer.

Export formalities can take 2 or 3 months to process and are within buyer's province. Please contact the Hôtel des ventes de Neuilly if you need more information concerning this particular matter.

PAYMENT

We recommend that buyers pay by credit card or electronic bank transfer.

In compliance with Article L.321-14 of French commercial law, a property sold at auction can be delivered to the buyer only once the auction firm has received payment or complete guarantee of payment.

Legally accepted means of payment include:

- Cash (article L.112-6, L.112-8 and Article Article L.112-8 paragraph 2 of the Monetary and Financial Code)

• max. € 1,000

• max. €10,000 for private individuals who have their tax domicile abroad (upon presentation of a valid passport)

• Payment on line (max € 1,500)

<http://www.aguttes.com/paiement/index.jsp>

• Electronic bank transfer

The exact amount of the invoice from the buyer's account and indicating the invoice number. (Note: Bank charges are the buyer's responsibility.)

Banque de Neuflize, 3 avenue Hoche 75008

Titulaire du compte: Claude AGUTTES SAS

Code Banque 30788 – Code guichet 00900

N° compte 02058690002 – Clé RIB 23

IBAN FR76 3078 8009 0002 0586 9000 223 –

BIC NSMBFRPPXXX

- Credit cards (except American Express and distance payment)

- Cheque (if no other means of payment is possible)

- Upon presentation of two pieces of identification

- Important: Delivery is possible after 20 days.

- Cheques will be deposited immediately. No delays will be accepted.

- Payment with foreign cheques will not be accepted.

PAYMENT DEFAULT

In the event of late payment on winning bids SAS CLAUDE AGUTTES will claim the legal rate of interest, plus five percent. A minimum fee of €500 will also be due for any other costs incurred by reason of default, including the following in the case of resale on false bidding:

- The difference between the price at which the lot was auctioned and the price obtained at its resale;

- The costs incurred by new auctioning.

LAW AND JURISDICTION

In accordance with the law, it is added that all actions in public liability instituted on the occasion of valuation and of voluntary and court-ordered auction sales are barred at the end of five years from the hammer price or valuation. These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

un peu à présent
comme, pourtant
que dans certain
des coins de

to, et que creus
nugues veillées
veut, peut-être
es mauvais.

couleure de son
vis de malades
surtout le
que j'aurais bien
ut il faut encore
que la
Dame

DA

ET. T. V. E. S. CR
EXTINCTION.
BECAUSE.
CONVENTION.
EUPHIDIV.



AGUTTES
MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES